

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE

Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

## SOMMAIRE

Le conflit d'Extrême-Orient et les relations économiques de l'empire britannique et des États-Unis avec le Japon, par P. B. DE LA BROUSSE . . . . .	298
L'évolution économique de la Turquie, par F. T. . . . .	300
L'activité économique de l'Indochine, par P.-A. P. . . . .	303
Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M. . . . .	304
La production de l'or en Russie d'Asie, par I. O. LEINE . . . . .	307
Variété. — Une figure originale. . . . .	312
<b>Indochine.</b> — Standardisation et contingentement des produits coloniaux. — Utilisation de l'excédent budgétaire. — Évolution de la construction urbaine. — Les croyances des Muong. — Réunion du Conseil colonial de la Cochinchine. — Le commerce d'exportation en 1937. — L'enseignement populaire. — La lutte contre la famine. — L'évolution des minorités moï. — A la Chambre des représentants de l'Annam. — Les condamnés politiques. — A la Chambre des représentants du Tonkin. — L'assainissement antimalarié de Ha-Giang. — Une route à Kompong-Khléang. — Les ressources agricoles du Laos. . . . .	313
<b>Levant.</b> — L'Italie et les pays de mandat. — Le nouveau Gouvernement libanais. — Dissolution des ligues paramilitaires au Liban. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ? — Décentralisation administrative en Syrie. — Les inondations. — Accord syro-irakien. — Le problème palestinien. — Le vingtième anniversaire de la déclaration Balfour. — Statistiques palestiniennes. — Les Assyriens de l'Irak. — La politique du nouveau gouvernement d'Ankara. — Un nouveau traité de commerce avec l'U. R. S. S. — Relations franco-turques. — Les troubles du Kurdistan. — Confédération des émirats du Golfe Persique. . . . .	320
<b>Extrême-Orient.</b> — Siam. — L'amitié avec le Japon. — Nouveaux traités . . . . .	324
<b>Chine.</b> — L'attitude chinoise au début du conflit sino-japonais. — L'île de Haïnan est-elle menacée ? — Collaboration économique franco-chinoise. — Fabrication de la soie artificielle. — Les grands travaux. — Constitution de la « Fédération de Mongolie ». . . . .	324
<b>Japon.</b> — Le « grand quartier général ». — Conférence de la « Jeune Asie ». — Relations commerciales avec l'Allemagne. . . . .	327
<b>Asie russe.</b> — Revendications nationalistes. . . . .	330
<b>Iran.</b> — Relations irano-turques . . . . .	330
Table des Matières de l'année 1937. . . . .	332

## A NOS ADHÉRENTS

*Il ne semble pas nécessaire, dans les derniers jours de 1937, d'appeler l'attention de nos adhérents ni de nos lecteurs sur l'intérêt que présente l'œuvre entreprise au début du XX<sup>e</sup> siècle et poursuivie depuis plus de trente-cinq ans par le Comité de l'Asie française. Les faits sont là, des faits très graves et dont l'importance n'échappe à personne; quel que soit le théâtre où ils se déroulent, l'Asie antérieure ou l'Extrême-Orient, ils parlent d'eux-mêmes et prouvent de la façon la plus évidente quelle rapide transformation se produit partout en Asie, quels ferments nouveaux en agitent les populations, quelles ambitions les poussent comme aussi à quoi tendent ces ambitions. Ceux qui, depuis longtemps déjà, prennent la peine de lire l'Asie française, ne sauraient être surpris par les faits d'aujourd'hui : en évoquant le souvenir de tel article ou de telle chronique, ils se disent y avoir vu signalés les prodromes des événements actuels, les idées dont s'inspirent les « maîtres du jeu », les tendances opposées des uns et des autres, les revendications de ceux-ci, les aspirations de ceux-là... Dès lors, pour eux, tout devient clair et les faits prennent leur entière signification, apparaissent sous leur vrai jour, parfois si inquiétant, si menaçant pour les intérêts européens et, plus spécialement, pour les intérêts français en Asie.*

*C'est particulièrement de ces derniers que doit, comme l'indique son nom, se préoccuper notre bulletin. Ceux qui veulent bien le suivre savent de quelle manière il s'efforce de remplir cette partie du programme du Comité de l'Asie française et avec quelle attention nous suivons, en particulier, l'évolution de notre superbe empire d'Indochine, les progrès sociaux, intellectuels et économiques de ses populations, comme aussi l'action de la métropole dans notre colonie. Si parfois nous discutons et critiquons cette action, c'est en toute impartialité, non point par un vain plaisir de dénigrement, mais en nous inspirant de l'intérêt de notre cher pays, comme aussi de celui de notre colonie elle-même et de ses attachantes populations.*

*Ainsi nous efforçons-nous de maintenir la tradition plus que trentenaire de ce bulletin ; ainsi travaillerons-nous, en 1938, à la développer davantage encore, si possible. Nous comptons sur le concours de nos amis pour nous aider dans cette tâche, à la réalisation de laquelle les difficultés de l'heure actuelle opposent tant d'obstacles. Puissent-ils, de toutes les manières, nous gagner des sympathies nouvelles et de nombreuses adhésions, accroître ainsi nos moyens d'action et notre influence ! Ce sera permettre au Comité de l'Asie française de développer ses publications et donc ses informations ; ce sera lui permettre aussi, le jour où il devra intervenir auprès des pouvoirs publics en faveur de nos intérêts en Asie, de le faire avec une autorité plus grande encore que celle dont il jouit aujourd'hui.*

## LES SOUSCRIPTIONS POUR 1938

Le Comité de l'Asie française prie ses adhérents de vouloir bien, dès maintenant et en tout cas le plus tôt possible, lui adresser leur souscription pour l'année prochaine, 1938.

Il leur rappelle qu'ils ont liberté pleine et entière de fixer à leur guise le chiffre de leur cotisation ; mais il les prie de vouloir bien, en en déterminant le taux, tenir compte à la fois des charges toujours croissantes qui pèsent sur le Comité et des nécessités auxquelles il doit faire face dans un temps où, plus que jamais, les questions coloniales doivent être soigneusement étudiées et très constamment suivies. Que nos amis considèrent également que, malgré les charges nouvelles, et très lourdes, résultant pour lui des récentes réformes sociales, le Comité ne veut pas élever le taux de sa cotisation et s'impose, en agissant de la sorte, de très réels sacrifices. Seules, en effet, les souscriptions égales ou supérieures à 60 francs pour toutes les collectivités (administrations diverses, bibliothèques, etc., etc.) ainsi que pour les personnes recourant à l'intermédiaire des libraires, et les souscriptions égales ou supérieures à 50 francs pour les adhérents individuels assurent aux souscripteurs le service du Bulletin et permettent au Comité de disposer de quelques faibles ressources pour son action et pour sa propagande.

Le Comité demande instamment aux souscripteurs de ne pas attendre les lettres de rappel qui leur sont adressées, pour éviter les frais supplémentaires qui viendraient de ce fait à sa charge. Pour atteindre également ce but, le service du Bulletin sera supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderont de plus de deux mois l'envoi de leur cotisation après la date de son échéance.

Les abonnements, qui sont annuels, peuvent d'ailleurs débuter à n'importe quel mois de l'année. Quant aux souscripteurs qui enverront par avance leur cotisation, ils sont assurés que

les sommes versées par eux seront affectées à la période succédant immédiatement à celle déjà réglée par le versement antérieur.

Les souscriptions peuvent être adressées à **M. le Trésorier du Comité de l'Asie française, 27, rue Cassette, Paris-VI<sup>e</sup>**, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement à notre compte de chèques postaux, **Paris 19-00**.

Rappelons également à nos abonnés que, pour tout changement d'adresse, ils doivent nous envoyer 1 franc et, pour éviter toute erreur, joindre à cet envoi la dernière bande du Bulletin. Les changements qui nous parviendraient après le 10 de chaque mois ne pourront être effectués que le mois suivant.

## Le conflit d'Extrême-Orient et les relations économiques de l'Empire Britannique et des États-Unis avec le Japon

La conférence de Bruxelles vient de se terminer sans qu'aucun de ceux qui conservent encore quelque foi dans ces réunions d'hommes d'Etat et de diplomates ait vu, si peu que ce fût, ses espoirs réalisés. Pouvait-il en être autrement alors que toutes les nations européennes montent une garde armée, et chaque jour renforcée, dans le cadre de leurs frontières menacées et que tant de sources de conflits sont l'objet des préoccupations incessantes des chancelleries ? La surprise, ce n'est pas que cette conférence se soit close sans résultats ; l'étonnant est que les gouvernements songent encore à provoquer des délibérations de cette nature, alors qu'ils n'ont au fond ni les moyens, ni la volonté d'aller jusqu'au bout des décisions qu'elles comporteraient. Quelle puissance pouvait avoir, en effet, sérieusement la pensée d'engager ses forces en Extrême-Orient, tandis que la nécessité de les garder concentrées en prévision possible d'éventualités plus immédiates s'imposait à elle ? Seuls, les États-Unis, à l'abri d'un proche péril par leur position géographique, conservent une certaine liberté d'action ; mais le souci de leur économie, dans un moment où elle est, de par tant de circonstances, compromise, les astreignait de fait à la prudence. Aussi, en dépit de certaines déclarations retentissantes du président Roosevelt, vit-on le gouvernement américain inviter son délégué à la conférence à quitter Bruxelles un des premiers.

\*  
\*\*

Ne peuvent en être surpris, que ceux qui ne connaissent pas la position réelle des États-Unis par rapport à la Chine et au Japon. Tandis que la Grande Bretagne a investi en Chine des capitaux qui s'élèvent (y compris les emprunts de chemins de fer, garantis par le gouvernement chinois),

à 26 milliards 80 millions, tandis que ceux du Japon montent à 19 milliards 200 millions, les Etats-Unis, qui viennent en troisième rang avant la France et l'Allemagne, n'y ont aventuré que 3 milliards 350 millions et ils n'y ont aucune concession territoriale. Aussi, bien que leur part dans le commerce de la Chine soit allée en s'accroissant réellement ces dernières années (elle est passée de 17,50 p. 100 en 1930, à 19,66 p. 100 pour les importations en 1936 et de 14,74 p. 100 à 26,40 p. 100 pour les exportations), les Etats-Unis — et c'est l'avis de l'auteur d'une remarquable étude parue dans le *Bulletin quoditien*, à qui nous empruntons ces chiffres, — malgré des intérêts non négligeables dans le continent jaune, peuvent suivre en simple observateur, sans inconvénient majeur, l'évolution du conflit.

Par contre, vis-à-vis du Japon, les Etats-Unis sont tenus à une amicale réserve, tout au moins à une opportune neutralité. Alors que, selon des conceptions singulièrement erronées, on nous a représenté longtemps comme fatal et imminent un conflit entre l'Amérique et le Japon dans le Pacifique, des liens de plus en plus étroits se sont établis, du fait du développement de leurs échanges, entre les deux pays. Le Japon occupe aujourd'hui la troisième place parmi les clients des Etats-Unis et la deuxième parmi leurs fournisseurs. Seul, le Canada surclasse le Japon pour les importations aux Etats-Unis et la Grande Bretagne et le Canada surclassent ce même Japon pour les exportations.

Quant aux Etats-Unis, ils figurent au premier rang en acheteurs et en fournisseurs du Japon.

En 1936, les ventes des Etats-Unis se sont élevées au Japon à \$ 204,3 millions, en Chine à \$ 46, 8 millions; leurs achats dans le premier pays ont été de \$ 171,7 millions, dans le second, de \$ 74,3 millions. Ainsi, du point de vue strictement commercial, les relations des Etats-Unis sont devenues très sensiblement plus étroites avec le Japon qu'avec la Chine.

Depuis 1932, le Japon vend plus aux autres pays qu'il ne leur achète, mais il achète plus aux Etats-Unis qu'il ne leur vend. Les achats effectués par le Japon aux Etats-Unis consistent surtout en coton brut; il se tient de très loin au premier rang des acheteurs de ce textile, et ce fait est d'autant plus important en ce moment que la récolte américaine dépasse les prévisions et menace d'alourdir d'une manière très sensible les stocks reportés des campagnes précédentes. Aussi le président Roosevelt a-t-il dû mettre brusquement une sourdine à sa déclaration anti-japonaise.

D'autre part, les Etats-Unis développent plus rapidement leurs ventes de produits divers au Japon que le Japon ne développe ses ventes de produits divers aux Etats-Unis.

Enfin, la solidité des liens économiques entre les deux pays s'affirme par le caractère exceptionnel de leurs relations: 70 à 75 p. 100 des importations japonaises aux Etats-Unis y entrent en franchise parce qu'elles ne sont pas suscep-

tibles de concurrencer l'industrie américaine et qu'elles répondent à des besoins ou à des insuffisances de la production américaine.

Ainsi l'industrie japonaise est devenue une industrie non pas rivale, mais complémentaire de celle des Etats-Unis, qui se procurent dans l'empire nippon, dans d'excellentes conditions, de nombreux produits d'un prix de revient avantageux. Quant au Japon, dont les ressources naturelles, la soie exceptée, sont insuffisantes, il alimente ses industries de transformation par des achats en matières premières ou semi-ouvrées qu'il effectue aux Etats-Unis et qui sont compensés par ses ventes chez son meilleur client. Aussi le Japon a-t-il pour lui, aux Etats-Unis, les industriels et les fermiers.

Un point de vue qui n'est pas moins à considérer est que l'expansion commerciale et industrielle du Japon n'affecte sérieusement les Etats-Unis sur aucun point du globe.

Si, dans l'Amérique du Sud, les exportations des Etats-Unis ont subi un déclin marqué, les gains du Japon, malgré l'essor de son industrie, n'ont représenté qu'une faible partie du terrain perdu par le commerce des Etats-Unis. Si la part des importations de ceux-ci dans l'Amérique latine est tombée, de 1919 à 1933, de 37,4 p. 100 à 26,3 p. 100, celle du Japon est passée seulement de 0,6 à 1,6 p. 100. Aux Philippines, le développement des échanges avec le Japon a causé un certain préjudice aux Etats-Unis, mais toutefois beaucoup moindre que celui subi par le commerce de la Grande Bretagne et des Indes néerlandaises: les importations américaines représentent encore près de 64 p. 100 des importations de l'archipel, alors que celles du Japon excèdent à peine 14 p. 100 du total.

C'est que spécialisés, comme nous l'avons déjà indiqué, dans des types de productions dissimilaires, le Japon et les Etats-Unis s'intéressent par voie de conséquence à des marchés différents. L'absence d'oppositions d'intérêts essentiels, les avantages qu'ils tirent réciproquement de leurs transactions, maintiennent entre les deux pays des rapports et des liens que les inconvénients résultant pour les Etats-Unis de l'agression japonaise en Chine ne sont pas susceptibles de rompre.

\*  
\*\*

A la différence des Etats-Unis, la Grande Bretagne souffre de la concurrence nipponne. Les industries des deux pays fabriquent des produits souvent sensiblement pareils et par suite s'opposent sur plus d'un grand marché! La lutte est vive surtout entre l'industrie cotonnière japonaise et celle du Lancashire, et la première arrive à battre la seconde sur des marchés où celle-ci avait auparavant une exclusivité. C'est ainsi qu'en 1935 le Japon l'emporte aux Indes Néerlandaises, où ses importations passent, en milliers de yards, de 2 en 1913 à 370 l'an dernier, tandis que les importations de cotonnades britanniques

tombent de 295 en 1913 à 10 la même année. Même aux Indes Anglaises, l'industrie nipponne arrive presque à égaler l'industrie de la Grande Bretagne : ses importations, qui étaient de 0,3 p. 100 en 1913, montent à 47 p. 100 en 1933, alors que les importations anglaises descendent de 97 p. 100 en 1913 à 48 p. 100 en 1933. Mais si l'expansion économique du Japon affecte les industries de la Grande Bretagne, elle est favorable à l'Inde, qui lui vend ses filés de coton, et à l'Australie, dont il est un des meilleurs clients pour la laine. Ainsi, si la Grande Bretagne pourrait être encline à se ranger parmi les adversaires du Japon, deux au moins de ses grands dominions ont quelques-uns des éléments de leur prospérité liés à celle du Japon.

D'autre part, si l'on considère la valeur absolue des échanges, on constate que l'Empire britannique a vendu au Japon, en 1935, pour 32 millions de U.S. dollars de plus qu'il ne lui a acheté, alors que l'excédent de ses ventes sur ses achats en Chine est inférieur à 10 millions. En conséquence, le marché japonais présente en définitive plus d'intérêt pour la Grande Bretagne que le marché chinois, en dépit de l'importance des établissements anglais sur le sol de l'ancien Empire du milieu.

De telles constatations, qui n'échappent pas aux observations vigilantes de la Cité, sont de nature à inciter la Grande Bretagne, aussi bien que les Etats-Unis, à adopter en Extrême-Orient comme en Espagne une politique d'expectative et de non-intervention.

La Grande Bretagne peut mesurer aujourd'hui l'étendue de la faute qu'elle a commise en dénonçant l'alliance anglo-japonaise qui, source de haute satisfaction d'amour-propre pour son partenaire, lui fournissait l'occasion de modérer par ses avis les desseins et les entreprises de son associé. Libre d'attaches avec la Grande Bretagne, sans inquiétude du côté de son principal fournisseur, les Etats-Unis, et lié désormais à l'axe Rome-Berlin, dont les agissements peuvent immobiliser en Europe les grandes puissances, le Japon a toute faculté d'agir à peu près à son gré en Extrême-Orient. Il nous le fait bien voir.

\*\*

Mais, dira-t-on, la France ? Ce n'est pas le sujet de notre étude et nous n'en dirons qu'un mot. Ses investissements en Chine dépassent à peine ceux de l'Allemagne : 2.725 millions contre 2.150 millions. Par contre, le pourcentage du commerce de la France et de ses colonies dans l'ensemble du commerce de la Chine est, en 1936, de 5,6 alors que celui de l'Allemagne est de 11,5, et ceux de l'Empire britannique, des Etats-Unis et du Japon respectivement de 26,1 ; 23,2 ; 18,5.

Par ailleurs, la France possède en Indochine, selon l'expression d'un gouverneur général que l'opinion a ratifiée : *un balcon sur le*

*Pacifique*. Un balcon, c'est un excellent poste d'information ou d'observation ; on peut même y traiter des affaires fructueuses ; c'est une base un peu fragile, à 40.000 kilomètres de la mère-patrie, pour une action d'envergure dans un immense conflit. Au surplus, nous avons d'excellentes amitiés en Chine, nous en avons de réelles aussi au Japon. De celui-ci nous avons contribué à former la première marine militaire ; l'autre nous doit l'éducation d'une notable partie de sa jeunesse et tout récemment une œuvre admirable, ses codes. La Chine nous achète une partie appréciable de nos riz de Saïgon, le Japon de plus en plus, de nos charbons tonkinois. Nos intérêts, nos désirs et nos vœux sont, comme toujours, pour un prompt rétablissement de la paix.

P.-B. DE LA BROUSSE.

---

## L'évolution économique de la Turquie

---

Il n'est point nécessaire de rappeler, une fois de plus, combien lamentable était la situation léguée à la nouvelle Turquie par l'Empire Ottoman démembré. L'agriculture était à l'état primitif, l'industrie inexistante et la balance commerciale du pays accusait, depuis longtemps, un passif considérable qui n'était couvert que par des emprunts.

La nouvelle Turquie, après avoir assuré son indépendance, se réveillait, sans capitaux particuliers disponibles, au milieu d'un monde entièrement mécanisé. Comme elle ne voulait avoir en aucun cas recours aux capitaux étrangers et qu'il lui était matériellement impossible d'attendre que l'initiative privée accumulât de nouvelles richesses, Kemal Atatürk se décida à faire de l'étatisme, mais il le fit avec une conception différente de celle de l'U. R. S. S. Les industries créées allaient être gérées par des sociétés anonymes exactement comme les autres sociétés privées. Elles jouiraient de leur complète liberté d'action, mais, au lieu d'être contrôlées par des actionnaires le plus souvent incompétents, elles seraient surveillées par une puissance parfaitement organisée, qui serait l'Etat.

Djelal Bayar, ministre de l'Economie nationale, a nettement précisé cette fonction quand il a déclaré :

Si nous avons laissé l'industrialisation du pays et, par conséquent, le bien-être du peuple aux soins de l'initiative privée et des capitaux des simples particuliers, il aurait fallu attendre au moins deux siècles... Notre principe, à nous, est d'entreprendre nous-mêmes, d'encourager et de soutenir les entreprises privées. Nous désirons de tout cœur le renforcement et le développement de l'initiative privée dans le domaine industriel et nous recherchons toujours les moyens les plus appropriés pour y arriver.

En cela, Djelal Bayar a tenu à s'appuyer sur les paroles ou plutôt sur les directives de son chef Atatürk. En effet, le discours d'ouverture de la Foire internationale d'Izmir en 1935, qu'Atatürk a fait lire par Djelal Bayar, contient à ce sujet les phrases suivantes :

L'étatisme que la nouvelle Turquie est en train d'appliquer n'est pas un système copié sur des idées que des théoriciens socialistes mettent en avant depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un système engendré par les besoins spéciaux de la nouvelle Turquie, un système qui lui est propre. Voici donc, pour nous, la signification de l'étatisme : « Prendre comme base l'initiative privée et l'activité individuelle des citoyens », mais l'État doit prendre en mains l'ensemble de l'économie nationale et avoir en vue tous les besoins d'un vaste pays et d'une grande nation, où il y a encore beaucoup de choses à faire.

L'État de la République turque a voulu réaliser, un moment plus tôt, tout ce que l'initiative privée n'a pu réaliser depuis des siècles et il y est arrivé dans un laps de temps très court.

Comme vous le voyez, nous nous engageons dans un système différent du libéralisme.

En fonction de ce plan d'ensemble, le crédit fut réorganisé et sa gestion confiée à trois organismes bancaires :

1<sup>o</sup> La *Sumer Bank*, créée en 1927, mais dont le capital fut porté de 20 millions à 62 millions de Ltqs. Elle travaille surtout avec les Soviets, qui lui ont consenti de très larges crédits, et s'est spécialisée dans le financement et le contrôle des entreprises industrielles ;

2<sup>o</sup> L'*Eli Bank* (1), créée en 1935 au capital de 20 millions de Ltqs, a surtout comme objet la mise en valeur du sous-sol et la production des forces électriques. Grâce à une loi spéciale, cette banque est devenue la propriétaire de toutes les mines abandonnées et de toutes les concessions appartenant à des personnes dépourvues de capacités techniques et des moyens financiers indispensables à une exploitation rationnelle ;

3<sup>o</sup> L'*Ich Bankassi*, qui reste un établissement privé, mais contribue, dans toute la limite de ses moyens, à la réalisation du plan quinquennal élaboré en 1933.

Ce plan a pour but de doter la Turquie de toutes les industries dont les matières premières existent en Anatolie. On a essayé de le schématiser par la formule métaphorique des trois blancs (sucre, farine, coton) et des trois noirs (charbon, fer, pétrole). Des progrès incontestables ont été réalisés en ce sens, mais ils sont assez éloignés des résultats escomptés et fixés par avance.

La Turquie, comme tous les pays d'Orient, est grosse consommatrice de sucre. Elle en importe chaque année pour environ 15 millions de livres. Afin de libérer sa balance commerciale de ce déficit régulier, le Gouvernement avait prescrit la mise en culture de 100.000 hectares de betteraves. En 1936, 25.000 environ ont été cultivés.

(1) Nous reviendrons sur les noms symboliques et évocateurs de ces banques qui rappellent les civilisations Sumérienne et Hittite.

Les betteraves sont traitées dans les usines d'Ouchak, Alpoullou, Eskichehir et Turkal, et l'on peut estimer que, d'ici à quelques années, grâce à une sélection sévère des graines et à un choix spécial des terrains de culture, une production très intéressante sera obtenue.

En ce qui concerne les céréales, les Chambres d'Agriculture sont arrivées à obtenir des rendements très substantiels. La production du blé a atteint, en 1936, 3 millions de tonnes contre 2 millions et demi en 1935 ; celle de l'orge 1.700.000 tonnes contre 1.370.000, et celle du seigle 385.000 tonnes contre 215.000 l'année précédente.

Si les céréales n'entrent que pour une faible partie dans le montant des exportations, leur abondance est d'importance vitale pour le pays, le pain constituant la base de l'alimentation du paysan.

Quant au coton, sa production est en progrès constant. On a méthodiquement unifié les catégories de plants. La région d'Adana (plaines d'Adana, du Djihan, de Sis) ne produit que du « Cleveland » tandis que le type « Acala » est réservé à la Mer Egée.

La production de 1936 atteindra 48.000 tonnes contre 36.000 en 1935, soit :

Région d'Adana . . . . .	35.000 tonnes ;
Région d'Izmir . . . . .	11.000 tonnes ;
Autres régions . . . . .	2.000 tonnes.

Ces résultats sont très intéressants et il convient de souligner ici l'effort considérable fait par le Gouvernement pour améliorer les terres cultivables, doter les agriculteurs d'un outillage suffisant et libérer le paysan des usuriers.

Pour cela, il a procédé, il y a quelques années, à la réorganisation de la Banque agricole et n'a point hésité, par la loi du 15 février 1937, à prévoir l'expropriation des grands domaines laissés en friche par suite du manque de moyens des exploitants ou de leur abandon par les possesseurs actuels. Il est même allé plus loin dans cette voie puisqu'il a ordonné, tout récemment, la création de groupements d'agriculture qui, aidés financièrement par l'État, exploiteront, en commun, de vastes fermes. Ces « Combinats » rembourseront les avances consenties par le Gouvernement en argent ou en nature.

Le régime kémaliste soutient, tant qu'il peut, le « *Koylu* », le paysan, que Kémal Atatürk a proclamé « le maître du pays ». Ce paysan, comparable en bien des points à nos paysans de France, travaille avec le même cœur, la même inlassable patience, le même amour de la terre. Il obtient, lui aussi, d'excellents résultats.

En 1936, l'agriculture a contribué, avec plus de 91 millions de livres turques, à près de 80 p. 100 du montant total des exportations.

Parmi les produits agricoles exportés, on doit citer (en tonnes) :

	1935	1936
Tabacs . . . . .	21.000	23.253
Fruits secs, raisins . . . . .	50.000	60.000
Figues . . . . .	37.000	29.500
Noisettes . . . . .	22.000	23.000
Laines . . . . .	2.900	7.400
Peaux brutes . . . . .	3.150	6.029
Œufs . . . . .	6.000	5.700
Wallonnées (glands pour tanneries) . . . . .	34.000	29.000
Opium . . . . .	110	197

Si l'on veut chiffrer les principales exportations agricoles, on obtient (en livres turques) :

	1935	1936
Tabacs . . . . .	21.700.000	24.300.000
Raisins . . . . .	10.400.000	10.200.000
Noisettes . . . . .	9.108.000	13.200.000
Figues . . . . .	4.460.000	4.029.000
Mohair . . . . .	2.139.000	7.231.000
Laines . . . . .	1.153.000	5.431.000
Peaux . . . . .	1.692.000	4.077.000
Blé . . . . .	2.831.000	1.926.000
Coton . . . . .	6.783.000	9.485.000

Dans l'ensemble, il y a donc accroissement net de la production agricole. Mais, comme l'a déclaré Djelal Bayar, ministre de l'Economie nationale, « L'industrie et l'agriculture sont deux ailes de notre économie. Pour pouvoir s'envoler et s'élever, il faut naturellement que les deux ailes battent à l'unisson. » Aussi le gouvernement kémaliste a-t-il porté une grande partie de ses efforts sur l'équipement industriel du pays. Dès 1929, en relevant dans des proportions considérables les droits de douane, il a obligé en quelque sorte le pays à subvenir à ses besoins en produits manufacturés (1).

L'industrie nouvelle poursuit sa progression à grands pas. Le premier plan quinquennal comportait l'établissement de dix-neuf fabriques ou usines pour un montant total de 45.580.000 livres turques.

Cinq usines étaient déjà en activité en 1935 : la fabrique de soufre de Ketchiborlou, qui produit 4.000 tonnes de soufre pur à 99,3 p. 100 ; la distillerie d'essence de roses d'Isparta, qui traitera en moyenne 250.000 à 300.000 kilogrammes de pétales ; la fabrique de verre et de bouteilles de Pacha Bahtché, qui peut livrer annuellement 3.500 tonnes de bouteilles et 500 tonnes de verre ; la fabrique de demi-cokes de Zoungouldak, dont la capacité annuelle est de 60.000 tonnes ; et enfin l'usine de tissage de Kaysseri (Cesarée), qui est la plus vaste et la plus moderne, non seulement de la Turquie, mais encore de l'Europe orientale. Dotée de 33.000 broches et de 11.000 métiers mécaniques, cette fabrique a un rendement annuel de 30 millions de mètres de tissus

(1) Voir à ce sujet les articles parus dans l'Asie française, n°s de mai 1934, p. 143 et de septembre-octobre 1934, p. 246.

et absorbe 5 millions et demi de kilogrammes de coton par an. Ainsi, avec la production des nouvelles fabriques d'Eregli, de Nazillé et de Bakirkoy, 80 p. 100 des besoins du pays en cotonnades seront satisfaits.

La tranche du plan quinquennal, dont la réalisation était prévue pour 1936-1937, était surtout consacrée à l'industrie du fer, et le Président, en avril dernier, a posé lui-même la première pierre des hauts-fourneaux de Karabuk, dont l'installation est faite par le groupe anglais Brassert. En dehors de cette industrie, on construit des fabriques de ciment, une nouvelle fabrique de tissage à Malalia, une fabrique de porcelaine à Kutahya et une usine de soie artificielle à Genilik. On poursuit, d'autre part, les travaux des mines de cuivre d'Ergani, de Kvarshan et de Morgul, tandis que les recherches de pétrole sont activement poussées dans la région de Mardin. Les travaux publics ont été, eux aussi, très actifs.

La ligne Filyos-Tchatalagzi est achevée et la route qui doit relier Trébizonde à la frontière de l'Iran sera terminée au début de l'été prochain.

La réalisation du premier plan quinquennal prendra fin en 1938, mais ce ne sera qu'une étape vers l'industrialisation du pays. Déjà, le 1<sup>er</sup> novembre 1935, Kemal Atatürk, dans son discours d'ouverture de la cinquième Assemblée nationale, annonçait que « si son but primitif avait été de permettre à l'industrie turque de fabriquer les articles nécessaires à la consommation du pays, son désir était maintenant d'activer l'exploitation des richesses considérables que recèle le sous-sol Anatolien afin de pouvoir exporter ».

Le gouvernement ture fait l'impossible pour améliorer sa balance commerciale. Il est déjà arrivé à des résultats appréciables, puisqu'en 1936 les exportations s'élevaient à 117.733.153 livres turques, les importations à 92.531.462, d'où un excédent de plus de 25 millions de livres turques. Mais il veut faire mieux encore et tend, de toutes ses forces, à réduire les sorties des capitaux qui servent à payer :

Fils de laine et de coton . . . . .	6.200.000	Ltqs
Tissus . . . . .	15.765.000	—
Fers et aciers . . . . .	3.000.000	—
Rails . . . . .	1.506.000	—
Plaques de fer et acier . . . . .	1.254.000	—
Tuyaux en fer, fonte et acier . . . . .	1.387.000	—
Locomotives . . . . .	1.186.000	—
Moteurs électriques . . . . .	1.025.000	—
Machines de meunerie . . . . .	3.840.000	—
Wagons . . . . .	2.570.000	—

#### La Turquie achète surtout :

En Allemagne . . . . .	41.000.000	de Ltqs (45 %)
Aux États-Unis . . . . .	9.000.000	— (9,7 %)
En Angleterre . . . . .	6.100.000	— (6,6 %)
En U. R. S. S. . . . .	5.000.000	— (5,4 %)

La France arrive la septième avec 2 millions 300.000 livres, ce qui correspond à un pourcentage de 2,5.

En ce qui concerne les clients de la Turquie :

L'Allemagne achète pour . . . . .	60.000.000	de Ltqs (51 %)	);
Les États-Unis . . . . .	13.400.000	— (11,4 %)	);
L'Angleterre . . . . .	6.400.000	— (5,4 %)	);
L'Italie . . . . .	4.300.000	— (3,4 %)	);
La Tchécoslovaquie . . . . .	4.000.000	— (3,7 %)	);
L'U. R. S. S. . . . .	4.000.000	— (3,4 %)	);
La France . . . . .	3.800.000	— (3,2 %)	).

Il est facile de constater que le rang des pays fournisseurs est, à peu de chose près, celui des pays clients.

En ce qui concerne plus particulièrement la France, voici, d'après les statistiques de la Direction des Douanes françaises, les mouvements commerciaux de ces dernières années :

ANNÉES	EXPORTATIONS FRANÇAISES EN TURQUIE	IMPORTATIONS TURQUES EN FRANCE	BALANCE POUR LA FRANCE
1930	190.976.000	166.494.000	24.482.000
1931	160.223.000	127.868.000	32.355.000
1932	93.054.000	94.621.000	1.567.000
1933	68.620.000	60.396.000	8.224.000
1934	79.173.000	33.388.000	45.785.000
1935	44.391.000	33.276.000	11.115.000

En présence de ces chiffres, il convient de ne pas oublier que la règle des contingentements ne joue point en notre faveur et que les commerçants français se lassent de voir, impayées, d'importantes dettes commerciales bloquées dans le clearing franco-turc.

Quoi qu'il en soit, on doit constater une amélioration marquée de l'économie turque. Kemal Atatürk, bien secondé par une équipe d'hommes jeunes qu'il a eu le mérite de distinguer et de pousser, va libérer son pays de l'emprise commerciale et industrielle des nations européennes.

Cette évolution était intéressante à signaler.

F. T.

## L'Activité Économique de l'Indochine

L'Asie Française a déjà publié il y a quelques mois (en juin) une étude sur le commerce de l'Indochine en 1936. Au moment où se termine l'exercice 1937, nous n'hésitons pas à revenir sur le sujet et à présenter sous une autre forme, plus condensée, les faits et les chiffres contenus dans l'article paru aux pages 180-182 de notre revue. Ainsi se trouvera facilitée la comparaison de l'année 1936 et l'année 1937 (Rédaction).

L'Indochine est sortie de la crise et bénéficie d'un important renouveau d'activité. Elle a profité, comme les pays qui l'entourent, de la

reprise mondiale et plus particulièrement de la hausse des céréales. Elle a, en outre, tiré profit de la dévaluation monétaire, la piastre ayant suivi le sort du franc. Aussi son commerce a-t-il fait de nouveaux progrès en 1936 : les exportations ont augmenté de plus de 32 % en valeur et de 11 % en poids. Comme les importations n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions, — 9 % seulement et en valeur et en quantité, — le solde créditeur de la balance commerciale s'est accru de 333 millions de francs en 1936.

La récolte du riz et du maïs a été très abondante en 1936. Aussi les exportations se sont-elles développées en quantité, passant pour le riz de 1.765.000 tonnes en 1935 à 1.780.000 tonnes et pour le maïs de 417.000 tonnes à 471.000 t. L'augmentation en valeur a été beaucoup plus importante par suite de la hausse des prix. Le riz et le maïs ont apporté ensemble plus de 1 milliard de francs à la balance commerciale de l'Indochine au cours de l'année dernière, sur un total de 1.681 millions. Le prix du riz à Saïgon a, en effet, doublé en l'espace d'un an : de 2 \$ 21 le picul en janvier 1936, il est passé à 4 \$ 42 en décembre de la même année, tandis que les cours du maïs s'élevaient de 4 \$ 48 le quintal à 8 \$ 11.

Les trois facteurs de cette reprise sont la hausse mondiale des céréales, la dévaluation de la piastre et l'importance considérable de la demande de la métropole. D'ailleurs la cherté des céréales indochinoises a eu pour effet de restreindre la demande des pays voisins. En 1936, la France a importé 993.000 tonnes de riz contre 368.000 en 1935 et 462.000 tonnes de maïs contre 379.000. L'Algérie a acheté 15.000 tonnes de riz au lieu de 2.800 en 1935 et les autres possessions françaises d'Afrique 146.000 tonnes au lieu de 95.000, tandis que les expéditions de riz sur la Chine et Hongkong ont fléchi de 68 %, passant de plus de 906.000 tonnes en 1935 à 292.000 tonnes en 1936. Les Indes néerlandaises n'ont importé que 20.000 tonnes contre 70.000 et les Indes Britanniques 95.000 tonnes au lieu de 113.000 en 1935.

Quant au maïs, ni la Chine, ni le Japon n'en ont effectué d'achats en 1936; la France et l'Algérie en ont été pour ainsi dire les seuls clients. En effet, la part de la France et des colonies françaises dans les exportations de céréales de la colonie est passée de 26 % à 65 % pour le riz et de 91 % à 99 % pour le maïs.

Les exportations de caoutchouc ont doublé par rapport à 1934 et progressé de 41 % par rapport à 1935, avec 40.000 tonnes ; en valeur, elles sont supérieures de 79 % à celles de l'année précédente. Le meilleur client de l'Indochine, en 1936, a été les États-Unis, dont les achats sont passés de 5.600 tonnes en 1934 à 9.200 tonnes en 1935 et à 16.800 tonnes en 1936. Ce fait est dû en grande partie au taux avantageux du fret qui coûte, de Saïgon à

Los Angeles, 7 \$ 50 de moins par tonne que de Saïgon à Marseille. Les acquisitions de la France ne se sont pas développées aussi rapidement : de 10.800 tonnes en 1935, elles passent à 12.000 tonnes en 1936.

Les ventes de poivre ont augmenté en quantité, mais ont quelque peu fléchi en valeur par suite du maintien des prix à un niveau assez bas pendant la première partie de l'année. A l'inverse, les exportations de coprah ont diminué en quantité, mais ont augmenté en valeur. Enfin les ventes de thé ont progressé à la fois en poids et en valeur. C'est la France et l'Algérie qui ont acquis presque la totalité de ces trois produits agricoles.

Les sociétés de charbonnages ont bénéficié en 1936, et bénéficieront plus encore à l'avenir de la dévaluation de la piastre. Le Japon, qui reste toujours le premier client, a acheté plus de la moitié des quantités exportées l'année dernière, soit 913.000 tonnes. La Chine a augmenté ses achats en raison de la stabilité de la devise chinoise et du traité de commerce signé en 1935 entre elle et l'Indochine.

Il est possible que la houille de l'Indochine trouve à l'avenir un nouveau débouché aux Etats-Unis : la taxe de 2 dollars par tonne qui frappait l'antracite en provenance de notre colonie a, en effet, été supprimée en Octobre 1936 par le Gouvernement américain.

La situation des mines métalliques s'est également améliorée au cours de l'année dernière. Les exportations totales se sont élevées de 49 millions de francs en 1935 à 54 millions en 1936.

Parmi les produits importés, les tissus occupent la première place. En 1936, sur un total d'importations de 980 millions de francs, les achats de tissus ont représenté 223 millions. La part de la France parmi les fournisseurs de tissus de l'Indochine a atteint 71 %. Les importations en provenance de la Chine, de Singapour et du Japon se sont abaissées de près de moitié d'une année à l'autre. Par contre, l'Inde anglaise a exporté pour un million de francs de tissus en Indochine, alors qu'en 1935, ses ventes avaient été négligeables.

Les importations d'ouvrages en métaux, en 1936, ont fléchi de 10 % en valeur.

L'augmentation des entrées d'automobiles et de produits de consommation tels que cigarettes et boissons, reflètent l'amélioration de la situation économique de l'Indochine.

La France a apporté à la Colonie une aide considérable en 1936. C'est elle qui a acheté presque toutes les denrées coloniales de consommation et, pour les céréales, elle a joué un rôle prépondérant. Parmi les clients de l'Indochine, la part de la métropole et des colonies françaises s'est élevée de 37 % en 1935 à 60 % en 1936.

A l'importation, la part de la France a légèrement fléchi, passant de 58,5 % en 1935 à

56 % en 1936, tandis que celle de la Chine et de Hongkong n'a pas varié et que celle du Japon tend à s'accroître : de 0,9 % en 1932 elle est passée à 2,9 % en 1935 et à 3,5 % en 1936. Il convient néanmoins de souligner que le Japon n'a pas rencontré en Indochine, pour son expansion commerciale, un terrain aussi favorable que dans les autres pays d'Asie et que, pour les cotonnades notamment, la France est la seule puissance coloniale d'Extrême-Orient qui soit parvenue à se défendre, à l'aide d'un tarif douanier adéquat, contre la concurrence des producteurs nippons.

En bref, la situation économique de l'Indochine paraît être à nouveau prospère et, à moins de troubles d'ordre social, les perspectives immédiates pour l'année en cours sont favorables. On peut en effet prévoir que les exportations de 1937 seront supérieures à celles de 1936 et que, pour le riz et le maïs, notre Colonie d'Extrême-Orient continuera à recevoir de la métropole l'aide dont elle a bénéficié l'année passée.

P.-A. P.

## Le Conflit Sino-Japonais (1)

(Quelques Faits)

Bien que, dans la guerre actuelle, il y ait divers fronts, chacun d'égale importance, l'attention se porte particulièrement sur les positions des troupes et sur les lignes d'opération devant Changhaï.

Le 15 septembre, les forces nipponnes effectuèrent leur jonction avec celles qui cantonnaient dans la concession internationale. Elles formèrent dès lors un front de 65 kilomètres, allant de Liuho, en amont de l'embouchure du Yangtse, jusqu'au Settlement en passant par Ousong et par le Hoangpou. Se trouvant ainsi encerclées, les troupes chinoises durent abandonner leur dernier retranchement, situé près des bâtiments de la municipalité du « Plus Grand Changhaï », pour se replier à l'est du chemin de fer de Ousong, d'où elles gagnèrent une ligne de 30 kilomètres partant de l'ouest de Chapei et inclinant dans la direction de la gare du Nord.

La retraite, qui fut opérée en bon ordre, eut l'avantage de soustraire les Chinois au feu des navires nippons. Par contre, les renforts qu'apportaient ceux-ci purent, dès lors, débarquer sans difficultés.

L'ambassade de Chine à Paris expliqua la situation dans un communiqué à la presse.

Les Chinois ont défendu chaque pouce de territoire avec héroïsme et ont infligé à l'ennemi des pertes sévères ; l'étroite langue de terrain occupée actuel-

(1) V., dans les deux numéros précédents de la Revue, les pages 244-245 et 276-278.

lement le long du Hoangpou par les Japonais leur a coûté plus de 10.000 tués... Au début des hostilités, les Chinois avaient espéré voir évacuer de force la concession internationale par les troupes japonaises avant que leurs renforts aient pu débarquer. Cette tâche des troupes chinoises semblait se réaliser lorsqu'un nombre considérable de troupes japonaises, sous la protection du barrage d'artillerie navale, débarqua sur divers points en dehors de Changhaï le 23 août; le débarquement des Japonais et leurs attaques ne pouvaient être efficacement contre-empêchés, car les Chinois étaient obligés d'avancer le long du fleuve littéralement martelé par les feux concentrés de la flotte japonaise. Depuis le 23 août, l'objet des forces chinoises a été de maintenir leurs positions le plus longtemps possible et d'imposer les plus grosses pertes possibles à l'ennemi. La défense de Pao-Tchan a été une lutte acharnée contre l'ennemi; la résistance héroïque des soldats chinois a donné pleine satisfaction au plan des autorités militaires chinoises.

Durant les derniers jours du mois de septembre, 80.000 Japonais (les délicates opérations de débarquement ayant été menées à bien) se heurtèrent violemment, dans le secteur indiqué plus haut, à 150.000 soldats chinois, soutenus par les réserves importantes concentrées entre Soutcheou et Changhaï.

Pendant la même période les bombardements aériens se multiplièrent, non seulement dans la région de Changhaï, mais encore sur Hankeou, sur Nankin et sur Canton même.

Devant l'émotion causée à l'étranger par ces actes de guerre, les porte-parole du Cabinet de Tokio firent des déclarations identiques dans le fond :

Les opérations militaires du Japon ont pour but (le Gouvernement Impérial l'a déclaré à maintes reprises) de supprimer le mouvement antijaponais au sein du Gouvernement de Nankin, de rendre à la Chine la paix et la prospérité et de permettre à toutes les nations d'y travailler en pleine sécurité.

A cette fin, le Japon a été amené à recourir à la force en supprimant les établissements militaires qui se trouvent dans les principales villes ou centres du mouvement antijaponais. L'armée japonaise n'a pas la moindre intention de massacrer le peuple chinois ni de nuire à son bonheur; il lui est donc absolument impossible de laisser sans réponse des calomnies qui ne reposent sur aucun fondement. Pour ceux qui connaissent l'esprit chevaleresque qui anime l'armée japonaise et son excellente discipline, rien n'est plus aisé que de se rendre compte de l'erreur grossière de ces critiques. Nankin, Canton, etc., etc... ces villes chinoises sont loin d'être sans défense. Elles sont protégées par différentes constructions militaires. Le but de l'aviation japonaise est justement de détruire ces ouvrages. Et c'est uniquement pour épargner la population habitant aux environs de ces fortifications que les aviateurs japonais, au mépris des plus grands dangers, ont très souvent effectué des vols extrêmement bas. Les soldats japonais portent toujours sur eux des cartes géographiques où ces ouvrages sont marqués et l'état-major leur donne pour instruction de ne bombarder que ces points militaires.

\*\*

Ici, nous placerons l'exposé des faits qui suivirent la réception de l'appel de la Chine par la S. D. N. (voir p. 262).

Invité à se faire représenter au Comité consul-

tatif des 23, le Japon adressa à Genève la réponse suivante :

En accusant réception de votre télégramme en date du 21 du courant, invitant le gouvernement impérial à participer aux travaux du comité consultatif, j'ai l'honneur, en réponse, de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le maintien de la paix en Asie orientale, par une harmonieuse collaboration du Japon et de la Chine, est le but que s'est toujours proposé le gouvernement impérial et auquel il a apporté tous ses efforts.

Cependant, le gouvernement chinois a fait, de l'opposition au Japon et de l'agitation antijaponaise, la base de sa politique nationale; des actes de provocation n'ont cessé d'éclater sur toute l'étendue de son territoire, amenant la malheureuse affaire actuelle.

Le gouvernement japonais ne peut donc qu'exprimer le désir que le gouvernement chinois, prenant conscience de cet état de choses, revienne bientôt à d'autres sentiments.

En ce qui concerne le règlement de la présente affaire, le gouvernement impérial, ainsi qu'il l'a déclaré à maintes reprises, a la ferme conviction qu'une solution des questions intéressant le Japon et la Chine, juste, équitable et réaliste, saura être trouvée par les deux Etats.

Par conséquent, le gouvernement japonais, ne voyant aucune raison de se départir de la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'ici à l'égard de l'activité politique de la Société des Nations, regrette de ne pouvoir accepter l'invitation du comité consultatif.

Le 10 octobre, M. Munters (Lettonie), rapporteur du Comité des 23, déposa à l'Assemblée de la Société des Nations un rapport dont voici la conclusion :

Il est évident que les deux pays, Chine et Japon, ont des opinions fort différentes à l'égard des causes profondes du différend et à l'égard de l'incident qui a conduit aux premières hostilités.

Toutefois, il est incontestable que de puissantes armées japonaises ont envahi le territoire chinois et possèdent le contrôle militaire de vastes régions, y compris Pékin même; que le gouvernement japonais a pris des mesures navales pour interdire la navigation chinoise sur les côtes de la Chine; et que l'aviation japonaise effectue des bombardements dans des régions très distantes les unes des autres.

Après avoir examiné les faits qui lui ont été exposés, le comité ne peut que constater que les opérations militaires auxquelles le Japon se livre contre la Chine, sur terre, sur mer et par la voie des airs, sont absolument hors de proportion avec l'incident qui a occasionné le conflit; que ces actes ne peuvent certainement ni faciliter, ni promouvoir la coopération amicale entre les deux pays que les hommes d'Etat japonais ont déclaré être le but de leur politique; qu'ils ne peuvent se justifier ni en invoquant les instruments légaux existants ni en arguant du droit de légitime défense, et qu'ils sont contraires aux obligations du Japon telles qu'elles sont définies par le traité des neuf puissances, signé le 6 février 1922, et par le pacte de Paris du 27 août 1928.

Puis M. Munters donna lecture du projet de résolution adopté par le Comité :

L'assemblée fait siens les rapports qui lui ont été présentés par son comité consultatif sur la question du conflit entre la Chine et le Japon;

Prie son Président de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne la réunion proposée des membres de la Société qui sont parties au traité des neuf puissances de Washington, du 6 février 1922;

Assure la Chine de son appui moral et recommande aux membres de la Société de s'abstenir de toute action

de nature à affaiblir le pouvoir de résistance de ce pays, aggravant ainsi ses difficultés dans le présent conflit, ainsi que d'examiner, à titre individuel, dans quelle mesure ils pourraient apporter leur aide à la Chine :

Décide de donner pouvoir au Président de convoquer une nouvelle réunion de l'assemblée si le comité consultatif le demande.

Le projet de résolution fut adopté à l'unanimité par la 18<sup>e</sup> assemblée de la S. D. N. Seules, s'abstinrent les délégations polonaise et siamoise.

Conformément au 2<sup>e</sup> paragraphe de la résolution, le président signa les lettres adressées aux Gouvernements membres de la Société qui sont parties au traité « des neuf puissances » (Washington, 6 février 1922), pour les inviter à engager dans le plus bref délai les pourparlers prévus à l'article 7 de ce traité. Cet article stipule que, dans le cas d'une situation nouvelle, les puissances contractantes échangeront leurs vues.

\*  
\*\*

La conférence du Pacifique ou des « neuf puissances » s'ouvrit le 3 novembre à Bruxelles. Le Japon et l'Allemagne avaient refusé d'y participer. Étaient représentés les Etats signataires du traité et ceux qui y adhèrent, c'est-à-dire la France, la Grande-Bretagne, les Indes, l'Italie, les Etats-Unis, les Pays-Bas, le Portugal, la Belgique, la Chine, l'U. R. S. S., la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, l'Australie, la Bolivie, le Canada, le Danemark, l'Union Sud-Africaine.

Le premier délégué de la Chine, M. Wellington Koo, dénonça l'agression armée du Japon en violation du traité du 6 février 1922. Un passage de ce réquisitoire a été particulièrement caractéristique :

La Chine se rend compte que le Japon est une nation industrialisée à un haut degré, qu'il a des problèmes difficiles à résoudre et que son bien-être économique dépend de la manière dont il peut s'assurer les marchés et les matières premières de l'étranger. Mais, pour réussir, la coopération économique doit être recherchée par des moyens pacifiques et des négociations amicales ; elle doit être une coopération entre partenaires libres et égaux sur la base de la réciprocité. A certaines occasions la Chine a essayé une telle politique, mais l'action de domination et de violence du Japon a toujours empêché sa réalisation. Avant d'être premier ministre, le prince Konoye a dit : « La proposition du Japon doit, pour être acceptable, être d'un bénéfice certain pour la Chine. L'opinion publique japonaise doit être unanime sur la politique chinoise et une aide efficace doit être donnée à la nation chinoise dans sa lutte pour la régénération. »

Tant que le Japon interprétera le mot « coopération » comme synonyme d'esclavage et qu'il attaquera notre pays, il n'y aura aucun espoir véritable de réaliser une coopération.

L'interprétation de Tokio, en ce qui concerne certains accords locaux précédemment conclus pour liquider des incidents provoqués par les troupes japonaises elles-mêmes, a pour but de déformer l'effet véritable et de jeter la confusion dans l'opinion publique.

Le Japon prétend que le conflit actuel entre lui et la Chine ne pouvait être réglé que par des négociations directes entre les deux pays. Une telle prétention ignore le fait important que les vies des nationaux de plusieurs puissances, aussi bien que leurs intérêts

matériels, ont déjà été affectés. De plus, il y a l'intérêt général qu'ont tous les Etats au respect du droit et de l'ordre dans les relations internationales et dans le maintien de la paix et de la sécurité entre nations. Le fait que cette réunion est convoquée le prouve.

Après plusieurs interventions de délégués, généralement favorables à la thèse chinoise, la Conférence décida la nomination d'un sous-Comité aux pouvoirs les plus étendus pour exercer la mission de médiation souhaitée par tous. C'est ce sous-Comité qui lança un nouvel appel au Japon. Voici ce document, publié le 7 novembre.

1<sup>o</sup> Les représentants des Etats participant à la conférence de Bruxelles, le 3 novembre dernier, ont pris connaissance de la réponse que le gouvernement japonais a faite le 27 octobre à l'invitation du gouvernement belge, ainsi que de la déclaration qui accompagnait cette réponse.

2<sup>o</sup> Dans ces documents, le gouvernement impérial déclare notamment qu'il ne nourrit aucune ambition territoriale à l'égard de la Chine, qu'il a, au contraire, le désir sincère d'aider au développement matériel et moral de la nation chinoise, que son désir est également de promouvoir la coopération culturelle et économique avec les puissances étrangères en Chine, et qu'il entend d'autre part y respecter scrupuleusement les droits et intérêts étrangers.

3<sup>o</sup> Les points visés par cette déclaration représentent certains des principes fondamentaux du traité conclu à Washington le 6 février 1922 (traité des neuf puissances). Les représentants des Etats parties à ce traité ont pris acte des déclarations du gouvernement impérial à ce propos.

4<sup>o</sup> Le gouvernement impérial conteste d'ailleurs qu'il puisse être question d'une violation du traité des Neuf puissances par le Japon et il formule contre le gouvernement chinois plusieurs griefs. Le gouvernement chinois, d'autre part, soutient qu'il y a eu violation du traité, repousse les griefs du gouvernement japonais et en formule de son côté.

5<sup>o</sup> Le traité comprend précisément des dispositions en vue d'une telle situation. Il y a lieu de rappeler que l'échange de vues qui se poursuit à Bruxelles est essentiellement basé sur ces dispositions et constitue les franchises et complètes communications qui sont prévues à l'article 7. La conférence a été réunie afin d'aider à résoudre par des moyens pacifiques un conflit entre des Etats parties au traité.

Une des parties à ce conflit, à savoir la Chine, est représentée à la conférence et s'est montrée disposée à s'associer entièrement à ses travaux.

La conférence regrette l'absence de l'autre partie, à savoir le Japon, dont la coopération est particulièrement souhaitable.

6<sup>o</sup> Le gouvernement impérial a exprimé « sa ferme conviction qu'essayer de trouver une solution dans une réunion de tant de puissances qui ont en Extrême-Orient des intérêts de natures diverses ou pratiquement n'en ont pas du tout ne peut que compliquer la situation et créer de nouveaux obstacles ».

Il y a lieu de remarquer que toutes les puissances qui sont parties au traité sont, d'après les termes de cet acte, qualifiées pour exercer les droits que le traité leur confère ; que toutes les puissances qui ont des intérêts en Extrême-Orient sont touchées par les hostilités actuelles, et que le monde entier est préoccupé des répercussions des hostilités sur la paix et sur la sécurité des membres de la famille des nations.

Toutefois, les représentants des Etats réunis à Bruxelles estiment possible de dissiper à ce sujet les appréhensions du Japon ; ils souhaiteraient savoir si le gouvernement impérial est disposé à déléguer un ou plusieurs représentants pour procéder à un échange de vues avec les représentants d'un nombre restreint de puissances qui seraient désignées à cet effet. Un tel échange de vues aurait lieu dans le cadre du traité

des Neuf puissances et conformément aux stipulations de ce traité. Les objectifs poursuivis seraient d'éclaircir certains points mentionnés ci-dessus et de rechercher un règlement du conflit. Regrettant la continuation des hostilités, fermement convaincus que, seul, un règlement pacifique peut apporter une solution durable et constructive dans le conflit actuel, et confiants dans l'efficacité des méthodes de conciliation, les représentants des Etats assemblés à Bruxelles désirent vivement voir intervenir un tel règlement.

7° Les Etats représentés à la conférence attacheraient beaucoup de prix à connaître aussi promptement que possible l'accueil réservé par le gouvernement impérial à leur proposition.

La réponse du Japon arriva à Bruxelles le 13 novembre. Elle fermait la voie à toute nouvelle tentative de conciliation. On en a ci-dessous le texte résumé :

Le gouvernement japonais accuse réception de la note qui lui a été adressée en date du 7 novembre au nom de la conférence. Il est heureux de constater que l'opinion exprimée dans ce document par les puissances participant à la conférence est le résultat d'un examen approfondi. Il regrette toutefois que cette opinion ne soit pas de nature à lui permettre de modifier les vues qu'il a exprimées dans sa réponse et dans sa déclaration du 27 octobre.

Les puissances participantes déclarent être prêtes à désigner un représentant pour procéder, conformément aux stipulations du traité, à un échange de vues avec un représentant du gouvernement impérial. Le gouvernement japonais cependant ne peut que s'en tenir à son point de vue : s'étant vu dans l'obligation de recourir comme mesure de défense à l'action actuelle, celle-ci se trouve en dehors des limites du traité. D'autre part, le gouvernement japonais ne pourrait accepter de prendre part à une réunion basée sur les dispositions du traité, tout en étant accusé d'en avoir violé les termes. L'affaire actuelle dérive de conditions particulières à l'Extrême-Orient. La recherche de sa solution par les deux seules parties y ayant un intérêt direct constitue le moyen d'arriver au règlement le plus juste et le plus équitable. Le gouvernement japonais est convaincu que l'intervention d'un organisme collectif, tel que la conférence, ne ferait qu'exciter l'opinion publique des deux pays et rendrait plus difficile une solution satisfaisante pour tous.

Le gouvernement impérial serait cependant des plus heureux que les puissances, après avoir pris connaissance des vues exprimées ci-dessus, puissent apporter leur contribution à la stabilité en Asie orientale, en conformité avec la situation réelle. Les puissances participantes déclarent que tous les Etats qui ont des intérêts en Extrême-Orient sont touchés par les hostilités et que le monde entier est préoccupé des répercussions du conflit sur la sécurité des membres de la famille des nations. Le gouvernement japonais tient à faire ressortir encore qu'il s'efforce par tous moyens d'assurer le respect des droits et des intérêts des puissances étrangères en Chine et qu'il attache le plus haut prix à l'établissement d'une paix durable en Extrême-Orient par un règlement satisfaisant de la présente affaire.

C'était donc le refus de la médiation et l'affirmation que, seule, une négociation directe sino-japonaise peut régler les affaires en litige et mettre fin au conflit armé.

Devant l'attitude négative du Japon, la conférence adopta un projet de résolution qui, suivant les termes du correspondant du *Temps* à Bruxelles, était une « affirmation de principe assez édulcorée, une manifestation de caractère moral qui ne résout pas les difficultés ».

Cette déclaration finale fut publiée le 15 novembre.

Elle observe d'abord que « les conceptions japonaises des intérêts impliqués sur le conflit sont entièrement différentes de celles de la plupart des autres nations et gouvernements du monde ».

Le Japon insiste sur ce point que le conflit entre lui et la Chine concerne uniquement les deux pays. A l'encontre de cette interprétation, les délégués réunis à Bruxelles considèrent que le conflit concerne en droit tous les pays signataires du pacte de Paris de 1928.

La conclusion de la résolution est ainsi conçue :

Les délégués réunis à Bruxelles croient fermement que, pour les raisons indiquées, un règlement juste et durable ne peut être attendu de négociations directes entre les deux parties. C'est pourquoi, dans les communications adressées au gouvernement japonais, ils l'ont invité à conférer avec eux ou avec les représentants d'un nombre restreint d'Etats à désigner à cet effet, dans l'espoir qu'un tel échange de vues pourrait conduire à l'emploi de leurs bons offices et aider ainsi à la négociation d'un règlement satisfaisant.

Ils estiment toujours que, si les parties en conflit voulaient s'accorder pour une cessation des hostilités, en vue de créer l'occasion de tenter une telle procédure, on aboutirait au succès.

La délégation chinoise s'est déclarée prête à adhérer à cette suggestion. Les délégués réunis à Bruxelles estiment difficile de comprendre pourquoi le Japon persiste à refuser cette méthode.

Tout en espérant que le Japon ne maintiendra pas son attitude négative, les délégués devront examiner quelle doit être leur attitude commune dans une situation où l'un des signataires d'un traité international maintient, à l'encontre des vues de tous les autres, que l'action qu'il a entreprise échappe à l'application de ce traité, et revendique le droit d'écarter les dispositions dudit traité que les autres signataires estiment être d'application efficace en ces circonstances.

Tout l'effort de la Conférence aboutit à une offre platonique, à un aveu d'impuissance totale.

A. M.

## La production de l'or en Russie d'Asie

### I

Depuis l'année 1927, le gouvernement soviétique ne publie plus d'informations officielles complètes sur la production de l'or en U. R. S. S. Les chiffres obtenus de différentes sources ne concordent pas, se contredisent même de façon très considérable, mais ils sont d'accord pour constater une énorme augmentation de la production aurifère par rapport à l'époque d'avant-guerre. Cette augmentation serait continue depuis les années 1928 et 1929 ; elle irait s'accroissant avec une vitesse vraiment extraordinaire, si bien que l'U. R. S. S. qui, en 1932 encore, se classait au quatrième rang parmi les pays producteurs d'or, serait montée dès 1934 au deuxième rang et tendrait à conquérir la première place, en

dépassant l'Afrique du Sud, jusqu'ici de notre globe le plus riche en or.

A en croire une dépêche de l'United Press de San-Francisco, datée du 15 juillet de l'année courante, et basée sur les informations de l'« Institut des Relations Pacifiques », la production d'or aurait, en Russie soviétique, atteint, en 1936, 10,6 millions d'onces (une once = 28 gr. 34951) contre 11,339 millions dans l'Afrique du Sud, et au cours de cette année même les dirigeants de cette industrie en U. R. S. S. escompteraient une production d'or supérieure à celle de l'Union sud-africaine. Dans ses rapports sur les années 1935 et 1936, la « Banque des Règlements Internationaux » de Bâle constate cette augmentation, qui « rappelle le temps où, pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avant les découvertes faites en Californie, la Russie était le plus grand producteur d'or du monde. En 1935, la production a été sept fois plus élevée qu'en 1927, à la suite de très grands efforts faits pour moderniser les installations techniques et pour découvrir de nouveaux gisements ». En 1936, la production mondiale d'or a dépassé de 4,3 millions d'onces celle de l'année précédente. En valeur absolue, cette augmentation est la plus importante qui ait jamais été enregistrée au cours d'une année. En pourcentage, elle correspond à un accroissement de 13,5 qui n'a été dépassé qu'aux époques des grandes découvertes de nouveaux gisements, c'est-à-dire au siècle dernier, entre 1840 et 1860, lors de la découverte de l'or en Californie, et entre 1890 et 1900, après la découverte des champs d'or du Transvaal. Le tableau suivant montre que cet accroissement est dû surtout à une augmentation considérable de la production de la Russie soviétique, augmentation très supérieure à celle qu'ont simultanément obtenue les autres pays producteurs de métal précieux (1).

Production de l'or du globe  
(en milliers d'onces d'or fin).

Années	U. R. S. S.	Etats-Unis	Canada	Afrique du Sud	Autres pays
1930.....	1.434	2.286	2.102	10.716	4.184
1931.....	1.701	2.396	2.694	10.878	4.702
1932.....	1.990	2.449	2.044	11.559	5.264
1933.....	2.667	2.537	2.949	11.014	6.336
1934.....	4.263	2.916	2.972	10.480	6.999
1935.....	5.831	3.619	3.283	10.774	7.484
1936.....	7.350	4.295	3.721	11.339	8.549

En comparant ces chiffres à ceux que fournissent d'autres publications, nous trouvons des

(1) *Revue économique internationale*, juin 1936, pp. 615, 616 et juin 1937, pp. 65, 607.

différences manifestes. On le constatera en étudiant le tableau de la production de l'or en Russie depuis 1913 que contient le rapport annuel du Directeur de la Monnaie des Etats-Unis du 30 juin 1936.

Ce tableau est établi d'après les rapports des consuls américains en Russie, basés principalement, au témoignage du Directeur de la Monnaie, sur les publications soviétiques. Tout en reconnaissant le caractère imprécis et souvent contradictoire de plusieurs de ces données, l'auteur du tableau croit cependant que ces chiffres « sont plus proches de la production actuelle que ceux que l'on a publiés jusqu'ici » (1). Voici ce tableau :

Production de l'or en Russie entre 1913 et 1934.

	Kgr. d'or fin	Onces d'or fin
1913 .. .. .	49.259	1.583.677
1914 .. .. .	53.932	1.733.914
1915 .. .. .	43.000	1.382.450
1916 .. .. .	33.900	1.089.885
1917 .. .. .	27.100	871.265
1918 .. .. .	17.250	554.588
1919 .. .. .	5.400	173.610
1920 .. .. .	2.300	73.945
1921 .. .. .	2.050	65.907
1922 .. .. .	5.960	191.614
1923 .. .. .	9.500	305.425
1924 .. .. .	17.000	546.550
1925 .. .. .	19.670	632.390
1926 .. .. .	23.658	760.605
1927 .. .. .	21.415	688.492
1928 .. .. .	12.000	385.800
1929 .. .. .	22.000	707.300
1930 .. .. .	46.690	1.501.083
1931 .. .. .	51.500	1.655.725
1932 .. .. .	60.280	1.938.000
1933 .. .. .	84.000	2.700.000
1934 .. .. .	120.000	3.858.000

On le voit immédiatement, il s'agit de contradictions que l'on ne saurait négliger. Pour l'année 1934, par exemple, le directeur américain de la Monnaie donne 3.858.000 onces, alors que le rapport de la Banque des Règlements Internationaux n'en indique que 4.263.000 onces, — une différence de 405.000 onces ! Si vraiment la production de 1935 était sept fois plus grande que celle de 1927, comme le dit le rapport de cette banque, la production devrait être, en 1935, de  $688.492 \times 7$ , ou de 4.819.444 onces ; or, le tableau que nous avons donné d'abord porte le chiffre de 5.831.000 onces, c'est-à-dire un chiffre supérieur de plus d'un million d'onces, ... ce que l'on ne saurait tenir pour une quantité négligeable.

Confrontons-nous ces chiffres avec ceux de l'*Annuaire statistique de la Société des Nations*, notre embarras ne diminue pas. Cet annuaire, on le sait, « indique la marge dans laquelle se meuvent les diverses estimations qu'on peut établir sur la base d'un examen des informations parues » (2) ; or voici les chiffres maxima et

(1) *Annual report of the Director of the Mint for the fiscal year ended June 30, 1936*, Washington, Government printing office, 1936.

(2) *Annuaire statistique de la S. D. N.*, 1936-37, pp. 150-51.

minima (évalués pour chaque année en milliers de kilogrammes) qu'il donne pour la production de l'or en U. R. S. S. : 1927 : 19-22,6 ; 1928 : 21-28 ; 1929 : 25-33 ; 1930 : 33-44 ; 1931 : 32-52 ; 1932 : 38-59 ; 1933 : 77-85,0 ; 1934 : 110-130 ; 1935 : 140-180.

Il suffit de comparer ces chiffres avec les précédents pour s'apercevoir qu'ils contiennent des contradictions inconciliables, bien qu'ils aient tous été établis par leurs auteurs après un examen approfondi des données fournies par les sources soviétiques.

A ces chiffres si dissemblables, ajoutons encore une autre évaluation, tirée — directement cette fois — d'une publication soviétique. Elle non plus ne nous facilitera pas la découverte de la solution de cette énigme qu'est la production de l'or en U. R. S. S. En 1925, le « Gosplan », c'est-à-dire le Comité où sont élaborés les plans de toute l'activité économique du pays, a annoncé que, pour les trois années suivantes, 1925-1926, 1926-1927 et 1927-1928, la production de l'or atteindrait en pouds (un poud = 16 kgr. 38) les totaux suivants : 1925-26 : 2.015 pouds ; 1926-27 : 2.355,5 pouds ; 1927-28 : 2.844,04 pouds. C'étaient là des chiffres maxima et non point en aucun cas des chiffres minima. Si donc, comme le dit le rapport de la Banque des Règlements internationaux en s'appuyant sur une source soviétique, la production de 1935 a été sept fois plus grande que celle de 1927, elle devrait être (un poud représentant 16 kgr. 38 et un kgr. 35,27 onces) de 1.646.061 onces en 1935; le rapport de ladite Banque indique pour cette année le chiffre de 5.831.000 onces c'est-à-dire un nombre environ 3,5 fois plus grand ! Tous ces chiffres sont donc « écrits avec des fourches sur l'eau », comme on dit en russe, ou, si l'on préfère, d'une valeur très problématique.

## II

Pour mieux apprécier les possibilités russes, il faut se rappeler les caractéristiques de la production de l'or en Russie avant la guerre.

Durant la période dont la guerre mondiale marque le terme, les régions aurifères les plus riches de la Russie étaient l'Oural, la région de la Léna et le gouvernement de l'Iénisseï. C'est surtout grâce à ces trois régions que l'Empire russe s'est classé au nombre des plus grands pays producteurs d'or.

C'est à Voïtsa, au nord de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Arkhangelsk, que l'or fut découvert pour la première fois dans l'empire des tsars ; ce gisement s'est avéré n'avoir aucune importance. D'une portée autrement considérable fut la découverte des mines d'or de Beresovsk, dans l'Oural, en 1742, ou, d'après d'autres sources, deux ans plus tard, en 1744 ; toutefois les placers n'y furent découverts qu'en 1771, et leur exploi-

tation systématique commença seulement en 1813. Jusqu'à cette date, on évalue à quelque 21.000 kgr. la quantité d'or trouvée en Russie. La production prit un nouvel essor à partir des années 1820, lorsque furent découverts successivement les riches gisements de l'Altaï, du gouvernement de l'Iénisseï, de la Transbaïkalie, etc. A mesure que s'épuisaient les anciens gisements, on en cherchait plus loin dans l'Est ; et on y prospectait l'une après l'autre différentes régions aurifères : les placers de la Léna, en 1843 ; ceux de l'Amour dans les années 1850 ; en 1871, ceux de la Région Maritime. Au témoignage des chiffres officiels, la quantité d'or extraite jusqu'à 1923 est évaluée à 2.878.700 kgr. ; mais, en réalité, la quantité obtenue a été bien supérieure à ce chiffre, puisqu'une partie considérable en est restée soustraite à la déclaration obligatoire ; aussi estime-t-on que, jusqu'en 1916, la production de l'or s'est élevée, en fait, à 3.784.000 kgr. Pendant la période qui se termine avec l'année 1912, la Russie aurait fourni, croit-on, 32 centièmes de toute la production mondiale de l'or. C'est en l'année 1910 qu'aurait été obtenue, avant la révolution, la plus grande quantité d'or russe ; alors 63.650 kgr. furent officiellement enregistrés, tandis que, pendant les autres années qui ont précédé la guerre, la production n'a guère été que d'environ 57.000 kgr. par an.

La production a commencé à baisser pendant la guerre de 1914 ; elle a diminué plus encore pendant la guerre civile ; aussi est-ce seulement quelques années plus tard que l'industrie de l'or a commencé de se relever. Voici quels sont les chiffres totaux de la production pour chaque région de l'U. R. S. S. (nous indiquons en même temps entre parenthèses la date de la découverte de l'or dans chaque région) :

	Kgr.	%
Oural (1742) .. .. .	701.200	25,62
Région de la Léna (1843) .. .. .	600.738	21,86
Gouv. de l'Iénisseï (1832) .. .. .	558.070	20,38
Région de l'Amour (1868) .. .. .	281.679	10,25
Transbaïkalie (1832) .. .. .	263.562	9,56
Altaï-Mariïnsk (1830) .. .. .	220.170	8,01
Circonscription de l'Amour (1851)	51.660	1,88
Région de Biriouza (1833) .. .. .	36.090	1,25
Pays des Kirghiz (1830) .. .. .	29.490	1,07
Région de l'Angara (1891) .. .. .	3.920	0,14
Région Maritime (1911) .. .. .	540	0,02

Si les chiffres récents étaient exacts, ils témoigneraient en effet d'une incomparable augmentation de l'industrie de l'or sous le régime soviétique.

## III

Ce qui frappe surtout dans toutes les données soviétiques relatives à la production de l'or, c'est un effort manifeste pour éviter les chiffres exacts et pour ne publier que des assertions impossibles à contrôler. L'an dernier M. A. P. Serebrovsky, directeur du « Soiouzsoloto », autrement de l'Office

(1) *Les perspectives du développement de notre industrie de l'or dans l'Economitcheskoïe Obozrenie (Revue économique) en russe, Moscou, avril 1926, p. 61.*

Central de l'industrie de l'or en U. R. S. S., a publié un ouvrage sur l'industrie aurifère dans son pays. L'auteur, qui avait précédemment été le directeur de l'industrie pétrolière soviétique, a fait de ce livre, consacré à l'histoire de l'industrie de l'or depuis 1927, la source la plus considérable que nous connaissions sur ce sujet dans la littérature soviétique (1). Non seulement Staline y est l'objet d'une flagornerie vraiment écœurante (ce qui n'a d'ailleurs pas empêché l'auteur d'être destitué un an plus tard et classé parmi les « chiens trotskystes » dont, à en croire les communiqués soviétiques officiels, la Russie actuelle semble foisonner), mais on chercherait en vain dans ce livre, qui veut être un compte rendu complet de l'activité du directeur du « Soiouzsoloto », des chiffres clairs et exacts et, par ailleurs, il regorge d'allégations vagues que seuls les initiés aux secrets de cette administration pourraient contrôler. On y lit, par exemple, qu'en décembre 1933, Staline a dit à un journaliste américain, Walter Duranty : « Nous possédons beaucoup de régions aurifères qui se développent rapidement... Nous serions en état de quadrupler, en un temps très court, notre production d'or, si nous avions plus de dragues et d'autres machines. » En Russie soviétique, la voix de Staline c'est (on le sait) la voix de Dieu ; « une campagne générale commença donc en vue de réaliser les indications de notre grand chef » (2). Et, comme il n'est rien d'impossible pour les bolchevistes inspirés par le « grand chef », les succès ne tardèrent pas. Parlant devant le XVII<sup>e</sup> Congrès du parti communiste panrusse, en janvier 1934, M. Serebrovsky disait qu'en 1933 la production de l'or s'était accrue de 142,4 p. 100 (mais il omet d'indiquer les chiffres exacts de ces deux années). Ces succès sont dus, continuait-il, à plusieurs causes : à la découverte de plusieurs nouveaux gisements, de placers et de mines, « là où rien n'existait avant la révolution » ; à une ample application des méthodes « stakhanovistes », c'est-à-dire à un mode de travail très intensif, à une mécanisation du travail dépassant de beaucoup les procédés anciens, etc. Auparavant, disait-il, 27 p. 100 seulement de la production étaient obtenus par des procédés mécaniques ; maintenant le pourcentage est de 70. L'Oural a augmenté sa production de 1.076 p. 100. En 1928, il n'existait pas en Russie d'usines américaines, c'est-à-dire d'usines dotées d'un cycle complet d'exploitation des minerais d'or ; dès maintenant (c'est-à-dire au début de 1934), il y en a six. En 1928, dans 34 usines seulement, fonctionnait l'amalgamation ; maintenant, leur nombre atteint 85. Les usines appliquant le traitement chimique (la cyanuration), dont le nombre était de 11 en 1928, s'élèvent à 51 au début de 1934, et pendant le premier trimestre de cette année, six autres

doivent être construites. En 1928, il n'existait qu'une drague électrique pour l'extraction de l'or, tandis qu'en 1934 le nombre total des dragues, à vapeur et électriques, pour l'extraction de l'or et du platine, s'élève à 85, autrement dit est trois fois plus grand qu'en 1928.

Telle est, au rapport de Serebrovsky, la situation au début de 1935. En janvier 1936, l'ingénieur Chtcherbinine rapporte à Staline que la production de 1935 a été le double de celle de 1933 ; mais, cette fois encore, aucun chiffre précis n'est publié ni sur l'une, ni sur l'autre de ces années. A ce moment, d'après Serebrovsky, la situation est très satisfaisante.

Le rendement de l'Oural dépasse les chiffres du plan. De nouveaux gisements y ont été découverts. Les régions des fleuves Zamaraïka, Voltchanka, Sosjva sont pleines de promesses. Une nouvelle veine très riche, Vorontzovskai, aient d'être découverte ; la région de la Vichera dans le Nord s'est avérée très aurifère. Au sud des mines de Zaozerié, celles de Kychtym, de Kosvinsky et d'Issovsky sont en exploitation. Celles de Nishny-Taguilsk, de Neviansky et de Syssert appliquent avec succès les procédés stakhanovistes. Les réserves de Berezovsk ont été étudiées ; cette mine doit, dans un avenir peu éloigné, occuper la première place dans l'industrie de l'or. Dans le territoire de Tchéliabinsk, de nouveaux gisements très riches ont été découverts sur le fleuve Kemia, à Achmensk, à Melentievsk, dans les régions de Geguinsk et de Magnitogorsk. Dans le territoire du Kazakhstan a été terminée la prospection des gisements de Manka, de Maikain, de Kara-Agatch, de Koumak, de Vessely, de Baladjal, d'Akdjal etc. ; celle de Djellambat va l'être également. Dans la partie sud de l'Altaï ont été découverts des gisements qui ont attiré un grand nombre de « staratel » (de chercheurs d'or). L'exploitation de plusieurs mines importantes a été développée au Kazakhstan : la mine de Stepniak est devenue une ville industrielle de 25.000 habitants. En Sibérie Occidentale sont exploitées des mines importantes, celles de Zméinogorsk, de Zentral'ny et du Bérikioul. En Khakassie, des entreprises considérables ont été organisées sur le Saral : Kommounar, Andreevsky, Ivanovsky, etc., qui, toutes, travaillent selon les procédés et avec les machines les plus modernes. Dans la région aurifère de l'Iénisseï, de nouveaux placers et mines ont été découverts qui promettent une augmentation de la production pour 1936. La région de la Sibérie Orientale compte des entreprises très riches : les mines de la Léna, Darasoun, Baléï, Transbaikalie, Bargouzine, Onon, Chakhtoma, Kar. L'aménagement des mines de la Léna (l'ancienne concession anglaise des Léna-Goldfields) a été amélioré et renforcé ; dans un proche avenir, ces mines fourniront une production quadruple de leur production actuelle. Les entreprises de Baleizoloto, découvertes sous le régime soviétique, sont déjà devenues — en trois ans — un centre industriel de 25.000 habitants. Leur rendement s'est considérablement accru en 1936. Les réserves de Darasoun (à 90 km. de la station de Chilka), découvertes, elles aussi, sous le régime actuel, sont énormes ; elles donneront très vite une production quadruple de ce qu'elles donnent aujourd'hui. Plus à l'Est s'étend jusqu'à Vladivostok une série de mines et de placers dont plusieurs (Klioutchevskoié, Pilnoié, Bielaïa, Gora, la mine de Kirovsk, etc.) sont exceptionnellement intéressants au point de vue de production massive. Les mines de l'Aldan (Rép. des Yakoutes) découvertes et aménagées sous le régime soviétique : Lebediny, Zverevsky, Goletz, Tekhnitchesky, Goletz, etc., permettent d'espérer une riche production d'or à de très bas prix de revient. Les réserves des placers de l'Aldan-Nioukcha, Tyrkanda, Kabaktan, etc., s'étendent toujours davantage. Aux anciens gisements, la pros.

(1) A. P. SEREBROVSKY : *Na zolotem fronte* (Sur le front de l'or), Moscou, Edition de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S., 1936 (en russe).

(2) *L. c.*, p. 342.

pection a ajouté de nouvelles régions très riches comme Djoug-Djour et Outchour.

Et M. Serebrovsky de terminer cet exposé par la conclusion suivante :

Il n'y a pas de bornes au développement de l'industrie de l'or dans notre pays. Nous possédons les ressources de matières premières les plus considérables qui soient au monde ; nous avons des gisements qui attendent encore leur tour d'être mis en exploitation, nous n'avons pas encore abordé des gisements d'une teneur en or plus pauvres que ceux exploités depuis longtemps en Amérique et en Afrique (1).

#### IV

Il est très difficile de soumettre ces données à une critique probante, malgré leur évidente imprécision. Toutefois leur confrontation avec les opinions émises par de savants géologues russes peut fournir d'utiles données comparatives et permettre de se former un jugement. Par exemple, M. Serebrovsky a dit (on s'en souvient) en janvier 1934, au XVII<sup>e</sup> Congrès du parti communiste russe, que l'Oural a augmenté sa production de 1.076 p. 100. Or, on lit dans le rapport sur les gisements aurifères russes, présentée en 1929 par M. D. Mouchketov, directeur du Comité Géologique à Leningrad, au XV<sup>e</sup> Congrès International de Géologie, à Prétoria (2), à propos de l'Oural :

Les placers aurifères de l'Oural ne sont pas profonds, leur couverture étant d'une épaisseur maxima de 10 à 40 m. Ils n'atteignent que rarement une longueur considérable. Les plus longs qui soient connus, situés le long des rivières Miass, Taguil, Neiva, atteignent une vingtaine de kilomètres, mais les placers sont en général beaucoup plus courts, d'une longueur moyenne de 0,5 à 1 km. A l'ordinaire, la teneur en or n'est pas élevée, le minimum dans les placers exploités par le travail à la main étant d'environ 0 gr. 5 à la tonne. La plupart des placers de l'Oural sont déjà épuisés ; il en reste, parmi les plus pauvres, qui ne pourraient être exploités qu'avec des dragues (3).

Il semble donc peu probable qu'une augmentation de presque 1.100 p. 100 dont parle M. Serebrovsky soit possible dans l'Oural. Nous lisons dans le même rapport de M. Mouchketov, au sujet des placers de la Sibirie Occidentale, où naguère se trouvaient, dans la Taïga de l'Iénisseï, les plus riches gisements de la Sibirie tout entière :

De nos jours, les placers sont pour la plupart épuisés et à peine peut-on espérer la découverte de nouveaux placers. Les régions restées inexploitées et les déchets ne conviennent qu'au travail des *staratels* (chercheurs d'or). Une certaine quantité d'or pourrait être extraite, dans les régions inexploitées, des monceaux de déchets et des placers montagneux par des procédés mécaniques perfectionnés, principalement dans la Taïga méridionale et septentrionale de l'Iénisseï, en partie dans le district de Mariïnsk.

Cela non plus ne s'accorde pas très bien avec l'opinion de M. Serebrovsky, qui, des nouveaux placers découverts dans la région aurifère de l'Iénisseï, attend « une augmentation de la production ».

Les conclusions auxquelles arrive un autre savant russe, M. A. K. Meister, dans une étude parue en 1925 (1) et consacrée à l'or en Russie, sont d'un plus grand intérêt encore pour le problème qui nous occupe ici.

M. Meister publie un tableau des réserves de l'or en Russie qu'il divise en deux parties : réserves réelles et probables d'un côté et réserves possibles de l'autre. Nous ne pouvons pas reproduire ce tableau ici ; mais nous constatons que, d'après ses supputations, les réserves des mines d'or réelles et probables atteignent 121.820 kgr., et les réserves possibles 530.000 kgr., tandis que, pour les placers, l'auteur arrive aux chiffres respectifs de 173.810 et de 4.117.400 kgr., et donc à un total pour les mines et les placers de 295.630 kgr. de réserves réelles et probables et de 4.647.400 kgr. de réserves possibles. Après avoir donné ces chiffres, Meister reconnaît toutefois qu'ils sont très incomplets et qu'ils le doivent inévitablement être.

Les chiffres des réserves réelles et probables sont sans aucun doute, écrit-il, au-dessous de la vérité. En réalité, ces réserves sont plus élevées, en particulier les réserves des mines d'or sont encore mal connues. En Sibirie, l'exploitation des mines d'or n'en est qu'à ses débuts et les réserves, cela va sans dire, ne sont pas limitées aux gisements que nous connaissons déjà. Nous ne possédons pas encore de données effectives suffisantes pour faire une évaluation complète de toutes les réserves, et toutes les évaluations faites restent subjectives. L'ingénieur russe Ahnert, par exemple, a évalué les réserves d'or possibles à un total de 6.392.000 kgr. ; mais ses évaluations ne sont pas tant fondées sur des bases réelles, telles que les données sur la longueur, l'épaisseur, la teneur en or, etc., que sur des données statistiques, elles-mêmes assez peu exactes. Sans doute, de nouveaux gisements de mines d'or seront-ils découverts ; il est possible qu'on trouve aussi de nouveaux placers, comme le prouve l'exemple de la région de l'Aldan moyen (Tommett). Enfin, les anciens gisements sont encore loin d'être tous épuisés et il y a encore dans ces gisements beaucoup de travail pour les dragues. Ainsi donc, nous possédons des réserves d'or pour longtemps encore ; mais, cela va sans dire, nous n'en possédons pas du tout sur une échelle mondiale. Il est très vrai que nos placers ne le cèdent pas en richesses aux placers étrangers, mais ils sont déjà très épuisés. Il y a encore beaucoup de travail pour les dragues, mais les opérations des dragues peuvent seulement maintenir l'exploitation à un niveau plus ou moins constant ; elles ne peuvent ni créer une industrie nouvelle, ni rétablir une industrie ancienne. Cela a été démontré par l'expérience de l'Oural, et celle de l'Amérique en a fourni la preuve. Aussi n'est-il pas probable que, chez nous, les dragues puissent régénérer notre industrie de l'or. Quant aux gisements miniers, il faut avant tout ne pas compter sur la possibilité de découvrir des gisements tels que le Witwatersrand ou des gisements veinés tels que les filons auro-argentifères les plus récents. Nous avons chez nous exclusivement des veines quartzieuses du type des

(1) L. c., pp. 404-409, 420.

(2) *The gold resources of the world. An inquiry made upon the initiation of the organising committee of the XVth international Geological Congress, South Africa, Prétoria, 1930, 305-320.*

(3) L. c., p. 310.

(1) *Obzer mineral'nykh ressourcev S. S. S. R.*, revue des ressources minérales de l'U. R. S. S., fascicule 18, *L'or* (en russe), écrit par A. K. Meister, Leningrad, 1925 (Edition du Comité Géologique).

filons « anciens ». De telles veines peuvent, il est vrai, atteindre une grande profondeur et en même temps conserver leur teneur en or. Dans l'Amérique du Nord, les veines sont bien de cette nature. Mais tout ce que nous savons jusqu'ici sur nos filons ne témoigne pas d'une grande analogie avec ceux de l'Amérique du Nord. Il est plutôt à craindre que nos veines ne soient d'une étendue peu profonde. Quelques veines du gisement de Berikoul sont déjà tenues pour épuisées bien que leur profondeur soit seulement de quelque 200 m. La teneur en or des veines des groupes « Kommounar » et « Zentral'ny » semble diminuer avec la profondeur. Descas analogues sont connus dans l'Oural et en Transbaïkalie. Tout cela n'est pas très encourageant.

La géologie des régions aurifères fournit des raisons pour être pessimiste. En effet, dans la plupart des régions sibériennes, les gisements aurifères se trouvent dans les couches les plus anciennes, dans le précambrien ou dans le cambrien, et bien plus rarement dans des terrains plus jeunes, mais pas plus jeunes que le carbonifère et que le devonien (Transbaïkalie). Il est donc clair que, pendant le temps énorme compris depuis le début de l'ère paléozoïque jusqu'à nos jours, les parties supérieures des gisements ont été démolies et emportées par l'eau, puis ont formé les riches placers sibériens. Les parties les plus riches, les parties supérieures, ayant été emportées par l'eau, les zones plus maigres de minerais primaires subsistent seules. Par suite des procédés secondaires, des zones d'oxydation et de cimentation se forment ici encore, mais elles ne sont pas épaisses et s'épuisent relativement vite. Puis viennent des zones de minerais primaires qui, semble-t-il, ne se distinguent pas par leur richesse.

Telle est, semble-t-il, la situation dans les gisements de la Sibérie. Dans certaines régions, comme dans celle de la Léna, des gisements de mines d'or ne sont point connus jusqu'ici. Il est probable que le lavement s'est effectué ici particulièrement vite et que, seules, les maigres origines des veines quartzeuses sont restées (1).

Cette étude a été publiée en Russie avant que le camarade Staline eût décrété le quadruplement de la production d'or et voilà précisément ce qui lui donne toute sa valeur. Entre ces conclusions et celles de l'optimisme officiel de M. Serebrovsky, la contradiction paraît évidente.

Peut-être convient-il de terminer cet article par l'opinion d'un technicien américain qualifié, M. L. D. Edie, qui ne parle pas spécialement de la production russe de l'or, mais de la production de l'or en général (2).

Il est toujours possible, écrit M. Edie, que des découvertes (d'or) soient faites. Personne ne saurait dire positivement que des gisements de grande importance ne pourront plus être trouvés. Nous pouvons néanmoins juger des probabilités en nous basant sur les faits géologiques. Ces probabilités sont nettement contre la découverte de nouveaux gisements d'or vraiment riches.

Et, pour appuyer cette assertion, l'auteur américain cite une lettre à lui adressée par le directeur du Service géologique des États-Unis, M. Julian D. Sears, où il est dit :

Bien qu'il soit possible de découvrir de nouvelles régions aurifères dans notre pays, il est fort douteux que ces régions nouvelles puissent compenser la décroissance de production des régions actuellement exploitées. Des découvertes nouvelles sont faites çà et là et amènent une certaine augmentation de la produc-

tion ; mais les statistiques du pays entier prouvent que pendant les dix dernières années, ni les nouvelles découvertes, ni le perfectionnement des méthodes d'exploitation n'ont pu empêcher un déclin graduel. En Australie, le déclin a été plus grand encore qu'aux États-Unis et nous n'avons aucune raison d'espérer une renaissance considérable. L'Afrique du Sud a récemment fait un certain progrès, mais de bonnes autorités prédisent que, dans un délai de dix ans, la production aura dépassé son maximum.

Il n'y a pas de raison de croire qu'en Russie la situation soit différente.

Concluons donc, sans nier catégoriquement la véracité des chiffres mis en circulation sur la production d'or en U. R. S. S., que ces chiffres doivent être regardés comme invraisemblables et très exagérés jusqu'à la publication de données exactes et précises que le gouvernement soviétique ne destine pas à la propagande.

I. O. LEVINE.

## VARIÉTÉS

### UNE FIGURE ORIGINALE

Pendant quarante ans, l'une des figures les plus populaires à Simla fut celle de Mr. Browne, surnommé « de la Rue » par lord William Beresford. C'était l'homme à tout faire de l'*Amateur Dramatic Club*, qui fut célèbre : membre permanent de la Commission qui choisissait les pièces, il distribuait les rôles, dirigeait les répétitions, et cumulait les fonctions de régisseur, de machiniste, d'accessoiriste, de décorateur, de secrétaire général, de comptable, d'électricien. Quand on passait devant le théâtre, on pouvait le voir sur le seuil de l'entrée des artistes, en manches de chemise, un cigare à la bouche, ses lunettes au bout de son nez, saluant joyeusement tout chacun ou prenant des notes sur une vieille boîte d'allumettes.

Comment était-il venu à Simla ? nul ne le savait. On disait qu'il avait été simple matelot (et la façon dont il dansait la *hornpipe* semblait le prouver), puis instructeur naval ; qu'il avait pris part à la guerre de 1870-71 ; que Paris l'avait vu danseur mondain ; qu'il avait marché sur Kandahar avec lord Roberts après avoir aidé celui-ci à dresser son plan de campagne... : histoire, ou légende ?

Devenu indispensable, il menait sa troupe d'amateurs avec une main de fer, et ne permettait à personne de pénétrer sur le plateau pendant les entr'actes ; malheur à l'acteur ou à l'actrice qui eût osé s'y aventurer pour changer un meuble de place ou arranger des fleurs dans un vase avant qu'il eût donné, à la porte du foyer des artistes, le signal que tout était prêt ! Son indépendance ne l'abandonnait jamais, même devant un vice-roi.

Les représentations d'une pièce se prolongeaient généralement durant une semaine. Après la dernière, un souper était offert par les ar-

(1) L. c., pp. 42-45.

(2) Lionel DANFORTH EDIE : *Gold production and prices before and after the world war*. Indiana University Studies, vol. XV, mars 1928, p. 51.

tistes, sur la scène, à leurs amis; et, suivant la coutume anglaise, il y avait beaucoup de discours: le sien était toujours le meilleur.

Son bureau, dans les cintres, faisait le désespoir des gens ordonnés: registres, programmes, affiches, livrets s'y entassaient dans le plus pittoresque désordre. Tout le monde à Simla l'adorait; hélas! en 1932, il dut prendre sa retraite: l'âge était venu, et le Club connaissait des embarras de trésorerie... Maint ancien officier ou fonctionnaire, taillant ses rosiers dans un calme jardin d'Angleterre ou jouant au golf sur des *links* d'Ecosse, ne songe pas sans émotion à l'époque où il assistait à ces soupers ou même tenait un rôle sous la sévère direction de « Brownie ».

## Indochine

### GÉNÉRALITÉS

**Contre le refus collectif du paiement de l'impôt.** — Le refus collectif du paiement de l'impôt est désormais passible des sanctions établies par un décret du 22 octobre dernier.

Quiconque, par voies de fait, menaces et manœuvres concertées, aura organisé ou tenté d'organiser le refus collectif de l'impôt sera puni de trois mois à deux ans de prison et d'une amende de 1.000 à 10.000 francs.

Les délinquants étrangers seront, en outre, passibles de l'interdiction temporaire ou indéfinie de séjourner dans le territoire.

**La balance du commerce.** — Pour les huit premiers mois, le commerce extérieur de l'Indochine a atteint :

*Importations* : 355.000 t. environ valant 993.000.000 de francs, en augmentation de 75.000 t. et 380.000.000 de francs sur la période correspondante de 1936 ;

*Exportations* : 2.739.000 t. et 1.503 millions de francs, en diminution de 137.000 t. et en augmentation de 528.000.000 de francs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les exportations ont atteint 1.234.807 t. contre 1.466.928 t. pour la même période de 1936 ; soit une diminution de 232.121 tonnes.

**Standardisation et contingentement des produits coloniaux.** — L'intérêt d'établir un contrôle des matières premières et denrées périssables exportées par nos colonies n'est pas douteux. En imposant aux producteurs une discipline de leur production, on les amènera à fournir aux marchés des produits de types définis, de qualité saine et loyale et les garanties trouvées par les acheteurs, en augmentant leur nombre et leur importance, profiteront à la production. D'ailleurs les réalisations déjà effectuées dans ce domaine ont été concluantes. C'est

ainsi que les produits portant la marque O. C. E. (Office Chérifien de contrôle et d'exportation) bénéficient sur tous les marchés d'une prime de qualité. D'autre part, la nécessité d'un nouveau contingentement des produits coloniaux est moins évidente. Le développement, il est vrai, de certaines nouvelles industries coloniales, par exemple la sparterie indochinoise, porte ombrage à des industries de la métropole, plus anciennes. Des rivalités étant apparues entre producteurs métropolitains et coloniaux pour le placement de leurs produits respectifs sur les divers marchés, une entente entre les producteurs a semblé désirable au gouvernement. Ces considérations ont inspiré certaines dispositions que les décrets-lois du 28 août 1937 ont consacrées.

L'un de ces décrets concerne la standardisation des produits d'exportation. Il prévoit la fixation des conditions auxquelles les produits des colonies devront satisfaire pour l'exportation ; l'organisation d'un contrôle du conditionnement de ces produits et la création et l'usage de marques et signes distinctifs réservés exclusivement au service du contrôle.

On s'est préoccupé dans les autres décrets du contingentement des exportations. En particulier, on a voulu assurer l'application des accords interprofessionnels intervenus, ou à intervenir, entre producteurs de la Métropole, de l'Algérie et des autres territoires de la France d'outre-mer, en vue d'assurer l'équilibre de leur production et sa répartition, ainsi que de déterminer les modalités d'exécution de ces accords. A défaut d'accord, de nouveaux décrets pourront déterminer soit la proportion, soit le tonnage limite attribués à chaque colonie pour l'importation de chaque produit.

Enfin un de ces décrets vise plus spécialement l'industrie du sucre. La construction de nouvelles sucreries dans les colonies sera soumise à l'autorisation préalable du Ministère des Colonies. Les droits de consommation sont quadruplés pour les sucres livrés à la consommation en violation des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles approuvées. De nouveaux décrets pourront fixer les conditions de répartition entre les fabricants du sucre correspondant au débouché total annuel de la colonie : importation en France, consommation locale, exportation à l'étranger ou dans d'autres colonies, et, au besoin, les réductions des cultures de canne à sucre qui pourraient apparaître nécessaires et les conditions dans lesquelles elles s'opéreront.

Ceux de ces décrets qui sont relatifs au contingentement des produits coloniaux ont causé dans les milieux intéressés une émotion réelle et provoqué des protestations sur lesquelles nous reviendrons prochainement.

**Utilisation de l'excédent budgétaire.** — On recommencerait, à en croire un journal de Saïgon, à parler du chemin de fer de Mongkolborey à Aranya et la Chambre de Commerce de Saïgon aurait même été saisie d'un projet

de jonction du réseau indochinois au réseau siamois. *L'Impartial* s'élève contre ces intentions ; si le Transindochinois a été construit pendant la crise, à une époque où matériaux et main-d'œuvre étaient au plus bas prix, les nouveaux travaux, dont l'utilité est très contestable, seraient (dit-il) d'un coût très élevé en raison de la hausse générale sur tous les marchés. Le principe en aurait d'ailleurs été condamné sévèrement par la circulaire ministérielle du 12 août 1932.

Les ressources normales du budget ne permettraient pas, assure notre confrère, de faire face à ces dépenses et, si des disponibilités subsistent sur les fonds d'emprunt, il est facile de leur trouver des utilisations d'un intérêt pressant, telles : les dépenses du renforcement des digues du Song-Thuong, du Song-Cau et du Song-Thaï-Binh, travaux très importants et coûteux qui paraissent nécessaires, si l'on veut éviter un renouvellement de la catastrophe dont vient d'être victime le delta tonkinois.

Ces dépenses peuvent s'élever à un ou deux millions de piastres et c'est seulement le jour où le réseau total des digues indispensables du Tonkin aura été suffisamment renforcé que l'on pourra envisager la construction d'un nouveau chemin de fer.

#### Un crédit de la métropole aux sinistrés. —

Au cours d'un récent conseil des Ministres, le Ministre des Colonies a été autorisé à déposer un projet de loi accordant un crédit de 3 millions pour secourir les victimes des inondations en Indochine.

Le Gouverneur général de l'Indochine ayant pris les mesures d'urgence qui s'imposaient en prélevant 15 millions sur le fonds de prévoyance, il convenait, a pensé M. Moutet, que la métropole témoignât de sa sympathie agissante à l'égard d'une colonie très éprouvée. Ce geste de solidarité se double d'ailleurs d'un témoignage de reconnaissance : en 1930, l'Indochine était venue substantiellement en aide aux sinistrés français du Midi.

#### Evolution de la construction urbaine. —

On a constaté en 1936 et cette année une reprise sensible dans l'industrie urbaine de la construction en maçonnerie.

Seuls Haïphong et Pnompenh demeurent en retard. L'activité du bâtiment s'y est ralentie et est retombée au niveau des années antérieures les plus défavorables.

A Hanoï, on élève continuellement des compartiments et des maisons indigènes à rez-de-chaussée dans les quartiers européens aussi bien que dans les quartiers indigènes. D'après les statistiques périodiques du gouvernement, le prix moyen des compartiments et habitations indigènes à façade étriquée et à rez-de-chaussée dans les quartiers annamites varie de 500 à 600 \$ ; s'ils ont des étages, leur valeur s'élève aux environs de 1.600 à 1.700 \$. Dans les quartiers

européens, le chiffre n'est plus, pour le même genre de constructions, que de 1.300 à 1.400 piastres.

Le prix d'une maison isolée, séparée du voisinage par des bandes de terrain libre, était, en 1936, d'environ 4.500 piastres. Mais il doit être majoré aujourd'hui, car la hausse générale des prix n'a pas épargné les matériaux de construction.

Dans les quatre principales villes (Saïgon, Hanoï, Haïphong et Pnompenh), la consommation de ciment est passée de 85.000 tonnes en 1935 à 102.000 en 1936.

Il est à remarquer que le mouvement de la construction en matériaux légers, bois, paillettes, pisé, torchis, tuiles de modèle annamite, dont le prix monte comme celui du ciment, suit une marche inverse. La régression est sensible depuis 1934.

Les indigènes font de plus en plus construire dans des quartiers où les Européens vivaient seuls naguère et où il leur est plus aisé de satisfaire aux conditions d'hygiène que dans l'intérieur des agglomérations urbaines. Il serait à souhaiter toutefois que, dans les quartiers nouveaux, les constructions ne s'entassent pas et que la question de la ventilation retienne davantage l'attention des propriétaires et des entrepreneurs.

Une ligue pour la défense du logement salubre s'est fondée récemment à Hanoï. Son initiative est à encourager. Il faut espérer qu'elle arrivera à faire établir un modèle de maison qui réponde à la fois aux exigences de l'hygiène et aux besoins de familles souvent fort nombreuses. La cherté des terrains ne doit pas empêcher de prévoir les espaces libres nécessaires à une saine aération.

Il faudrait également conseiller aux constructeurs (dit *l'Annam nouveau*) d'édifier leurs maisons sur des terrains remblayés. Leur niveau devrait être calculé à une hauteur suffisante pour les mettre à l'abri des inondations qui proviennent de l'accumulation des eaux de pluie dans les bas-fonds et aussi du débordement des fleuves et des rivières.

**Les croyances des Muong.** — *La Revue des troupes coloniales* publie un travail du Capitaine Huard sur les croyances des Muong du plateau central sud-indochinois. Est-il besoin de dire combien la connaissance des coutumes et mœurs de ces peuplades est utile pour qui veut les pénétrer ?

L'auteur en fournit la preuve en rappelant qu'au cours de milliers de kilomètres de reconnaissances exécutées en Annam, en Cochinchine et au Cambodge de 1932 à 1934, les infatigables tirailleurs Rhadé ont grandement facilité le contact des Muong par leur respect de coutumes assez proches des leurs, et leur aptitude à discerner, dans les régions initialement obstruées de lancettes de guerre, d'abatis et de pièges, les interdictions spécifiquement rituelles.

Après avoir analysé les croyances des Muong en des génies invisibles dont le plus important est le Prah Nduh, génie créateur, autour duquel gravitent, indépendants, des quantités de génies

secondaires, génies des éléments, génies guérisseurs, génies tutélaires ou néfastes, l'auteur examine les cérémonies du culte : offrandes, sacrifices et fêtes.

Quelques manifestations sont assez mystérieuses comme les arbres fétiches plantés devant les cases, ou les interdictions de villages et de cases assez fréquentes et qu'il serait dangereux d'enfreindre.

En cas d'épidémie grave, il peut y avoir lieu à abandon d'un village, auquel cas la recherche d'un nouvel emplacement est accompagnée de conditions et de rites compliqués.

Les prohibitions alimentaires, en dehors de celle de la chair d'éléphant, qui est générale, sont souvent locales, quelques-unes permanentes à la suite de certains faits, d'autres temporaires et visant diverses personnes.

Les sorciers jouent un rôle important.

Ils sont de deux sortes : bons ou mauvais.

Les uns, souvent des chefs, toujours conseillers écoutés, se manifestent comme guérisseurs, mages et augures. Les autres, malfaisants, sont redoutés. Leurs pratiques nous sont cachées.

Les sorciers guérisseurs semblent disposer d'un arsenal restreint de remèdes et de pratiques, qui consistent en sacrifices spéciaux suivis d'invocations en langue ésotérique et d'exorcismes. Les mêmes, agissant comme mages, font la pluie, composent les filtres d'amour, les poisons de chasse et de guerre, préparent les amulettes contre les maladies et contre la mort, trafiquent des pierres-génies. Ils expliquent les songes et interprètent peut-être les phénomènes atmosphériques et le cours des astres. Enfin, ils donnent des augures en observant la mort des animaux sacrifiés, ou encore en lançant des grains de riz à travers la flamme d'une petite bougie, accessoire indispensable de leur attirail.

Ajoutons que ces sorciers, à l'action sociale considérée comme utile, jouent un rôle politique incontestable, ce qui se manifeste notamment au cours des longues négociations nécessaires pour mettre sur pied une alliance dans un but de guerre.

Le droit coutumier, hors le cas d'atteinte à l'ordre naturel, contient peu de références aux génies. Tout crime est en général rachetable par un sacrifice approprié, sauf l'inceste, très sévèrement puni.

Un chapitre sur l'occupation en face des croyances termine cet excellent travail. Après avoir prouvé par quelques exemples que la méconnaissance ou l'ignorance des coutumes et des interdictions rituelles a provoqué de graves mécomptes tandis que leur observation et la composition avec elles ont au contraire donné de très bons résultats, le capitaine Huard conclut :

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'utilité, pour les cadres militaires, de connaître les règles relatives aux interdictions de lieux habités, aux prohibitions alimentaires et aux sacrifices.

Les particularités de l'abandon des villages, notamment dans le cas de mort violente et les obstacles d'ordre métaphysique qui peuvent s'opposer à leur regroupement dans l'espace et dans le temps méritent de retenir davantage l'attention.

Pour quelques années encore, à la fin desquelles sera parvenue à l'âge d'homme la génération qui grandit sans rancune à l'ombre de notre drapeau, nous pensons que les cadres employés en pays moi doivent observer soigneusement les croyances et leurs effets.

Non pour les craindre, mais pour les utiliser et, le cas échéant, pour discerner à temps et prévenir, aux moindres frais, des réactions toujours possibles — à la gestation lente et à l'explosion soudaine — que cinq ans d'occupation ne nous permettent peut-être plus de croire imprévisibles.

## COCHINCHINE

**Réunion du Conseil colonial.** — Le 13 octobre, dans la séance d'ouverture de la session annuelle du Conseil colonial, M. le gouverneur Pagès, prononçant le discours d'usage, rappela, au point de vue politique, les mesures générales intervenues : Amnisties politiques, promulgation des lois sur le travail, meilleure distribution de la justice, charte de naturalisation, enfin étude de la réglementation syndicale.

Résumant ensuite la situation financière, il montra que le budget de 1938 s'établit à 15.210.000 piastres, en augmentation d'environ 2 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation traduit surtout l'importance du fonds de concours du budget général (1.488.000 piastres). L'évolution vers une plus grande justice fiscale est marquée par l'abaissement de l'impôt de capitation et par la création d'une catégorie d'imposables plus taxés que la masse au profit de ceux dont les ressources sont plus réduites. Le projet d'impôt général sur le revenu, dont le principe a été adopté l'an dernier, retiendra l'attention du Conseil colonial. Les services d'intérêt social, l'inspection du travail, les sports et loisirs, l'enseignement, l'assistance médicale et la prévoyance sociale ont été largement dotés.

Dans le domaine économique, la balance commerciale se chiffre par un excédent de 75 millions de piastres ; la circulation fiduciaire s'est relevée ; le courant d'immigration d'Européens et de Chinois, la main-d'œuvre annamite et tonkinoise reprennent. Mais, pour écarter les aléas de la monoculture, il y a lieu de développer les cultures secondaires et de favoriser la création d'un artisanat par l'ouverture d'écoles professionnelles et d'ateliers scolaires ou postscolaires.

Après avoir marqué que si le Gouvernement entend faire respecter l'ordre, il veillera avec une égale conviction à l'exacte application de la récente législation sociale par les employeurs, M. Pagès a montré de quelle paix profonde jouit la Cochinchine, au milieu des troubles meurtriers actuels d'Extrême-Orient.

Le Conseil a réélu président M. Ardin, président sortant et président de la Chambre de commerce de Saïgon.

Aux dernières nouvelles il a voté, avec quelques modifications, le projet d'impôt sur le revenu présenté par le gouvernement.

**Le commerce d'exportation en 1937.** — L'amélioration de l'économie cochinchinoise s'est poursuivie au cours de cette année.

Les exportations de riz, au 4 octobre dernier, s'élevaient à 1.244.775 tonnes, chiffre légèrement inférieur à celui des deux années précédentes, mais les cours sont infiniment supérieurs et varient entre 8 \$ 53 et 9 \$ 23 le quintal. Cette hausse est due à la dévaluation du franc et aux besoins actuels de la Chine, celle-ci demeurant un débouché très intéressant, malgré le blocus de la flotte nipponne.

Quant aux autres produits, ils traduisent également un progrès très net.

Au 15 septembre, 169.172 tonnes de maïs, avaient été exportées par Saïgon, au lieu de 116.614 pour toute l'année 1936. Mais le maïs vient surtout du Cambodge.

Pour le poivre, au 15 septembre : 2.450.555 kgr., contre 1.979.098 pour l'année entière 1936.

Au 15 octobre, 27.690 tonnes de caoutchouc contre 23.380 pour la même période de 1936.

Quant au coton non égrené, il passe, au cours de la même période, de 147 à 532 tonnes.

Le kapok également saute de 1.172 à 1.954 t. L'exportation du stick laque a plus que quadruplé : 20.756 kgr. pour toute l'année 1936 et 86.132 kgr. au 15 septembre 1937.

Deux produits seulement accusent une diminution : le coprah, qui tombe de 8.381 à 7.855 t., et le coton égrené, de 41.598 kgr. à 5.513.

**La lutte contre la famine.** — Dans les deux délégations Moï de Budop et de Song-Bê (provinces de Thudaumot et de Bien-Hoa), il a fallu cette année lutter contre la famine. La seule récolte de riz que connaissent les 25.000 sauvages de Cochinchine avait été, en effet, très compromise par l'arrêt brusque et prématuré de la mousson, c'est-à-dire de la chute des pluies en Extrême-Orient en septembre 1936, et il était à redouter qu'entre les mois de juillet et octobre 1937 les tribus du Dak-Huyt, du Haut-Chlong et du Song-Bê ne pussent pas manger à leur faim, en attendant que le nouveau riz semé maintenant soit venu à maturité. D'autre part, ces autochtones vivent dans un état si primitif qu'ils sont à peu près dans l'incapacité de trouver, soit en forêt, soit avec le produit de leur travail, de quoi s'alimenter jusqu'à l'automne. Les besoins reconnus par le Gouvernement de la Cochinchine furent évalués à 400.000 kgr. de riz, qui purent être achetés grâce à un crédit de 50.000 piastres alloué par le Gouvernement général de l'Indochine. Le riz fut livré aux chefs-lieux des délégations de Nui-Bara et de Budop, qui fonctionnent comme centres de redistribution. C'est de là que partent par camions vers les centres de disette les sacs de riz destinés aux affamés. Il eût été inadmissible, sans doute, de laisser souffrir des hommes de la faim alors que le pays de la Cochinchine, toute proche, est un des plus gros producteurs de richesses vivrières du monde. Encore fallait-il s'organiser à temps et ne pas se laisser surprendre par les événements. Voilà ce qui a été fait dès le mois de juin et la méthode employée s'est avérée d'une heureuse efficacité.

**L'évolution des minorités moï.** — L'évolution des minorités moï doit se faire à l'abri des influences néfastes qui pourraient venir de l'extérieur. C'est dans cet esprit que le gouvernement a décidé la fondation, en 1936, de l'internat moï de Honquan.

Cet établissement scolaire poursuit deux buts principaux :

1<sup>o</sup> Etablir une corrélation entre l'instruction qui y est offerte, d'une part, et d'autre part la

mentalité présente de ces populations primitives, ainsi que leurs occupations habituelles ;

2<sup>o</sup> Conserver comme facteurs du progrès à réaliser les éléments sains préexistants dans les milieux considérés : techniques, arts et coutumes moï.

Ce n'est là qu'un premier pas dans le vaste plan politique que vise le gouvernement dans ce domaine.

On compte, en effet, accorder aux élèves moï exceptionnellement doués la plus large instruction, dans la pleine mesure de leur capacité intellectuelle comme des possibilités budgétaires de la colonie, afin de faire d'eux, plus tard, comme le noyau des cadres nouveaux de l'organisation administrative de leur pays. Par répercussion naturelle, ces premiers bénéficiaires de nos méthodes occidentales en deviendront les meilleurs propagandistes, dans leurs familles, leurs villages, leurs cantons même.

Des efforts similaires en ce sens ont été aussi tentés dans l'ordre économique. Ainsi, nos services agricole, forestier et vétérinaire, avec la collaboration de l'Institut des Recherches Agronomiques, ont recherché, et recherchent encore, les moyens d'assurer des ressources agricoles et permanentes à ces collectivités à moitié sauvages, qui, jusqu'à ces temps derniers et des siècles durant, ne paraissaient guère s'en soucier.

D'où l'installation de stations expérimentales et d'essais, à Budop et au Song-Bê, où nos ingénieurs cherchent à acclimater le caféier, le maïs et diverses plantes vivrières, et à substituer à la pratique rudimentaire et dévastatrice du *rây*, des cultures variées autour des cases moï, et même des rizières irriguées.

Quant à l'œuvre qu'on pourrait qualifier de purement humanitaire, elle est représentée par une multitude de médecins et d'infirmiers, spécialement affectés dans ces régions moï périodiquement dévastées par des épidémies.

Mais pour que ce travail de longue haleine porte tous ses fruits, il est essentiel d'éviter le contact sans transition des races primitives avec les milieux évolués.

Ces considérations ont retenu l'attention du gouverneur de la Cochinchine qui, en date du 21 août, a pris un arrêté traçant tout un programme de protection des minorités moï, et complétant l'arrêté du 25 juin 1930 fixant les limites des zones fermées à la colonisation en Cochinchine.

Le territoire moï sera ainsi réservé aux seuls Moï et à leurs éducateurs attitrés.

## ANNAM

**A la Chambre des représentants.** — La session inaugurale de la Chambre des représentants du peuple a été présidée par le Ministre de l'Intérieur de l'Empire d'Annam, qui a insisté, dans son discours, sur les mesures prises pour améliorer le sort du peuple, autorités françaises

et Gouvernement Annamite orientant toujours leur action vers les solutions les mieux adaptées à l'intérêt de l'Annam, et les plus favorables au développement du bien-être matériel et social des populations.

Avant la séance, l'Empereur avait reçu les représentants du peuple et leur avait exprimé sa confiance dans leur sentiment du devoir qui leur commande de s'acquitter de leur mandat dans le seul souci de l'intérêt général et de l'évolution ordonnée et harmonieuse de l'Annam. Par ailleurs, le Résident supérieur Graffeuil, recevant les représentants du peuple et leur exposant l'œuvre accomplie depuis la dernière session, a fait remarquer que « du désir d'aller aux humbles, qu'ils soient ouvriers ou paysans, la France a montré sa volonté. Cette politique sera continuée sans défaillance, mais aussi sans faiblesse ». Cette mesure assurerait le contact permanent entre l'Administration et les représentants du peuple et élargirait leur action.

**Les condamnés politiques.** — Le *Journal Officiel de l'Indochine française* a promulgué un *Du* de l'Empereur d'Annam, complétant le régime applicable aux sujets condamnés pour faits politiques ou pour crimes ou délits connexes à des faits politiques.

Ces condamnés ne sont pas astreints au travail, mais peuvent bénéficier d'un régime disciplinaire et alimentaire amélioré, si, aptes au travail, ils ne l'ont pas refusé.

Leur correspondance est soumise à un examen de la direction de la prison ou du pénitencier, et sous la surveillance d'un gardien, ils peuvent recevoir des visites des membres de leur famille. Une autorisation écrite du Ministère de la Justice est nécessaire pour toute autre personne.

Diverses sanctions sont prévues pour infractions au règlement.

Enfin, le Ministère de la Justice apprécie en dernier ressort, et sous réserve de l'approbation du Résident Supérieur, si les détenus doivent être considérés ou non comme politiques.

**Epidémie de choléra.** — Une épidémie de choléra, dont les premiers cas ont été signalés le 16 septembre, continue ses ravages, sans s'étendre sensiblement. La zone affectée demeure toujours celle des provinces maritimes. Hanoï, reste à peu près indemne. Sur environ 1.700 cas constatés, on a déploré 1.017 décès, soit environ 58 p. 100 des malades ; il y a donc diminution par rapport à 1926, où 97 p. 100 des personnes atteintes avaient succombé dans les premières semaines de l'épidémie.

Ce résultat est dû, sans aucun doute possible, à la rapidité des mesures sanitaires prises et aussi à l'empressement avec lequel la population s'est fait vacciner. Du 16 septembre au 7 octobre, 1.460.000 cmc. de vaccin ont en effet été fournis par les services médicaux et 730.000 vaccinations pratiquées.

Des barrages sanitaires très sévères ont été établis aux frontières de Chine et à celles d'Annam.

Du reste, depuis le 6 octobre, aucune personne venant du Tonkin n'est admise à pénétrer dans ce dernier pays, soit par route, soit par rail, soit par bateau, si elle n'est munie d'un certificat de vaccination, ayant au moins six jours de date.

**L'enseignement populaire.** — La réunion annuelle des mandarins de l'enseignement s'est tenue le 7 septembre à Hué sous la présidence du Résident supérieur Graffeuil. Le Ministre de l'éducation nationale, S. E. Pham Quynh, a exposé les progrès réalisés dans le développement de l'enseignement populaire en Annam ces dernières années.

Depuis la réforme de 1933, a-t-il dit, le service de l'enseignement primaire intégré dans le gouvernement annamite y a trouvé la place et le rang qui lui reviennent dans l'ensemble des institutions du royaume. Notre organisation scolaire enfin rattachée aux cadres permanents de la Société annamite : le village, la province, l'autorité centrale représentée par les mandarins (mandarins administratifs et mandarins de l'enseignement) n'est plus un organisme étranger à la vie locale, mais repose maintenant sur des bases rationnelles et solides et est en mesure de répondre de plus en plus à sa destination, qui est de préparer les enfants du pays à recevoir les éléments d'une véritable « éducation nationale annamite ».

Cette organisation, bien que modeste, eu égard au nombre d'enfants que nous ne pouvons pas encore instruire, se présente déjà avec un chiffre assez important d'établissements allant de la simple classe rurale à l'école de plein exercice des chefs-lieux et des centres.

L'école primaire et surtout l'école élémentaire forment la base de tout l'édifice universitaire indochinois. Elle est l'école populaire et doit s'adresser à l'ensemble du peuple, à la masse de la population. Seules les possibilités pratiques en limitent pour le moment le rayon d'action. Mais son objectif doit être d'instruire le peuple jusque dans ses masses les plus profondes. La masse annamite étant pour les trois quarts au moins rurale, l'école de village, l'école rurale, joue ainsi un rôle primordial dans notre système d'éducation. Elle est bien moins un organisme scolaire qu'un instrument d'éducation populaire. Tous les enfants annamites ne peuvent pas aller au lycée, au collège ou même à l'école primaire de plein exercice ; tous doivent en principe pouvoir apprendre, à l'école préparatoire du village, à lire, à écrire, à compter dans leur langue et acquérir quelques notions usuelles indispensables à la vie quotidienne. Etant donné que la plupart sont des enfants des campagnes qui sont destinés à le rester et qui n'ont pas les moyens de passer plus de 2 ans à l'école, le problème qui se pose c'est de leur donner en ce laps de temps le mince bagage qui leur est nécessaire. Cela n'est guère possible qu'au moyen de la langue locale, devenue ainsi le véhicule de l'enseignement élémentaire de la masse. La langue française, comme le calcul, l'hygiène, la morale, constitue une des matières du programme. Ce programme, d'autre part, doit être suffisamment pratique pour répondre aux besoins immédiats de la vie de chaque jour et ne pas détacher les jeunes enfants du milieu où ils sont appelés à vivre.

Cet idéal est celui du plus grand nombre, de cette masse des enfants de la campagne qui ont droit à toute notre sollicitude.

Notre but serait en grande partie atteint le jour où tous les enfants annamites, de 8 à 12 ans, même dans les villages les plus reculés, sauraient lire et écrire en quôc-ngu, faire les quatre opérations, rédiger une petite lettre.

Cet enseignement de base, bien que modeste, est le fondement de tout l'édifice et doit plonger ses racines dans la masse du peuple.

## TONKIN

**A la Chambre des représentants.** — A Hanoi, lors de l'ouverture de la session de la Chambre des représentants du peuple, le Résident supérieur a débuté par définir la haute mission de ses membres qui doivent connaître des questions intéressant le bien général et la vie du pays et renseigner l'opinion publique. Analysant ensuite la situation du protectorat, il s'est étendu sur la situation financière dont l'Administration poursuit l'assainissement. Il a appelé l'attention des représentants sur le projet de réforme de l'impôt personnel par l'adoption de la capitation graduée suivant les ressources de chacun, qui apportera plus de justice fiscale. Traitant de la situation économique, il a constaté qu'en dépit des inondations, l'économie générale a continué, dans l'ensemble, la courbe ascendante amorcée en 1934. Après avoir montré les progrès constants des services d'intérêt social (enseignement et assistance médicale) et ceux des intérêts économiques, vétérinaires, agricoles et forestiers, le Résident supérieur a exposé le rôle de l'inspection du travail, qui a su gagner la confiance des travailleurs et qui s'est montrée tutrice des ouvriers sans relations avec l'employeur, qui, d'autre part, a guidé les patrons dans le dédale des règlements nouveaux et a conservé le souci de porter en tous lieux justice et paix et d'améliorer le sort des humbles.

Le Résident supérieur a annoncé, enfin, envisager la création de conseils élus parallèles au Conseil privé et au sein desquels l'Assemblée indigène serait représentée d'une façon effective.

**L'assainissement antimalarien de Ha-Giang.** — L'assainissement de Ha Giang, autrefois réputé comme « cité de la fièvre et de la mort », est un des épisodes les plus intéressants de la lutte antimalarienne entreprise dans le Haut Tonkin.

L'artisan et l'animateur principal de l'œuvre d'assainissement fut le Dr Morin, de l'Institut Pasteur, qui reconnut que l'anophèle se trouvait dans les environs de Ha Giang sur un terrain d'élection.

Les premiers essais furent entrepris en 1932 dans le ravin de l'hôpital militaire dont les eaux furent canalisées dans un ouvrage important, « drain ancêtre » actuel. Au cours de l'été suivant, la chute verticale du paludisme constatée chez les légionnaires dont le casernement était le plus proche prouva l'utilité du travail. Sur les indications du Dr Morin encore, furent progressivement éliminées, en 1931-1932, les paillotes sises à l'entrée de la ville, les mares, sources, arroyos qui les entouraient et se trouvaient sous le vent de Ha Giang. Par l'arasement de tous les mamelons bordant la route coloniale fut aussi commencé alors le comblement des ravins de l'Eglise et de la Résidence ; plus de 30.000 m. cubes de terre y furent déversés.

Peu à peu et dans le même temps, disparaissaient

étaient établies à bœufs et à porcs, abattoirs situés à l'entrée de la ville. Parallèlement, à l'intérieur, la chasse était faite à toutes les mares, sources, émergences.

Entre temps, un plan d'aménagement était élaboré par le Dr Morin et soumis aux travaux publics, dont l'appui lui fut sur-le-champ acquis ; un service antimalarien était créé à Hanoi pour prolonger l'action de l'Institut Pasteur, qui fut incessante et salutaire.

Le plan d'assainissement fut exposé au résident supérieur au Tonkin, qui l'adopta et décida de passer à l'exécution. Trente mille piastres furent affectées, sur fonds d'emprunt, à ces travaux qui furent confiés à l'entreprise privée.

Les travaux permanents furent entrepris en 1933. Ils portèrent à la fois sur l'aménagement de la périphérie (rive droite de la rivière Claire) et des foyers maxima constatés dans le centre. L'élément endémique paraissant en rapport avec les gîtes larvaires et non avec l'altitude ou la proximité de la forêt, il était logique d'assurer la protection de ces points spéciaux pour la disparition des gîtes larvaires permanents et de passer ensuite au drainage des gîtes temporaires.

Les pluies précoces de 1933 retardèrent la marche des travaux, entraînant des malfaçons inévitables qui n'ont pas manqué d'avoir une répercussion sur les conséquences entomologiques ; de même, les difficultés présentées par le terrain et le recrutement de la main-d'œuvre (il fallait la faire monter du Delta) contribuèrent au retard apporté à l'exécution de la zone de protection. Néanmoins une amélioration nette se fit déjà sentir. Aussi les travaux furent-ils activés en 1934.

Fin 1935, on pouvait considérer la protection de Ha Giang comme terminée dans l'ensemble, après l'achèvement des travaux d'assainissement considérables du mamelon calcaire de la garde indigène, le débroussaillage méthodique de la montagne sacrée, le drainage de ses sources, la disparition de tous les « bénitiers », ou émergences, présentés par les rochers, le traitement des sources et mares de l'hôpital indigène.

L'année 1935 était également consacrée à la disparition totale, de part et d'autre de la route coloniale, des derniers « trous d'eau » fréquentés par les anophèles et les « maringouins », et, sur l'emplacement des anciens ravins de la Résidence et de l'Eglise, à la création d'un vaste jardin public.

Par ailleurs, les débroussaillages entrepris autour du centre avaient découvert des terres rouges, à l'humus profond, qui furent mises rapidement en valeur ; de même les rizières asséchées firent place à des jardins potagers et à des cultures « sèches ».

Enfin, profitant de l'expérience acquise au cours des années précédentes, le service des Travaux publics tentait un essai de drains souterrains, en grès poreux, à travers lesquels les eaux des terrains marécageux entourant encore les drains principaux devaient s'infiltrer et se déverser dans ces derniers. Le résultat fut excellent et entraîna l'assèchement définitif du sol traité.

En même temps, des drains secondaires allaient, jusque dans les excavations à fleur de terre créées par les rochers, capter les eaux sournaises génératrices de gîtes larvaires.

Rien ne fut laissé à l'imprévu ; la lutte fut journalière comme le furent la surveillance, le nettoyage et le mazoutage de tous les drains, ainsi que le contrôle sévère de la propreté méticuleuse de la ville et des habitations, contrôle dont le soin était confié à une brigade antilarvaire.

### CAMBODGE

**Une route à Kompong-Khléang.** — L'Administration provinciale de Siemréap construit une route d'environ 15.800 mètres pour relier le bourg de Kompong-Khléang, sur le Grand-Lac, à la route coloniale n° 1-bis.

Grâce à ses pêcheries, Kompong-Khléang est un centre économique de première importance. Ses habitations s'échelonnent le long du stung sur une longueur de 1 k. 700 et plus de 6.500 indigènes l'habitent, sans compter les coolies recrutés pour la saison de pêche.

La route aura pour objet de débloquent ce centre absolument isolé en saison des pluies.

La nécessité en est telle que, pendant la prospérité, les Chinois du centre avaient offert de la construire à leurs frais. A l'heure actuelle, les Chinois de Damdek et de Kompong-Khléang ont proposé de fournir gratuitement le poisson aux coolies.

Le tracé de la route emprunte une ancienne digue khmère.

Le travail ne peut être entrepris qu'en saison sèche ; dès Juin, la montée des eaux rend toute tâche impossible.

Par suite de la crise, il a fallu lutter contre de nombreuses difficultés financières.

Les premiers travaux, effectués il y a dix ans, ont été repris en 1934 et continués en 1935.

A certaines époques de la saison 1935-1936, plus de 1.350 coolies se trouvèrent sur les chantiers. Malgré l'importance de ce rassemblement humain, aucune épidémie, aucun incident ne marquèrent ces six mois de travail, grâce à la surveillance administrative et médicale qui s'exerça sans défaillance. D'autre part, les habitants de Kompong-Khléang fournirent régulièrement du poisson aux travailleurs.

Pendant la campagne 1936-1937, le remblai éprouvé par les pluies a été consolidé, la route empierrée, deux ponts de 25 mètres construits, et le remblai continué jusqu'au kilomètre 12.400. Aussi espère-t-on voir, malgré les difficultés, se terminer en 1938, les travaux de la digue de Kompong-Khléang.

**L'Œuvre de Suzanne Karpelès.** — Voici plus de six ans qu'avec le concours du gouvernement général, Mlle Karpelès a créé l'Institut d'études bouddhiques et la Bibliothèque Royale.

*La Vie* analyse cette œuvre si utile et qui est maintenant en plein développement.

Lorsqu'il s'agit d'une race qui possède, depuis des millénaires, une civilisation, une littérature et un art très poussés, vouloir proposer, sinon imposer, à cette race la culture occidentale serait aboutir à un échec ou à un informe et stérile « métissage » intellectuel.

Suzanne Karpelès avait une connaissance trop approfondie de l'Extrême-Orient pour tomber en pareille erreur. C'est dans la ligne même de la tradition khmère qu'elle s'est appliquée à revigorer la vie littéraire cambodgienne. Ce fond autochtone est infiniment riche : fond cambodgien, fond laotien, accrus de l'imprenable fond sanscrit-pâli que des colons hindous apportèrent au Cambodge. Ne voit-on pas, sculptées sur les ruines d'Angkor, des scènes du *Mahabharata* et du *Ramayama* ? Seulement ces richesses demeuraient oisives, gardées par les bonzes dans les bibliothèques des pagodes ou détenues par les seules mains des lettrés et des grands. Le peuple n'en usait guère et retournait à l'ignorance. Non à l'indifférence, puisque, le jour où une collecte fut ouverte pour constituer et alimenter un service d'éditions d'œuvres cambodgiennes, une somme de près d'un million fut recueillie par toutes petites pièces. Ainsi s'organisa ce centre d'éditions d'où sont déjà sorties des réimpressions, à l'usage de tous, des œuvres les plus marquantes ou les plus populaires de la littérature et du folklore cambodgiens. Ainsi prit corps et vie la Bibliothèque Royale de Pnom-Penh.

Mais si les habitants de Pnom-Penh ont la ressource de venir s'approvisionner de livres à la Bibliothèque, ceux des villages éloignés ne sauraient s'y rendre aisément. Et ici l'auto-librairie entre en jeu.

### LAOS

**Les ressources agricoles.** — Un correspondant de l'*Union*, discutant, une fois de plus, du débloquent du Laos, estime minime à l'heure actuelle l'importance du trafic dans les deux sens (4.000 tonnes par an) ; pour lui, la question des voies de communications n'aura un réel intérêt qu'une fois le pays mis davantage en valeur. Reste précisément à savoir si le pays ne pourra être mis en valeur qu'une fois sûr de ses débouchés.

Sans reprendre la discussion, rappelons les principales richesses agricoles du Laos. La plus importante est le riz, dont la récolte (1.300.000 tonnes en moyenne) satisfait aux besoins de la consommation locale. Les superficies cultivables permettraient un rendement plus élevé, si l'exportation était intéressante.

Pour le maïs, qui se classe en tête des cultures vivrières secondaires, la situation est la même. Les produits maraîchers trouvent un terrain particulièrement favorable à Paksang, sur le plateau des Boloven. D'assez importantes quantités de légumes frais approvisionnent quotidiennement le marché de Paksé et doivent même être exportées sur le Siam.

Dans les Houaphans et au Tranninh, on rencontre fréquemment des arbres fruitiers appartenant aux espèces d'Europe ainsi que des pommes de terre, artichauts, asperges. Ils donnent lieu à une exportation régulière sur le Tonkin.

Nous avons déjà parlé du sticklaque et du benjoin, pour lesquels cette année a été parti-

culièrement favorable. On sait que la majeure partie du benjoin exporté par le Siam provient en réalité du Laos français.

Le cardamome et le piment donnent lieu également à une intéressante exportation.

Le coton et les divers textiles, qui se rencontrent dans toute la vallée du Mékong, sont utilisés par l'industrie familiale. De sérieux efforts sont accomplis pour l'amélioration des qualités locales. Il en est de même pour le tabac, dont la qualité naturelle est excellente.

Enfin, nous avons déjà parlé des plantations de café des Boloven, qui progressent régulièrement.

On peut donc dire que le Laos est un pays aux richesses naturelles abondantes, susceptible de prendre un essor intéressant le jour où une main-d'œuvre suffisante permettra sa mise en valeur et où un système de communications, combinant les avantages de la voie fluviale et du système routier, sera vraiment au point.

## Levant

### GÉNÉRALITÉS

**L'Italie et les pays de mandat.** — L'Italie et l'Allemagne vont-elles protester à nouveau contre la répartition des colonies et des pays de mandat ?

Nous reproduisons ci-après, un passage particulièrement intéressant d'un article publié par le *Temps*, le 4 novembre dernier, d'après une communication de son correspondant de Rome :

Cette attitude (de l'Italie), signifie-t-elle que, selon Rome, ce problème reste toujours ouvert et que la péninsule n'est pas « coloniale » satisfaite ? En d'autres termes, l'Italie va-t-elle formuler de nouvelles requêtes ? Songe-t-elle donc à constituer un front colonial avec l'Allemagne ? Dans cette hypothèse, que peut-elle demander ?

A lire attentivement la presse italienne, cette attitude nouvelle pourrait bien signifier que Rome, aussi bien que Berlin, songe à remettre sur le tapis le grave et complexe problème de la révision des mandats. On se souvient que, pendant de nombreuses années, le gouvernement fasciste a protesté contre la manière dont les mandats coloniaux avaient été répartis. Il n'a même pas dissimulé certaines visées italiennes sur la Syrie et la Palestine, puis il s'est élevé contre l'éventualité de tout changement dans la forme et le statut du mandat, dans le sens d'une évolution vers l'établissement d'une souveraineté britannique ou française. De toute façon, il semble évident, devant la prise de position actuelle, que la solidarité italo-allemande se manifeste d'une façon toujours plus nette dans l'affaire coloniale, et précisément sur le terrain des mandats.

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Passage d'une délégation turque dans les pays de mandat.** — M. Numan Menemencioglu, sous-secrétaire d'Etat parlementaire aux

Affaires Etrangères de Turquie, est venu à Beyrouth, le 10 novembre, accompagné de quelques collaborateurs, rendre au Haut-Commissaire, M. de Martel, la visite faite par celui-ci à Ankara, il y a quelques mois. Souffrant, M. Numan Menemencioglu n'a pu se rendre à Damas, comme il en avait l'intention et il a dû regagner Ankara directement.

Parlant de l'application du nouveau statut du Sandjak, M. Numan Menemencioglu déclara : « Genève s'est prononcé ; il n'est pas question de nouvelles négociations, le statut entrera automatiquement en application le 19 novembre. »

Les accords de Genève relatifs au Sandjak ayant été signés le 29 mai dernier, il est exact que le nouveau statut doit entrer en vigueur six mois après, c'est-à-dire le 29 novembre. Le Conseil de la S. D. N. a toutefois décidé que ce statut ne serait appliqué que dans les limites compatibles avec le mandat français aussi longtemps que ce mandat existera.

### Le nouveau Gouvernement libanais.

— Les récentes élections libanaises (cf. *Asie Française*, novembre 1937, page 289) ont consacré le succès de la liste d'union établie à la suite de l'accord intervenu entre le gouvernement et l'opposition, tout en donnant une nette majorité au gouvernement. Le Président du Conseil, M. Kherredine Ahdab (musulman) a démissionné le 30 octobre et a formé le même jour le nouveau cabinet. Celui-ci, dit « de concentration », comprend sept ministres : quatre du parti du gouvernement et trois du parti de l'opposition : MM. Namour, Tacla et Arslan.

**Dissolution des ligues paramilitaires au Liban.** — Le 18 novembre, le gouvernement libanais a procédé par décret à la dissolution de trois formations à tendances ou à buts paramilitaires connues sous les noms de « phalanges libanaises », « chemises blanches », « najjadi » (les routiers).

Le gouvernement de Beyrouth, désireux d'obtenir réellement l'union et l'unité dans le pays, a décidé de mettre fin à l'activité d'éléments qui, prenant une attitude confessionnelle, ne pouvaient que semer la discorde. Dans un communiqué explicatif, le Ministre de l'Intérieur a déclaré : « Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur l'esprit créateur qui anime la majeure partie de la jeunesse libanaise. La mesure qui dissout les associations ne doit pas atteindre cet esprit. Au contraire ; il existe un champ d'activité assez vaste pour permettre à cette jeunesse de travailler au resserrement de l'unité nationale et à la prospérité du Liban ».

Le groupement des phalangistes, qui comptait 8.000 membres, a protesté contre la décision gouvernementale et a manifesté le 22 novembre. Un soldat sénégalais du service d'ordre a été tué et plusieurs manifestants ont été blessés.

**Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ?** — Dans son précédent numéro (page 289), l'*Asie*

*Française* a rapporté que, depuis les regrettables incidents d'Amouda (cf. *Asie Française*, juillet-août, page 227 et septembre-octobre, page 257), le gouvernement français a invité le gouvernement de Damas à lui donner, en vue de sa prochaine indépendance, des garanties particulières à l'égard des minorités. Ces garanties devaient figurer dans un échange de lettres à annexer au traité et destinées à préciser et à compléter l'échange de lettres n° 5 du traité (cf. *l'Asie Française* de novembre 1936, page 289).

*L'Asie française* a signalé, de plus, que le Président du Conseil de l'Etat de Syrie, M. Djemil Mardan bey, avait déclaré le 13 octobre à la presse damasquine « qu'aucune modification ne serait apportée à ce traité et qu'il serait appliqué textuellement ».

La Commission des mandats de la S. D. N., qui a tenu sa session à Genève dans les premiers jours de novembre, paraît également avoir éprouvé des craintes à l'égard de la situation future des minorités. D'après le *Temps* du 11 novembre, « elle s'est montrée particulièrement soucieuse de voir préciser les stipulations des traités franco-syrien et franco-libanais concernant les minorités, ainsi que les garanties que présenteront les Etats syrien et libanais, lorsque la France demandera leur émancipation ».

Le correspondant de Paris du journal égyptien *El Ahrâm* a transmis à son journal des informations relatives à la ratification des deux traités. D'après lui, les milieux parlementaires français sont favorables à la ratification du traité franco-libanais alors qu'ils observent une attitude très réservée à l'égard du traité franco-syrien.

Si l'on présentait aujourd'hui, écrit-il, à la chambre française les deux traités syrien et libanais, l'on verrait la majorité rejeter le premier et ratifier le second. Cette distinction entre les deux traités provient de ce que ces mêmes milieux estiment que le gouvernement libanais a adopté vis-à-vis de la France une politique d'amitié et de collaboration depuis la signature du traité. Quant au traité syrien, la majorité parlementaire déclare vouloir « un traité d'amitié et non une déclaration de guerre ». Aucune des apparences de cette collaboration amicale qui émane de l'esprit même du traité n'a été constatée. Au contraire, il suffit qu'une question touche aux intérêts français pour que son règlement soit suspendu.

Cette opinion nous paraît fondée et quelques journaux français ont déjà pris position contre la ratification du traité franco-syrien.

En Syrie, les craintes exprimées par la S. D. N., les articles des journaux français, auxquels nous venons de faire allusion ont entraîné des réactions diverses. Les minoritaires et les partisans du maintien du régime du mandat, ceux-ci étant plus nombreux qu'on ne pourrait le croire, ont accueilli ces nouvelles avec satisfaction. Il n'en a pas été de même du gouvernement et de la presse nationaliste. Nous rappelons que le gouvernement syrien actuel est composé des leaders nationalistes qui, après avoir fomenté et dirigé en janvier et février 1936 une agitation contre la puissance mandataire, ont signé avec

notre Haut Commissaire un accord prévoyant la conclusion d'un traité qui devait mettre fin au régime du mandat. Ce sont eux qui, également, sont venus à Paris discuter des clauses du traité.

Alarmés, le gouvernement de Damas et la presse nationaliste ont décidé de défendre le traité.

La presse a pris un ton qui n'est nullement fait pour arranger les choses. Des attaques ont été dirigées, soit contre de hautes personnalités françaises, soit contre des chefs éminents de minorités religieuses, risquant ainsi de réveiller un fanatisme qui n'est évidemment pas compatible avec l'indépendance réclamée par cette même presse.

Le Président du Conseil syrien, M. Djémil Mardan bey, est venu à Paris, où il est arrivé le 25 novembre, pour « hâter la ratification et l'application du traité franco-syrien ».

Quelques jours avant, le cardinal Tappouni, cardinal syrien catholique de l'Orient et patriarche d'Antioche, et Mgr Hebbé, évêque de Djézireh, étaient arrivés à Paris, venant de Rome, sans doute pour attirer l'attention du gouvernement français sur la question des minorités de Syrie.

#### Décentralisation administrative en Syrie.

— Comme l'a relaté le dernier bulletin (page 289), un régime de décentralisation administrative a été instauré. Il s'agit de l'application d'un arrêté n° 5/L. R., pris le 10 janvier 1936 par le Haut Commissaire à Beyrouth et qui n'avait pas encore été complètement appliqué. Il avait été élaboré à la suite de revendications de diverses provinces syriennes, dont les habitants estimaient que l'accaparement des fonctions par le gouvernement de Damas et l'obligation d'attendre une décision de Damas pour les questions de peu d'importance, étaient préjudiciables à leurs intérêts. C'est pour tenir compte de ce point de vue que fut pris cet arrêté ; en fait, il accorde aux Mohafez de larges attributions et place à côté d'eux, pour la vie administrative de la circonscription, des conseils de mohafezat composés de membres élus.

Ce régime vient d'être appliqué à la province de Djézireh où vivent de nombreux chrétiens et où, il y a quelques mois, à Amouda, quelques-uns d'entre eux ont été massacrés.

Si on en croit certaines informations, un mouvement se dessinerait dans la région d'Alep en faveur de l'application d'un régime analogue à celui qui vient d'être appliqué en Djézireh.

**Les inondations en Syrie.** — Dans les derniers jours du mois d'octobre, des inondations ont ravagé la région située au nord-est de Damas. Une statistique officielle a évalué à 800 le nombre des morts et à 30.000 le nombre des personnes se trouvant sans abri.

Le village de Dmeir compte 120 morts et 160 maisons détruites ; Maadamieh, où l'agglomération est totalement détruite, compte 310 morts ; Djéroud 45, Deir Attieh 50, Maaloula 65, etc., etc.

La presse a rendu hommage aux troupes françaises — dont les détachements sont arrivés sur les lieux quarante-huit heures avant les équipes envoyées par le gouvernement syrien — pour la promptitude et le dévouement avec lesquels elles ont secouru les sinistrés. De l'aveu même de ces derniers, sans l'assistance de l'armée française, le nombre des victimes eût été pour le moins triplé.

**Accord syro-irakien.** — Dans les derniers jours d'octobre 1937, la Chambre des députés de Damas a ratifié à l'unanimité un accord d'amitié et de bon voisinage conclu entre la Syrie et l'Irak. Quelques jours auparavant, le Parlement irakien avait, de son côté, ratifié le même accord.

**Elections au Djébel Druze.** — Après les Alaouites, les Druzes vont voter. Les élections ont été fixées au 28 novembre pour le 1<sup>er</sup> degré et au 10 décembre pour le 2<sup>e</sup> degré.

Soltan Pacha el Attrache tenterait de faire l'union des Druzes sur une liste unique. Les chrétiens, qui sont au nombre de 7.000 contre 43.000 Druzes, ont demandé à avoir un représentant à la chambre syrienne.

**Les élections dans le Sandjak d'Alexandrette.** — Le précédent bulletin (page 289) a annoncé le départ pour le Sandjak d'Alexandrette d'une commission de la S. D. N., chargée de préparer les élections prévues pour le printemps prochain.

Cette commission, actuellement de retour à Genève, a consacré son séjour dans le Sandjak à l'examen de diverses questions particulièrement importantes telles que celles du recensement, de la constitution des listes électorales et du contrôle des scrutins.

Elle soumettra prochainement des propositions au Conseil de la S. D. N.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

**Le problème palestinien.** — On signale toujours des troubles très graves en Palestine. Déraillements, attaques à main armée, sabotages font de nombreuses victimes.

Le 5 novembre, deux soldats anglais ont été assassinés à Jérusalem. Le 11 novembre, plusieurs bombes ont été lancées dans le centre de la ville et sur des autobus, faisant deux morts et cinq blessés. Le 16, une bombe, lancée par la fenêtre d'un immeuble, a atteint un autobus et causé la mort de huit personnes.

Le pipe-line qui amène à Caïffa le pétrole irakien a été endommagé à différentes reprises.

Les autorités britanniques ont pris des mesures très sévères. Elles ont notamment institué, depuis le 18 novembre, des tribunaux militaires et le cheikh Farkhad Saadi, surpris dans une caverne

près de Djénine et reconnu coupable d'actes de terrorisme, a été condamné à mort par le tribunal militaire de Caïffa. Des Juifs révisionnistes, dont le fils du leader exilé Jabotinsky, ont été arrêtés. L'entrée en Palestine de certains journaux de Syrie, du Liban et d'Égypte a été interdite pour des périodes qui vont jusqu'à trois mois.

Le parti communiste palestinien appuie l'action des Arabes.

Au parti arabe Al Difaa, qui demandait la conclusion prochaine d'un traité anglo-palestinien, les autorités anglaises ont répondu que rien ne serait fait en Palestine avant que le calme ne soit entièrement revenu dans le pays.

**Démission du Haut Commissaire à Jérusalem.** — Sir Arthur Vauchope a démissionné des fonctions de Haut Commissaire en Palestine.

**L'immigration juive en Palestine.** — Les autorités britanniques de Jérusalem ont pris le 10 novembre une ordonnance réglementant l'immigration juive jusqu'au 31 mars 1938. D'après cette ordonnance, le nombre des Juifs autorisés à pénétrer en Palestine entre le 1<sup>er</sup> août 1937 et le 31 mars 1938 ne pourra être supérieur à 9.540, se répartissant comme il suit : 900 capitalistes, possédant 1.000 livres au minimum ; 250 fonctionnaires religieux ; 1.440 étudiants ; 2.380 travailleurs manuels ; 4.570 membres de familles déjà installées.

**Le vingtième anniversaire de la déclaration Balfour.** — Le 2 novembre 1937, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration Balfour, M. Lloyd George a adressé le message suivant à la Palestine :

Il y a vingt ans que, sous l'autorité du gouvernement dont j'étais le premier ministre, fut publiée la déclaration Balfour. Cette déclaration vit le jour à un moment où le peuple britannique connaissait l'anxiété la plus vive et la plus déprimante ; mais elle constitua un document qui reçut, de la part du cabinet, la considération la plus précise et la plus vigilante. Toutes les puissances alliées et les Etats-Unis lui apportèrent leur assentiment. Je suis fier d'avoir été associé à une initiative d'ordre politique qui constitue un acte de justice historique envers un ancien peuple auquel la civilisation et le monde doivent beaucoup.

Cette politique a déjà porté ses fruits dans la remarquable régénération de la Terre Sainte. La Grande-Bretagne, en tant que mandataire des nations civilisées de la terre, s'est attachée à réaliser en Palestine une grande et noble entreprise ; il est inconcevable qu'elle puisse abandonner une tâche à moitié finie.

Les Juifs ont prouvé que, si la possibilité leur en était donnée, ils pourraient rendre de nouveau prospère la terre de leurs ancêtres et changer en jardins les déserts de Palestine. Je suis au courant de tous les efforts déjà poursuivis et j'ai la conviction que, dans les années à venir, le peuple juif saura continuer jusqu'au succès final à remplir la tâche qu'il a entreprise. L'œuvre doit se poursuivre et elle se poursuivra.

**Statistiques palestiniennes.** — Les résultats du dernier recensement, arrêtés au mois de juin dernier, donnent pour la population actuelle de la Palestine la répartition suivante :

309.394 Arabes, soit 61,5 % du total ;  
 386.084 Juifs, soit 29,3 % ;  
 109.769 Chrétiens, soit 8,3 % ;  
 11.520 divers.

A la date du 31 mars 1937, fin de l'année budgétaire, le total des dépôts en banque était de 16.957.101 L. P. ; les placements dans l'industrie et le bâtiment de 5.500.000 (contre 8.000.000 L. P. l'année précédente) ; le nombre des nouvelles sociétés enregistrées est de 168 (contre 294 en 1935-1936) ; le capital de ces nouvelles sociétés s'est élevé à 2.374.000 L. P. contre 1.029.089 précédemment. Des transactions foncières ont été opérées pour un montant de 4.235.000 L. P. contre 10.029.000 et le nombre de denons de terrain achetés et vendus a été de 67.000 contre 177.000.

**Prévisions pour l'année budgétaire 1937-1938.** — Pour la prochaine année budgétaire, les prévisions ont été établies ainsi :

Recettes : 5.014.909 L. P. ;  
 Dépenses : 5.077.167 L. P. ;  
 Déficit : 62.258 L. P.

L'excédent du trésor, qui était de 4.835.128 L. P., se trouvera donc ramené à 4.772.871 L. P.

Les recettes douanières sont évaluées à environ 2 millions L. P. ; celles provenant des permis, taxes, etc., à 1 million L. P. ; celles des postes et télégraphes à un demi-million.

**Les Assyriens de l'Irak.** — Dans son dernier numéro (page 290), l'*Asie Française* a signalé l'impossibilité dans laquelle la S. D. N. s'est trouvée de mettre sur pied un plan général tendant à établir les Assyriens hors d'Irak.

Le *Manchester Guardian* a publié sur ce sujet un article dont nous donnons ici quelques extraits :

Trente mille Assyriens se trouvent, à l'heure actuelle dans une situation désespérée. Ils attendent d'être fixés sur leur sort. L'Angleterre porte dans cette affaire une lourde responsabilité.

Les Assyriens ont pourtant apporté une aide précieuse à l'Angleterre durant la grande guerre. Ils sont aujourd'hui errants et ne savent pas où s'établir. Cependant leurs exigences ne sont pas énormes : ils demandent simplement un coin de terre où fixer leur demeure.

L'Angleterre s'est finalement rendu compte de la responsabilité qu'elle porte. Elle a essayé de résoudre les difficultés en promettant, d'accord avec la France, d'installer les Assyriens dans le Nord-syrien.

Cette solution s'est révélée, par la suite, insuffisante et sujette à imprévu. En 1939, la Syrie sera complètement indépendante et gèrera elle-même ses affaires. Tout le monde sait que les jeunes impérialismes sont toujours moins tolérants que les anciens. Les Assyriens, entourés de musulmans, auront les mêmes ennemis que ceux qu'ils ont connus en Irak.

## TURQUIE

**La politique du nouveau gouvernement d'Ankara.** — La déclaration ministérielle lue devant la grande assemblée nationale par le

nouveau Président du Conseil, M. Jelal Bayar (cf. *Asie Française*, n° de novembre 1937, page 290), ne laisse prévoir aucune orientation nouvelle de la politique du gouvernement d'Ankara. Tout au plus a-t-elle indiqué que M. Jelal Bayar suivrait de très près les problèmes relatifs au développement du commerce et de l'industrie.

Du point de vue politique extérieure, le gouvernement n'a fait aucune allusion à la traditionnelle amitié russo-turque et c'est la première fois depuis la prise du pouvoir par Ataturk que la déclaration ministérielle n'en fait pas mention. Sans en déduire que l'amitié turco-russe touche à sa fin, on y trouvera la confirmation d'un refroidissement, déjà signalé, dans cette amitié. Le rapprochement anglo-turc, l'évolution de l'entente balkanique, la conclusion du pacte oriental ont, très certainement, un peu tendu les rapports entre Ankara et Moscou.

**Un nouveau traité de commerce avec l'U. R. S. S.** — Le 8 octobre dernier a été signé à Ankara, entre la Turquie et l'U. R. S. S., un nouveau traité de commerce et de navigation, le troisième qui ait été conclu entre les deux pays. Ce traité est, dans ses lignes générales, identique au précédent, qui date de 1931 ; mais il tient compte des enseignements de l'expérience. Il contient par suite différentes précisions importantes et modifie, en l'améliorant, la rédaction des clauses politiques, juridiques et commerciales de cet instrument diplomatique.

**Les relations franco-turques.** — A l'occasion de la prochaine mise en vigueur du statut du Sandjak d'Alexandrette, le Président Ataturk a rappelé la collaboration amicale qui s'est établie entre la France et la Turquie pour le règlement de l'affaire d'Alexandrette. Il prit acte ensuite de cette collaboration pour affirmer que la France ne pouvait procéder que de bonne foi à l'application du nouveau statut du Sandjak et que l'évolution de la situation dans la région d'Alexandrette « constituerait, pour le développement des relations franco-turques, à la fois une mesure et un facteur essentiels ».

Commentant les paroles d'Ataturk, le *Djumouriet* affirme que la Turquie n'a aucune visée territoriale sur le Sandjak et qu'elle ne poursuit qu'un but : « Assurer aux Turcs du Sandjak le plein exercice de leurs droits raciaux et nationaux. » Pour la réalisation de ce but, le *Djumouriet* déclare compter sur les élections qui vont avoir lieu dans le Sandjak, où « le régime privé et national à établir dépend essentiellement de la France ».

Nous ne pensons pas, malgré tout, que la France puisse être rendue responsable d'élections qui ne seraient pas favorables, dans l'ensemble, aux éléments turcs du Sandjak. Les précautions prises par la S. D. N. (cf. *Asie Française*, novembre 1937, page 289) apportent d'ailleurs sur ce point tous les apaisements désirables.

**Un projet de loi contre l'admission des Juifs.** — Un projet de loi, récemment déposé devant la Grande Assemblée nationale, tendrait à interdire l'accès de la Turquie aux Juifs, à l'exception des savants et des artistes jouissant d'une renommée mondiale.

**Les troubles du Kurdistan.** — D'après une dépêche d'Istamboul, 58 rebelles kurdes de la région du Dersim (cf. *Asie Française*, septembre-octobre 1937, page 259) ont comparu devant la cour martiale. Celle-ci en a condamné à mort 11, dont l'instigateur de la révolte, le cheikh Riza; 14 inculpés ont été acquittés.

Quatre condamnations à mort ayant été commuées en trente ans de prison, sept condamnés à la peine capitale ont été exécutés le 13 novembre.

### ARABIE

**Confédération des Emirats du golfe Persique.** — D'après une nouvelle publiée à Londres par le correspondant de l'*Orient arabe*, un projet tendant à grouper en une fédération certains émirats du golfe Persique serait en voie de réalisation. D'après ce projet, la confédération envisagée serait liée à la Grande-Bretagne par un traité laissant aux Emirs intéressés une très grande indépendance dans les affaires intérieures; des accords économiques entre cette confédération et l'Irak et l'Arabie Séoudite seraient également en cours de discussion.

## Extrême-Orient

### SIAM

**L'amitié avec le Japon.** — Le 27 septembre, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement de relations amicales entre le Siam et le Japon, le Ministre siamois des Affaires Etrangères, Luang Pradist Manudharm et le ministre des Affaires étrangères du Japon, M. Hirota, échangèrent des télégrammes très cordiaux.

Dans son télégramme, M. Luang Pradist Manudharm a dit notamment sa satisfaction de voir « les relations entre les deux pays devenir sans cesse meilleures » et s'est félicité de la signature prochaine du nouveau traité de commerce et de navigation destiné à resserrer davantage leurs liens amicaux.

En réponse au message de M. Luang Pradist Manudharm, M. Hirota a rappelé que la déclaration d'amitié du 26 septembre 1887, signée à Tokio, fut la base de relations confiantes entre les deux pays, relations qui, depuis un demi-siècle, n'ont cessé de devenir meilleures, surtout dans les dernières années.

D'autres messages échangés en cette occasion affirmèrent hautement l'amitié nippo-siamoise.

**Nouveaux traités.** — Une très grande activité diplomatique s'est manifestée à Bangkok ces derniers mois.

On signale la conclusion de nombreux traités d'amitié et de commerce entre le Siam et diverses puissances. La série fut ouverte par un traité avec le Japon signé le 2 novembre. La première semaine de novembre vit la conclusion de traités avec la Belgique, la France, la Suisse et les Etats-Unis, qui furent suivis d'accords analogues avec la Suède, la Norvège et le Danemark. Nous ne connaissons pas encore la teneur du nouveau traité entre la France et le Siam. Notons toutefois que les travaux de la commission du Haut-Mékong, suspendus depuis 1931, viennent d'être repris à Vientiane.

Il est permis de voir dans ce fait un indice favorable aux désirs de collaboration entre les deux pays, qui a dû être consacré par le dernier accord. La commission a élaboré des projets communs concernant la pêche, la navigation et la police fluviale sur le Mékong. La délégation siamoise était présidée par Phra Riem Virajaphak, ministre plénipotentiaire et la délégation française par M. Eutrope, résident supérieur au Laos.

### CHINE

**L'attitude chinoise au début du conflit sino-japonais.** — M. Edward Carter a visité la Chine en mai et en juin 1937. Il a noté à ce moment, avec le plus vif intérêt, quelle était l'attitude des Chinois, et il a publié ses observations à ce sujet dans le numéro 5 de la revue *Politique étrangère*. Nous tirons, de ce récit d'un témoin, quelques lignes qui nous paraissent dignes de retenir l'attention de nos lecteurs.

En mai et juin derniers, j'ai parcouru la Chine, de Szechuan à Canton, et visité Changhaï, Nankin, Kuling et Hankow sur la vallée du Yangtse, puis je suis remonté au nord vers Peiping où j'étais le 5 juillet, deux jours avant le commencement du conflit. J'ai eu l'occasion de rencontrer des soldats, des civils, des étudiants, des banquiers, des fermiers. Tous désiraient vivement voir s'achever en paix l'œuvre d'unification et de reconstruction de la Chine. J'ai trouvé partout la volonté d'oublier la Mandchourie (au moins pendant vingt ans) et d'observer une grande prudence vis-à-vis de la situation en Chine du Nord. Les Chinois soulignaient naturellement l'indéfendable politique japonaise dans ces provinces du Nord, le gouvernement autonome du Hopeï oriental sous la domination de Yin Ju Keng, la contrebande illégale sur une grande échelle dans toute cette région autonome, les ravages du trafic illégal de l'opium et autres narcotiques qui prenait son origine dans la concession japonaise de Tientsin, enfin les manières provocantes de nombreux jeunes officiers de la garnison japonaise. En somme, l'attitude générale de la Chine était alors tout entière résumée dans ces paroles : « Nous ne voulons provoquer aucun incident; nous ne voulons pas user de la force armée pour chasser les Japonais de la Chine du Nord; mais si le Japon demande un pouce de plus de notre territoire, la résistance nationale sera très sérieuse, bien que nous ne soyons pas en état de faire la guerre. Car il faut considérer que si notre

armée est sept fois supérieure en nombre à l'armée japonaise, les munitions et les engins de guerre japonais sont dix fois supérieurs aux nôtres sur terre, et mille fois sur mer. Nous ferons tous nos efforts pour éviter un conflit dans les provinces du nord malgré les provocations japonaises, mais nous garderons pourtant la conviction que, pour exister en tant que nation, nous devons être capables de résister à une nouvelle agression.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, les troupes japonaises effectuèrent des manœuvres que les Japonais déclarèrent légales et les Chinois illégales ; elles furent considérées par les observateurs neutres tout au moins comme provocantes...

Les neutres s'accordent généralement sur le fait qu'à deux ou trois reprises la trêve locale qui suivit « l'incident » fut délibérément rompue par des officiers japonais qui paraissaient vouloir créer un conflit.

Citons encore ce bref passage :

J'étais à Peiping au début du conflit ; j'ai vu dans la ville des japonaises qui circulaient seules dans des *rickshaws* tirés par des coolies chinois. Le même jour, des journaux de Tokyo et d'Osaka proclamaient dans leurs manchettes que la sécurité des Japonais était menacée dans les rues de Peiping. L'élément extrémiste s'était donc assuré le contrôle des sources d'informations civiles et militaires et était ainsi en mesure de jouer un rôle prédominant en modelant l'opinion publique et celle du gouvernement. D'après ces informations, reconnues absolument fausses par l'opinion neutre, le gouvernement japonais se comporta comme si les Chinois avaient préparé et lancé une attaque générale contre les biens et les vies de ses nationaux.

L'incident qui suivit les manœuvres aux abords du pont de Marco-Polo prit aux yeux des Chinois l'aspect d'un plan concerté pour s'emparer de la jonction du chemin de fer de Lukouchiao. Cette jonction est un point stratégique aussi important pour la ligne Peiping-Hankow que la jonction de Fengtai, occupée par les Japonais en 1935, l'était pour la ligne Tientsin-Pukow. Toute cette activité japonaise rappelait l'agression de 1935 contre la Chine du Nord.

#### L'île de Haïnan est-elle menacée? —

Dans le courant du mois d'octobre, des avions nippons bombardèrent certains points de l'île de Haïnan ; des canonnières de même nationalité s'approchaient de Hoihao, port principal.

Était-ce le prélude d'un débarquement, d'une occupation ? Les deux grands voisins, Hongkong et Hanoi, s'émurent. Mais la menace ne s'est pas davantage précisée et il n'y eut pas, jusqu'à présent, de nouvelle alerte.

Cependant, tout récemment, des bruits d'un éventuel débarquement nippon furent mis en circulation.

Située entre le golfe du Tonkin et la mer de Chine, l'île de Haïnan fait face, à l'Ouest, à l'Annam ; au Sud-Ouest, aux Philippines ; au Nord, à la province chinoise du Kouangtong dont elle est séparée par un détroit large de 40 à 60 kilomètres redouté pour ses écueils, ses brouillards et ses courants.

C'est la plus grande île de la Chine, avec une superficie de 41.000 kilomètres carrés ; avec un développement côtier d'au moins 1.200 kilomètres. Elle étale ses terres marécageuses autour d'un puissant massif central. Les cocotiers qui bordent sa côte septentrionale ont fait donner à Haïnan le surnom d' « île des Palmes ».

Une distance de 100 milles seulement sépare la grande île de notre Indochine. Elle commande le golfe du Tonkin. Aussi, en raison de cette situation géographique, la France obtint-elle du gouvernement chinois, en 1897, l'engagement de ne céder, en aucune circonstance, l'île de Haïnan à une puissance étrangère qui pourrait y établir une base et menacer, de ce fait, la sécurité de l'Indochine.

Le gouvernement de Canton se désintéressa longtemps de Haïnan. C'était devenu un lieu de banissement, de déportation, et il était frappé d'un tel discrédit que Sun Yat Sen, le chef du parti nationaliste chinois, aurait songé à vendre l'île pour la somme dérisoire de 14 millions de dollars. Aujourd'hui, Canton reconnaît les richesses de Haïnan. La grande île est l'objet d'une attention particulière de la part des milieux inféodés au parti de M. Soong, ministre des finances de Nankin. Enquête faite, des entreprises industrielles concernant le coton, le caoutchouc, le sucre, l'étain, le cuivre, le wolfram auraient les plus grandes chances de succès.

Tout le monde s'accorde pour prêter à l'île un gros potentiel de ressources et des visiteurs enthousiastes l'ont décrite comme une « terre de demain », capable de nourrir 10 millions d'habitants, alors qu'elle fait vivre péniblement aujourd'hui 3 millions à peine d'insulaires, capable enfin de devenir aussi riche que Hawaï ou que Ceylan.

La production des cultures traditionnelles, riz, fruits, cocotier, théier, etc., est bien inférieure à ce qu'elle pourrait être. Les montagnes, couvertes de riches forêts, attendent le défrichement. Des plantations d'oléagineux couvrent en partie les terres, aisément cultivables, où se fait l'élevage des pores et du bétail en vue de l'exportation.

Depuis toujours, l'île entretient un commerce assez important avec les mers du Sud, avec l'Indochine et le Siam. Vapeurs et jonques viennent charger du coprah, du sucre, des pores, des œufs, du cuir ; ils débarquent des allumettes, des étoffes, du pétrole, etc. L'île a des relations suivies avec les ports voisins : Macao, Hongkong, Canton, Pakhoi. L'application des premiers programmes de mise en valeur a déterminé un certain développement des échanges ; la construction des voies de communication, de nouvelles routes et l'aménagement moderne des ports y ajouteront encore. On peut considérer sérieusement ces projets de grands travaux depuis qu'ils sont patronnés et financés par M. T.-V. Soong, chef du conseil national économique.

Malgré ces promesses, les Anglais de Hongkong ne s'intéressent pas à l'île du point de vue économique. L'intérêt qu'ils lui portent est uniquement suscité par la valeur stratégique de ce territoire. Cette valeur sera grandement accrue le jour où Haïnan possédera l'aérodrome modèle que les Chinois avaient projeté de construire et sur lequel les Anglais comptaient pour développer les relations entre Hongkong et Singapour.

Le *Pékin Chronicle*, envisageant la position de l'Indochine, écrivait à la veille du conflit sino-japonais :

L'occupation par la France en 1933 des îles Hsisha (Paracels), que convoitait aussi le Japon, porta un coup sérieux aux ambitions de ce dernier dans la mer de Chine. En possession de ces îles, la France est en situation de former une ligne de communication directe entre Kouantcheouwan, Haïphong, Saïgon et les îles de Hsisha, renforçant ainsi sa puissance maritime dans le sud du Pacifique. Cette situation a intensifié le désir du Japon de se rendre maître de l'île de Haïnan, de manière que, en cas de guerre, il puisse sans difficulté couper les communications de la Chine avec le monde extérieur.

**Collaboration économique franco-chinoise.** — Le désir de mener à bien la collaboration franco-chinoise dans le domaine économique s'est affirmé une fois de plus, lors du dernier voyage à Paris du Dr H. H. Kung, vice-président du Yuan exécutif et Ministre des Finances du gouvernement national chinois.

Au cours d'un banquet offert en l'honneur du Ministre chinois par les représentants du *Groupement Uni des Banques Françaises pour la Chine*, organisme groupant quatre grandes banques françaises (Banque Franco-Chinoise, Banque de l'Indochine, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque Lazard), des discours significatifs de cet état d'esprit ont été prononcés. Le Dr H. H. Kung a déclaré notamment :

La Chine réserve un bon accueil à la coopération étrangère pour le développement de ses ressources; elle apprécie l'aide apportée par la France dans cette œuvre gigantesque. Cette coopération ne sera pas seulement utile à la France et à la Chine, elle contribuera grandement à la cause de la paix mondiale.

En conclusion, le Dr Kung, a exprimé l'espoir que la collaboration Franco-Chinoise deviendrait encore plus étroite à l'avenir.

Rappelons qu'un contrat a été signé au mois de décembre 1936, entre la Banque Franco-Chinoise et la « China Development Finance Corporation », important organe financier chinois, pour la construction d'un chemin de fer dans la province du Seutchoan. Ce contrat a pour objet la construction d'un chemin de fer à voie normales reliant Tchengtou, capitale de la province du Seutchoan, à Tchongking, port ouvert sur le Yangtse. Son parcours sera de 520 kilomètres.

Suivant l'usage chinois qui consiste à désigner une ligne par les syllabes principales de ses terminus, celle-ci s'appellera le *Tcheng-Yu*, *Tcheng* désignant Tchengtou et *Yu* étant un ancien nom de Tchongking.

La construction du Tcheng-Yu coûtera approximativement 54.500.000 dollars chinois, soit, au taux actuel de change, environ 343 millions de francs. La plus importante partie de la dépense soit 34.500.000 dollars, sera avancée par la Banque Franco-Chinoise; cette somme comprend 27.500.000 \$ de matériel et 7.000.000 \$ de travaux sur place pour la mise en œuvre dudit matériel. Le remboursement, qui est garanti

sans réserve par le ministère chinois des Chemins de fer, doit en être effectué dans un délai de quinze ans.

Le jour même de la signature du contrat a été constitué une compagnie chinoise : la *Chuan Chien Railway Company* (Compagnie du chemin de fer du Seutchoan au Koeitcheou), au capital initial de 20 millions de dollars chinois souscrits jusqu'à concurrence de 4.500.000 dollars par le ministère des chemins de fer, d'une somme égale de 4.500.000 dollars par le gouvernement provincial du Seutchoan et de 1.000.000 dollars par la « China Development Finance Corporation ».

C'est à cette compagnie que le gouvernement chinois a concédé la construction et l'exploitation de la nouvelle voie ferrée.

**Fabrication de la soie artificielle.** — Suivant les renseignements publiés par l'Agence chinoise Kuo-Min, le ministère chinois de l'industrie avait envisagé la construction à Wousih, centre industriel de la province du Kiangsou, d'une usine de soie artificielle au capital de 4 millions de dollars chinois. Celui-ci aurait déjà été souscrit par des marchands de soie de cette localité. La production quotidienne de l'usine serait de 3 tonnes.

On a projeté également la construction de plusieurs usines semblables dans d'autres villes; les capitaux seraient fournis par des particuliers, mais les usines seraient sous le contrôle du gouvernement.

La production totale des usines de soie artificielle de Chine ne devrait pas dépasser 50 tonnes par jour et les capitaux engagés seraient limités à 20 millions de dollars chinois.

D'après la presse chinoise, des experts et techniciens allemands seraient appelés à participer aux travaux préparatoires et à la mise en marche de ces usines.

**Les grands travaux.** — Dans les jours qui précéderent le conflit sino-japonais, la commission d'amélioration du fleuve Hoaï (province de Nganhoei) annonça l'achèvement de cette œuvre considérable : la dérivation des eaux fluviales vers la mer, par l'utilisation de l'ancien lit du Fleuve jaune dans le nord du Kansou.

Les travaux, qui ont coûté 12 millions de dollars chinois (environ 80 millions de francs), ont duré deux ans et demi; ils sont destinés à protéger contre les inondations les récoltes d'une vaste région agricole.

**Constitution de la « Fédération de Mongolie ».** — Les chefs du mouvement mongol, dont le plus en vue est le prince Teh Wang, viennent de poser les principes fondamentaux du nouveau régime des Bannières et des Tribus. Tel est l'aboutissement de plusieurs années d'agitation d'un caractère national en Mongolie intérieure.

L'Assemblée des Mongols élira le président et

le vice-président de la « Fédération autonome de Mongolie », qui seront des personnalités de haute intégrité et de popularité, ayant rendu au Pays des services éminents. Le président sera le chef de la Fédération ; quand il ne pourra remplir ses fonctions, son intérim sera assuré par le vice-président.

La Fédération autonome, dont la capitale sera Hohogoto (ex-Koeihoa), gouvernera tous les territoires primitifs de la Mongolie. Provisoirement, toutefois, elle s'en tiendra aux Bannières Oulantchap, du lac Silin, de Payintala et d'Ikouthchao, et aux villes de Hohogoto et de Paoteou.

Le gouvernement de la Fédération est fondé sur la politique de l'unité raciale et de la défense contre le communisme. Ses principes d'administration sont ceux de l'entraide, de l'harmonie, de l'éducation, du développement social et de la subsistance. Son drapeau sera bleu foncé, avec, dans le coin supérieur gauche, un écu aux bandes horizontales rouge, jaune et blanche. L'année de la Fédération partira de l'ère de Gengis Khan.

Les droits de la Fédération et des gouvernements locaux de sa dépendance seront fixés ultérieurement par législation spéciale. Il en sera de même pour les règlements d'organisation.

Une déclaration de source japonaise semi-officielle laissait prévoir la création d'un état-tampon de la Mongolie intérieure. Cette déclaration avait annoncé qu'à la suite des succès remportés par les Japonais au Suiyuan, de nombreux chefs mongols de la province avaient déjà offert de coopérer à l'émancipation de la race mongole du joug de la Chine et de s'opposer à la marche du communisme vers le sud à travers la Mongolie intérieure.

Il est probable que le prince Teh Wang sera placé à la tête du nouvel état. Il a établi son quartier général à Pailingmiao, localité du nord du Suiyuan, récemment enlevée aux Chinois. Mais le siège du gouvernement est resté fixé à Koeihoa, capitale du Suiyuan.

L'Assemblée qui adopta le projet de constitution, était composée de 500 délégués, prétendant représenter 3 millions d'indigènes et un demi-million de Chinois.

Après le vote par acclamation, il y eut une minute de silence à la mémoire de Gengis-Khan. Puis le prince Teh Wang déclara que le peuple mongol est sous la garde du Japon et doit aller de l'avant et fonder une nouvelle nation qui aide l'Asie à se libérer du communisme et du « joug de l'homme blanc ». Il ajouta que la Mongolie extérieure a, pour le moment, succombé aux machinations soviétiques, mais qu'elle sera, sans doute, vite désillusionnée.

Bien que les frontières du nouvel Etat n'aient pas été définies, il embrassera, sans doute, la plus grande partie du Suiyuan et le nord du Tchahar.

## JAPON

**Le « grand quartier général ».** — Les milieux militaires, ainsi que les cercles économiques et financiers, préconisaient l'établissement d'organismes dénommés « quartiers généraux », ayant pour mission d'aider à la poursuite des buts que le Japon s'est fixé et de résoudre tous les problèmes que posent les hostilités, conformément à la réorganisation mise en vigueur à l'époque de la guerre russo-japonaise de 1904-1905.

Le gouvernement n'a pas créé des « quartiers généraux », mais un quartier général qui assumera le commandement suprême de l'armée et de la marine sur le pied de guerre, afin de coordonner les opérations en face de l'éventualité d'hostilités prolongées.

Le grand quartier général comprendra les ministres de la guerre et de la marine, ainsi que les chefs des états-majors des armées de terre et de mer. Les autres membres du cabinet pourront être appelés à assister aux réunions.

La déclaration gouvernementale faite à cette occasion souligne que le grand quartier général, est purement militaire et oppose un démenti aux rumeurs selon lesquelles sa création entraînerait une confusion des pouvoirs entre le commandement des opérations et l'administration militaire.

**Conférence de la « Jeune Asie ».** — Le 28 octobre, s'est réunie à Tokio, la conférence de la « Jeune Asie », à laquelle ont pris part plus d'une vingtaine de représentants de l'Inde, du Siam, de la Mongolie intérieure, de l'Arabie, de la Chine du Nord, du Mandchoukouo et des pays mahométans.

Les membres présents ont voté une résolution dans laquelle ils se déclarèrent opposés à toute intervention de la part de l'Europe et de l'Amérique dans le conflit sino-japonais et invitèrent le gouvernement japonais à poursuivre son but sans tenir compte des décisions que pourra prendre la conférence de Bruxelles.

En second lieu, ils invitèrent instamment le gouvernement à faire cesser immédiatement tout envoi de munitions en Chine par Hongkong.

Troisièmement, ils conseillèrent au gouvernement de Nankin de revenir, sans tarder, sur son attitude et de collaborer avec le Japon à la restauration économique des pays asiatiques.

Enfin, ils engagèrent l'Inde à se joindre à la campagne d'émancipation des pays extrême-orientaux.

Les délégués à la conférence « Jeune Asie » adressèrent à toutes les nations asiatiques, un appel les priant d'adhérer au pacte antibolchevique et d'approuver l'action de l'Allemagne et de l'Italie en vue de la formation d'un front uni contre le communisme.

### Relations commerciales avec l'Allemagne

— Aussitôt après la conclusion de l'accord germano-nippon contre le communisme, le Reich a fait auprès du Japon une demande inattendue.

D'une manière générale, les importations des produits allemands au Japon sont quatre fois plus élevées que les exportations de ce dernier pays en Allemagne. Cette disproportion, due aux achats japonais de machines et d'armements, n'était cependant pas du goût du Japon, surtout depuis la crise où il s'est vu obligé, dans maintes occasions, de consentir un système de troc ou d'équivalence des échanges avec divers pays pour conserver leur clientèle. Plusieurs fois même, il avait demandé à l'Allemagne d'intensifier ses achats de produits japonais, faute de quoi il réduirait les siens en Allemagne.

Cela n'a guère ému l'Allemagne qui, trouvant que, depuis deux ans, la proportion de 4 à 1 n'était plus maintenue, a, par l'intermédiaire de M. Nagai, attaché et secrétaire commercial de l'ambassade à Berlin, demandé au gouvernement japonais d'intensifier ses achats en Allemagne, « en raison des liens nouveaux » qui ont rapproché les deux pays.

Or, cette année encore, les statistiques du commerce extérieur montrent que, durant les dix premiers mois de 1936, l'Allemagne a exporté au Japon pour 99 millions de yen et n'a importé du Japon que pour 27 millions. Aussi le grand journal du commerce extérieur, le *Chûgai Shogyo*, écrit-il que le Japon ne comprend pas les raisons d'une pareille demande de la part de l'Allemagne :

La différence entre les statistiques allemandes et celles du Japon provient sans doute du fait que l'Allemagne, pour regagner en Chine la place qu'elle y occupait et qu'elle a perdue du fait de la grande guerre, exporte de nouveau dans ce pays à des prix de dumping des quantités énormes de produits métallurgiques et autres. Profitant de ces bas prix, certains importateurs japonais se fournissent en Chine, qui leur expédie des produits allemands. Mais, en fait, le Japon achète toujours quatre fois plus qu'il ne vend à l'Allemagne. Ainsi, en 1935, le Japon enregistra 120.817.000 yens d'importations de produits allemands contre 26.766.000 yens de ses produits vendus à l'Allemagne.

A dire le vrai, la compétition japo-allemande en Chine et en Extrême-Orient recommence à se dessiner et elle ira croissant. L'accord anti-communiste non seulement n'a rien à voir en cette affaire, mais il est plutôt néfaste du point de vue commercial.

Pour le moment, et jusqu'à ce que soit complètement effectué le paiement en nature (pour les 2/3) du rachat de la ligne de chemin de fer de l'Est Chinois, la balance des échanges japo-russes est favorable au Japon qui fournit la plupart des produits acceptés par l'U.R.S.S. pour le compte du Mandchoukouo acheteur de la ligne. Mais quand ce paiement sera terminé, la balance commerciale sera de nouveau défavorable au Japon et les échanges se raréfieront.

### Relations commerciales avec l'U. R. S. S.

— Le nouvel ambassadeur japonais à Moscou, M. Shigemitsu, a reçu mission de travailler à une égalisation des échanges entre les deux pays par l'organisation d'un fonds de crédits à mettre à la disposition de l'U.R.S.S., qui lui permettra d'augmenter ses achats au Japon, comme l'a fait la Grande-Bretagne.

On apprend aussi que la mission commerciale soviétique au Japon a obtenu l'autorisation d'exporter à Tokio, de façon permanente, les produits de la métallurgie russe, non pas pour rivaliser avec les produits similaires japonais trop bon marché, mais avec les produits anglo-américains et allemands. On voit par là que les relations russo-japonaises ne sont pas aussi tendues qu'on le croit généralement.

Par ailleurs, en fin d'année, l'ancien accord sur les pêcheries a été prolongé d'un an, une entente n'ayant pu se faire à temps pour un nouvel accord, surtout après la signature du traité germano-japonais.

### Relations commerciales avec Cuba.

— Avec Cuba un nouvel accord est sur le point d'être signé. Jusqu'à ce jour, les exportations japonaises dans l'île constituant à peu près tout le commerce, les Cubains s'étaient plaints de la disproportion des échanges. En effet, en 1934, les exportations japonaises avaient atteint 9.985.000 yens contre 32.000 yens d'importations. Le Japon, après avoir demandé que la proportion fût établie à 4 en leur faveur contre 1 à Cuba, a fini par accepter la proportion 2 contre 1. Bien lui en a pris, car Cuba avait dénoncé en 1935 l'ancien accord commercial avec le Japon, contingenté les importations japonaises et surélevé les droits sur les cotonnades au Japon de 120 ou 140 % *ad valorem* et sur les tissus de rayonne de 80 à 120 %, ce qui avait pratiquement fermé l'entrée de ces produits dans l'île.

### Relations commerciales avec le Brésil.

— Faisant suite à l'envoi de missions commerciales, l'une, japonaise, dirigée sur le Brésil et l'autre, brésilienne, envoyée au Japon au cours de l'année 1936, six grandes Compagnies ont formé le dessein de constituer un syndicat japo-brésilien pour accroître les échanges entre ces deux pays. Ce projet a reçu l'approbation des ministères du Commerce et de l'Industrie, des Colonies, des Affaires étrangères et de la Chambre de commerce de Tokio.

Ces six Compagnies sont : Mitsui Bussan, Mitsubishi Shoji, Toyo Spinning, Kawasaki Dockyard, Osaka Shosen et Itochu Trading.

Ce groupement va commencer par envoyer au Brésil une nouvelle mission de l'industrie lourde, conduite par M. Kurimoto, ancien président de l'Osaka Iron Manuf, absorbée par la Japan Iron Manuf.

La première mesure à adopter par ce groupe-

ment sera d'établir des crédits en faveur des importateurs brésiliens désireux d'acheter des produits de l'industrie nipponne. Le paiement en sera fait, soit sur la base du troc, c'est-à-dire d'un égal achat de produits brésiliens, soit par des paiements annuels sur trois ans. La première affaire à traiter portera, dit-on, sur 2.500.000 yens de rails demandés par l'Etat de Bahia. Une seconde affaire, dont les négociations sont en cours, portera sur la livraison de camions lourds et de bateaux côtiers, pour une somme égale à la précédente, au même Etat de Bahia.

En outre, la ville de Rio de Janeiro a entamé des négociations pour l'achat de conduites d'eau pour une somme de 6 millions de yens.

Afin d'intensifier la facilité des échanges entre les deux pays, la Compagnie de Navigation Osaka Shosen a demandé au ministère des Communications l'autorisation de construire quatre cargos de 12.500 tonnes chacun, filant 18 à 20 nœuds, pour être mis sur cette ligne. La construction en sera confiée à la firme Mitsubishi et sera terminée en 1939.

#### Les courants d'opinion avant la guerre. —

Le « Centre d'études de Politique étrangère » nous a communiqué d'intéressantes observations sur le conflit sino-japonais, signées de M. Edward Carter, qui vont paraître dans le numéro 5 de la revue *Politique Etrangère*. Nous en tirons quelques passages très précis relatifs aux deux courants d'opinion dont l'existence a été constatée au Japon par l'auteur dans les mois qui ont immédiatement précédé l'explosion du conflit actuel.

Au début du printemps dernier, un Japonais écrivait (dans le *Contemporary Japan* de mars 1937), à propos des relations sino-japonaises, qu'il y avait au Japon deux courants. L'un considérait la Chine comme une communauté orientale immuable, vouée au désordre et à la guerre civile, infestée de bandits, éternellement soumise aux chefs militaires, à la vénalité, à la superstition. L'autre, plus optimiste, reconnaissait les progrès rapides accomplis par la Chine dans le sens de l'unification et de la reconstruction, progrès qui tendaient à faire d'elle une nation capitaliste et industrielle. Le premier croyait que la mission du Japon était de conquérir et de civiliser la Chine ; le second pensait que les deux pays pouvaient et devaient vivre indépendants l'un de l'autre, tout en entretenant des relations amicales.

Au Japon comme ailleurs, le pendule oscille et l'opinion publique est versatile. En mars, avril, mai, elle penchait en faveur d'une politique basée sur l'indépendance de la Chine, politique souhaitée, pensait-on, par la famille impériale qui désirait que l'on traitât les Chinois sur un pied d'égalité : le second courant semblait devoir influencer sur l'action du gouvernement. Vers le milieu de juin, le premier courant entraînait le Japon dans une guerre atroce, sans nécessité et désavouée par une grande partie du pays.

Au mois de mars, un comité composé de banquiers et industriels japonais visitait la Chine, et communiquait officiellement aux personnalités responsables et hauts fonctionnaires japonais qu'on ne pouvait avoir aucun espoir de coopération économique avec la Chine tant que le Japon continuerait son imprudente politique dans la Chine du Nord. Des journalistes influents, rapportèrent la même opinion et l'ambassadeur en Chine lui-même, M. Kawagoe, vint faire à Tokyo un rapport dans le même sens, d'accord

sur ce point avec la plupart des officiers non extrémistes.

Pendant mon séjour à Tokyo en avril dernier, le ministre des Affaires Etrangères, alors M. Sato (ancien ambassadeur du Japon à Paris, où il fut particulièrement apprécié), envisageait, dit-on, d'accord avec le premier ministre, le général Hayashi, de retirer l'armée japonaise de la Chine du Nord, s'ils en avaient le pouvoir. Le premier ministre, représentant l'armée et général lui-même, comprenait la nécessité de changer de politique dans la Chine du Nord. Cependant, tandis que de nombreux Japonais — peut-être la majorité — installés dans la Chine du Nord s'efforçaient de limiter l'activité de l'armée et de liquider le gouvernement autonome du Hopei oriental, l'armée japonaise d'occupation, obéissant à des vues très différentes, lançait une contre-offensive, non pas contre les Chinois, mais contre ses propres compatriotes.

L'hiver dernier, à l'époque des incidents du Suiyuan et de Sian, l'opinion était très divisée à Tokyo. Il y avait en outre rivalité entre l'armée japonaise en Chine du Nord et l'armée japonaise en Mandchourie. Jalouses l'une de l'autre, chacune tâchait d'accroître son influence. Mais en face d'un mouvement tendant à réduire l'activité militaire dans la Chine du Nord, les deux armées, oubliant leurs différends, s'entendirent pour collaborer. Elles envoyèrent une députation influente au major général Doihara, qui commandait à cette époque la place de Hiroshima. En même temps, elles ouvrirent au Japon leur contre-offensive contre le projet tendant à liquider le gouvernement du Hopei oriental, demandant au contraire qu'il fût étendu et que la garnison japonaise de la Chine du Nord fût renforcée. L'accord effectif entre les deux armées, pense-t-on, remonte au 1<sup>er</sup> juillet, et, dès lors, elles commencèrent leur action.

Tokyo connaissait la situation, même s'il ne réalisait pas complètement tout ce qu'elle impliquait. Le général Tashiro, connu pour ses opinions modérées, fut désigné pour commander à Tientsin la garnison de la Chine du Nord. Le bruit courait que le général Tashiro avait en poche plus de deux cents noms d'officiers extrémistes qu'il devait peu à peu renvoyer au Japon, cela pour détendre les relations entre l'armée japonaise et la population chinoise. Avant de pouvoir exécuter ses ordres, le général Tashiro tombait malade, et le 7 juillet, alors que les incidents commençaient en Chine du Nord, il était à toute extrémité.

Des observateurs neutres résidant à Peiping avant et pendant les incidents sont d'accord pour affirmer que ces incidents étaient désirés par les officiers extrémistes japonais qui, dès le début, en exagérèrent l'importance. Il est vrai que ces officiers avaient quelque raison de croire qu'ils trouveraient un appui au Japon en faveur d'une audacieuse poussée en avant, et qu'ils seraient plus positivement soutenus du fait que M. Hirota remplaçait M. Sato au ministère des Affaires Etrangères. Ils pouvaient aussi se sentir encouragés par la déclaration du gouvernement Konoye sur la nouvelle politique étrangère du Japon, qui « désirait une paix basée sur la justice internationale et non sur le *statu quo* ». Les Chinois avaient bien accueilli la nomination du prince Konoye comme premier ministre : ils furent déçus par le choix de M. Hirota comme ministre des Affaires Etrangères et encore plus alarmés par l'allusion à une modification du *statu quo*.

Néanmoins, on pense couramment, dans les milieux neutres, que le Cabinet de Tokyo ne désirait pas l'incident du 7 juillet ; il ne fut pas approuvé par l'Etat-Major général et il allait contre la volonté du commandant général en Chine du Nord, qui, malheureusement, était gravement malade et immobilisé à ce moment. Il semble cependant que « l'incident » fut bien organisé par les officiers extrémistes de la garnison japonaise des provinces du nord de la Chine, qui en transmirent eux-mêmes la nouvelle à Tokyo, en l'exagérant, et arrivèrent à persuader le gouvernement, la diète et le peuple que les vies et les biens japonais en Chine étaient à la merci des troupes chinoises indisciplinées.

A la même époque des observateurs impartiaux à Peïping et aux environs constataient la discipline et la retenue des troupes chinoises...

## Asie Russe

### CAUCASE

**Revendications nationalistes.** — Nous avons cité naguère la protestation que les nationalistes géorgiens ont formulée l'an dernier, lors de l'élaboration du nouveau régime des Détroits (cf. notre numéro de juin, p. 199); il convient d'en rapprocher maintenant celle qu'a fait entendre le « gouvernement de la République démocratique ukrainienne en exil » lors de la publication de l'arrangement méditerranéen de Nyon du 11 septembre 1937. Tous les Etats signataires dudit arrangement ont reçu cette protestation, que n'ont pas publiée les journaux français, — à notre connaissance du moins — mais qu'a reproduite le *Journal de Genève*. Ce document appelle l'attention des Puissances sur le fait que « le gouvernement communiste de Moscou n'a obtenu l'accès à la Mer Noire que par une agression contre la République indépendante ukrainienne, la Crimée, le Don, le Kouban, le Caucase », et qu'il a pour origine « une violation du droit international et des principes d'humanité les plus élémentaires ». C'est une touchante manifestation de fidélité à un rêve d'indépendance qui, malgré le triomphe du bolchévisme, se refuse à mourir et s'obstine régulièrement à affirmer sa vitalité.

### SIBÉRIE

**Une nouvelle ligne de chemin de fer.** — A la fin de 1936 a été inaugurée, sur une longueur de 200 milles, une nouvelle voie ferrée parallèle au fleuve Amour et joignant Volochaevka (situé à 25 milles dans l'O. de Khabarovsk) à Komsomolsk, à mi-chemin de l'embouchure de l'Amour. Komsomolsk est une ville nouvellement fondée en pleine forêt vierge; elle compte déjà près de 40.000 habitants. On ne saurait donc confondre cette ligne nouvelle de l'Extrême-Orient russe avec le nouveau Transsibérien projeté au Nord du lac Baïkal.

## Iran

**Relations irano-turques.** — Notre dernier numéro contenait (cf. la p. 288), le texte du Pacte oriental signé au palais de Saad-Abad, près de Téhéran, le 8 juillet dernier. Pour compléter notre documentation, nous donnons ici la liste des dix conventions, dont un communiqué officiel, publié à Téhéran, le 28 avril dernier, a annoncé la signature à la suite du complet accord

intervenue entre le gouvernement persan et la délégation turque :

- 1° Convention d'établissement;
- 2° Convention relative à la sécurité de la zone frontalière et au règlement des incidents et conflits surgissant dans ladite zone;
- 3° Convention d'assistance judiciaire en matière civile et commerciale;
- 4° Traité d'extradition et d'assistance en matière pénale;
- 5° Accord réglant le fonctionnement des douanes turques et iraniennes établies à la frontière;
- 6° Accord spécial concernant l'établissement de certaines lignes télégraphiques et téléphoniques;
- 7° Convention de la navigation aérienne;
- 8° Accord en vue de faciliter et d'intensifier le transit des marchandises et des voyageurs par la route Trébizonde-Tabriz-Téhéran et vice-versa;
- 9° Convention vétérinaire;
- 10° Traité de commerce et de navigation.

A la suite de cette énumération, le communiqué ajoute :

Outre les conventions précitées, les deux parties sont tombées d'accord sur certaines questions relatives aux intérêts communs des deux pays et ayant pour but de développer la coopération entre eux.

**Accords avec l'Irak.** — Au mois de juillet, Téhéran n'a pas vu seulement la signature du Pacte oriental; dans la capitale de l'Iran, trois autres instruments diplomatiques ont été successivement signés par le gouvernement impérial de l'Iran et le gouvernement royal de l'Irak. C'a été d'abord (le 4 juillet) le « traité de frontière entre l'Empire de l'Iran et le royaume d'Irak » qu'a signalé notre numéro de juillet-août (à la p. 229; cf. la p. 207), puis un traité d'amitié (18 juillet) et enfin un « traité pour le règlement pacifique des différends entre l'Empire de l'Iran et le royaume d'Irak » (22 juillet).

On annonce la prochaine signature à Caboul, d'accords particuliers qui régiront, dans un même esprit d'entente et de collaboration, les relations de bon voisinage entre l'Iran et l'Afghanistan.

**Création de nouveaux ministères.** — Sur les ordres du Chah-in-chah, les départements du commerce et de l'industrie et des usines, viennent d'être transformés en ministères.

Le développement constant des échanges commerciaux, les progrès rapides réalisés par la jeune industrie nationale ont imposé cette mesure qui permettra une action plus attentive et plus efficace en leur faveur.

**Production et exportation pétrolifères.** — Les chiffres des exportations de l'Anglo-Iranian ont passé de 7.657.970 t. en 1934, à 7.607.501 t. en 1935 et à 8.329.655 t. en 1936.

Les chiffres comparatifs de la production du premier semestre de 1936 sont :

	1936	1937
Janvier . . . . .	678.259	762.100
Février . . . . .	655.466	640.804
Mars . . . . .	680.656	851.364
Avril . . . . .	625.526	837.689
Mai . . . . .	780.036	840.055
Juin . . . . .	734.123	893.594

Pendant cette même période de 1937, les exportations ont été de :

Janvier . . . . .	724.677	tonnes
Février . . . . .	588.454	—
Mars . . . . .	858.454	—
Avril . . . . .	788.451	—
Mai . . . . .	866.218	—
Juin . . . . .	695.722	—

#### Collaboration de l'industrie tchécoslovaque.

Le Chah-in-chah a récemment inauguré une fabrique de tabacs et de cigarettes, construite en commun par le consortium Skoda et la maison Larma,

L'activité du consortium Skoda, en Iran, date de 1937. Parmi les premiers travaux qu'il réalisa, on peut citer : la construction de nombreux ports, dont la plupart dans la province du Mazandaran, la régularisation de rivières pour les travaux d'irrigation ; la construction de sucreries à Chabi, Chahabad, Machad, etc.

Dans les années qui suivirent, le consortium exécuta de nombreuses commandes pour le compte du gouvernement impérial et de divers organismes, telles que la construction de la centrale électrique de Téhéran, de la fabrique textile de Chabi, de cinq ponts pour le transiranien, etc.

S'appuyant sur sa vaste organisation, le consortium Skoda n'a pas seulement participé à de nombreuses constructions ; il a également effectué d'importantes livraisons d'installations mécaniques, tandis que la société Larma se spécialisait dans le domaine des constructions hydrauliques et industrielles.

Pour les débuts de son activité en Iran, la maison Larma a élaboré un projet détaillé pour l'alimentation en eau de la ville de Téhéran. Elle a collaboré ensuite, avec le consortium Skoda, à la construction de la fabrique de tabac, et construit à Téhéran des sifos (d'une capacité de 65.000 tonnes), qui sont un modèle du genre.

**Accélération des services postaux.** — La construction et la réfection des routes, l'emploi généralisé de camions rapides permettent à la poste iranienne d'accélérer considérablement ses services. En voici un exemple.

Il y a douze ans à peine, le courrier Téhéran-Chiraz mettait une quinzaine de jours pour accomplir ce trajet, alors qu'avec les réformes pratiquement réalisées aujourd'hui il faut exactement 48 heures pour un trajet de 938 kilom., 600. Ce délai de transport de 48 heures comprend en outre différents arrêts dans les centres se trouvant sur le parcours, arrêts qui se montent à 16 heures.

La vitesse moyenne des véhicules postaux est de 18 kilomètres environ de Téhéran à Chiraz.

## BIBLIOGRAPHIE

J. LÉVINE: *La Mongolie historique, géographique, politique*. Paris, Payot, 1937, in-8° de 252 pages, avec une carte dans le texte.

Les lecteurs de *L'Asie française* savent trop combien M. Lévine connaît les questions d'Extrême-Orient pour qu'il soit besoin de leur faire l'éloge du travail récemment publié par lui sur la Mongolie au triple point de vue historique, géographique et politique. Il nous suffira de dire ici qu'on trouve dans cet ouvrage toutes les qualités de conscience, de précision et de science qu'on est accoutumé de trouver dans les articles signés du nom de cet auteur et que sa *Mongolie* sera certainement consultée, démarquée ou copiée par tous ceux qui auront, dans les prochaines années, à entretenir le public français des affaires de ce pays. Après avoir montré ce qu'étaient les Mongols et comment ils sont devenus ce qu'on les voit aujourd'hui, M. Lévine trace le tableau géographique du pays auquel ils ont donné leur nom, montre quelle est son organisation politique et retrace l'histoire de la Mongolie depuis le début de la guerre civile russe, sa séparation en Mongolie extérieure et Ouriankhai, enfin l'intervention du Japon dans ses affaires. C'est un vrai manuel de la Mongolie que ce livre, dont les pages consacrées au baron Ungern-Sternberg sont particulièrement curieuses.

Marcel GAULTIER: *Minh-Mang*. Paris, Larose, 1935, in-8° couronne de 305 pages.

L'empereur Minh-Mang, qui a régné sur l'Annam de 1820 à 1841, est le successeur du célèbre Gia-Long et sa figure a certainement souffert, dans l'esprit de la plupart des historiens européens, de la comparaison avec celle de son père. Sa mémoire a, d'autre part, été obscurcie par les préventions qu'ont motivées les nombreuses révoltes dont son règne a vu l'éclosion et la répression ; enfin et surtout les persécutions qu'il a déchaînées contre les chrétiens ont naturellement fait éclore contre lui, dans l'esprit des Européens, les plus fortes préventions. Entreprendre de le réhabiliter est donc audacieux, peut-être même paradoxal ; M. Marcel Gaultier n'a cependant pas hésité à s'y risquer. Pour lui, en effet, « la grande figure de Minh-Mang domine de haut toute l'histoire de l'Annam » et ce souverain doit occuper la première place dans les annales de son pays. Après avoir lu (trop tardivement et je m'en excuse) l'ouvrage de cet écrivain, adopterai-je pleinement son opinion ? Je ne le crois pas ; mais je tiens à rendre hommage aux efforts de l'auteur pour se documenter de toutes les manières d'abord, puis pour raconter sans partialité l'histoire de son héros, pour abdiquer dans ce dessein ses préjugés et ses préventions d'Européen et pour se faire une âme annamite, enfin pour apprécier Minh-Mang de la façon la plus équitable. Il convient aussi de rendre pleine justice au talent d'écrivain de M. Marcel Gaultier. Je ne puis pas, néanmoins, cesser de voir en Minh-Mang un vrai despote, très supérieur à Tu Duc, mais manifestement inférieur à Gia-Long.

*Japanese Aggression and World Opinion*. Genève, the Press Bureau of the Chinese Delegation, [1937], in-8 de 127 pages.

Recueil très soigneusement composé, émanant du Bureau de Presse de la Délégation chinoise à la Société des Nations et n'ayant pas, par suite, la sérénité qu'impose aux neutres l'étude des faits. Il couvre la période des trois mois allant du 7 juillet au 7 octobre 1937 et étudie successivement les faits qui se sont déroulés entre ces deux dates d'abord dans la Chine du Nord, puis autour de Changhaï et dans la Chine méridionale.

# TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS

# L'Asie Française

ANNÉE 1937

## GÉNÉRALITÉS

**Comité de l'Asie française.** — Liste des souscripteurs, 6, 41, 73, 106, 202.

A nos Adhérents, 5, 233, 297.

Les Souscriptions pour 1937, 6. — Les Souscriptions pour 1938 265, 298.

**Nos Morts.** — Le commandant Lunet de La Jonquière, 105. — Le général Levé, 169. — M. Louis Raveneau, 201.

**Réunions du Comité.** — Assemblée générale du 14 avril 1937 : exposé de M. Paul Bernard sur l'application des nouvelles lois sociales en Indochine, 138.

**Questions générales.** — *Articles.* — Un grave problème national devant la conscience française, par P.-B. DE LA BROUSSE, 106. — Unification ou Fédération ? A propos d'un article récent, par P.-B. B., 150. — La réorganisation du Conseil supérieur de la France d'outre-mer, par P.-B. DE LA BROUSSE, 202.

**Bibliographie.** — *L'épopée coloniale de la France racontée par les contemporains*, par G. GUÉNIN, 104. — *Pérégrinations asiatiques*, par I. DE MANZIARLY, 136. — *Unité de l'Asie*, par André DUBOSCQ (A. M.), 168. — *Jules Ferry*, par G. FROMENT-GUIEYSSE, 199.

**Rapports de l'Asie et de l'Europe.** — *Articles.* — Les perspectives du commerce français dans la Chine nouvelle par P.-B. DE LA BROUSSE, 74. — La rivalité russo-japonaise en Extrême-Orient, par F. T., 138. — La dévaluation du franc et la piastre indochinoise, par P.-B. DE LA BROUSSE, 274. — Le conflit d'Extrême-Orient et les relations économiques de l'empire Britannique et des Etats-Unis avec le Japon, par P.-B. DE LA BROUSSE, 298.

**Chroniques.** — Les observateurs de la S. D. N. dans le sandjak d'Alexandrette, 34. — La question du Sandjak d'Alexandrette, 36. — La traite des femmes russes à Changhaï, 39. — Un consulat général d'Italie en Mandchourie, 39. — Une représentation diplomatique de la Suisse à Téhéran, 40. — Les observateurs de la S. D. N. dans le Sandjak, 58. — La question du Sandjak à la 96<sup>e</sup> session du Conseil de la S. D. N., 59. — Entre Etat levantins sous mandat français et Allemagne, 60. — Visite de M. Rustu Aras au comte Ciano, 63. — Pourparlers anglo-turcs, 64. — Rapports italo-saoudiens, 64. — La politique italienne en Arabie, 64. — Participation de la France à la construction ferroviaire chinoise, 66. — La coopération britannique en Chine, 67. — Application d'une nouvelle réglementation du travail des Européens et assimilés en Indochine, 87. — La question du Sandjak devant le Comité d'experts, 93. — Préparation à la mise en vigueur de l'accord franco-syrien du 9 septembre 1936, 94. — Pour l'application du traité franco-libanais, 94. — L'immigration israélite en Palestine, 97. — Modification au traité anglo-transjordanien, 97. — Après le rapprochement turco-italien, 97. — Dénonciation

de l'accord turc de clearing avec l'Allemagne, 98. — Ambitions économiques allemandes en Arabie, 98. — La S. D. N. en Chine, 99. — Participation de l'Allemagne aux travaux ferroviaires chinois, 100. — Négociations nippo-japonaises sur les pêcheries, 103. — L'affaire du Sandjak d'Alexandrette, 127. — Relations commerciales du Siam avec la France, 131. — Relations turques avec la Russie, 163. — Une visite du Président du Conseil de Turquie en France, 163. — Accession des diplômés indigènes indochinois dans les cadres français, 186. — Un peintre annamite directeur de travaux au pavillon pontifical de l'exposition de Paris, 188. — Le litige d'Alexandrette à la Société des Nations, 191. — Les accords franco-turcs relatifs au Sandjak, 191. — Un service d'aviation entre Pologne et Palestine, 228. — Le prince héritier d'Arabie séoudite à Paris, 229. — Traité d'amitié entre la France et le Yémen, 230. — Le congrès de Bloudane, 257. — Le traité franco-turc de garantie de l'intégrité territoriale du Sandjak d'Alexandrette et l'accord franco-turc de garantie de la frontière turco-syrienne, 258. — Un traité entre le Yémen et l'Italie, 261. — Négociations franco-siamoises, 261. — Un pacte sino-soviétique, 261. — Un incident soviéto-nippon, 263. — La contribution de l'Indochine aux dépenses de la Métropole, 281. — Influence de la langue française sur la pensée annamite, 283. — Accord italo-yéménite, 290. — L'influence russe aux Indes, 294. — Un crédit de la métropole aux sinistrés d'Indochine, 314. — L'Italie et les pays de mandat, 320. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ? 320. — Un nouveau traité de commerce de la Turquie avec l'U. R. S. S., 323. — Relations franco-turques, 323. — Nouveaux traités du Siam, 324. — Collaboration économique franco-chinoise, 326. — Relations commerciales du Japon avec l'Allemagne, 328. — Relations commerciales du Japon avec l'U. R. S. S., 328.

**Rapports de l'Asie et de l'Afrique.** — *Chroniques.* — Le petit commerce chinois à Madagascar, 166. — Un traité d'amitié et d'établissement de la Turquie avec l'Egypte, 260. — Une enquête égyptienne sur les « Intouchables », 294. — La fin du commerce indien en Ethiopie, 294.

**Rapports de l'Asie et du Nouveau Monde.** — *Article.* — Le conflit d'Extrême-Orient et les relations économiques de l'Empire britannique et des Etats-Unis avec le Japon, par P.-B. DE LA BROUSSE, 298.

**Chroniques.** — Liaison aérienne Hongkong-San-Francisco, 195. — Les Syriens à la Jamaïque, 227. — Traité siamois avec les Etats-Unis, 324. — Relations commerciales du Japon avec Cuba, 328. — Relations commerciales du Japon avec le Brésil, 328.

**La question du Pacifique.** — *Article.* — Fin de la guerre économique nippo-australienne, par Albert MAYBON, 82.

**Chroniques.** — La question du mandat du Japon sur les îles du Pacifique, 40. — La mise en œuvre de défense des archipels

sous mandat japonais, 40. — Négociations nippono-japonaises sur les pêcheries, 103.

*Bibliographie.* — *Extrême-Orient et Pacifique*, par Roger Lévy, 71.

## ASIE FRANÇAISE

(INDOCHINE, ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE)

### I. — INDOCHINE

*Articles.* — Une réglementation nouvelle du travail en Indochine, par P.-B. DE LA BROUSSE, 42. — L'Indochine vue par un Américain, par P.-B. DE LA BROUSSE, 148. — Unification ou Fédération ? par P.-B. B., 150. — Le Siam et l'Indochine française, par P.-B. DE LA BROUSSE, 170. — Un manifeste économique et politique du Gouverneur général Brévié, 177. — Le commerce extérieur de l'Indochine, en 1936, 180. — Indochine et Siam, par Jules Bosc, 233. — La dévaluation du franc et la piastre indochinoise, par P.-B. DE LA BROUSSE, 274. — L'activité économique de l'Indochine, par P.-A. P., 303.

*Chroniques.* — A. GÉNÉRALITÉS. — Le bilan de 1936, 26. — Amélioration des produits agricoles, 29. — Liquidation du passif agricole et commercial, 30. — L'avenir du tabac, 53. — Application d'une nouvelle réglementation du travail des Européens et assimilés, 87. — La défense maritime et territoriale, 88. — Le problème de la prostitution, 89. — Nouvelles pièces de monnaie, 89. — Le marché du riz, 118. — Réforme des mesures annamites, 120. — Accélération de la ligne aérienne, 121. — Mesure en faveur du tourisme, 121. — La « langue véhicule », 121. — Une Académie annamite, 122. — Le problème des taudis, 122. — Recettes budgétaires, 152. — Les recettes des chemins de fer, 152. — Le mouvement des prix, 152. — Les exportations de riz, 153. — Le développement et l'avenir des plantations de caoutchouc, 153. — La durée du travail et les congés des fonctionnaires, 154. — Une lettre de M. Godart, 154. — Un théâtre national annamite, 155. — Recherches sur l'anguille, 155. — L'Indochine vue par un haut fonctionnaire chinois, 185. — L'Indochine et l'île de Haïnan, 185. — Simplifications administratives, 186. — Accession des diplômés indigènes dans les cadres français, 186. — L'avenir du ricin, 187. — Une conférence sanitaire, 187. — Un peintre annamite directeur de travaux au pavillon pontifical de l'exposition de Paris, 188. — Des bourses de voyage pour l'exposition, 188. — La réglementation minière, 219. — Les exportations de riz, 219. — Les exportations de caoutchouc, 220. — Le ricin, 220. — Les conflits de main-d'œuvre, 220. — Pour les Annamites immigrés aux Nouvelles-Hébrides, 221. — L'organisation du notariat, 221. — La mort de M. Victor Tardieu, 221. — L'accession des indigènes à la citoyenneté française, 250. — La situation financière, 250. — L'amélioration des cafés, 251. — Le mouvement commercial, 251. — La hausse des prix, 251. — Voyage d'études malariologiques, 251. — La contribution de l'Indochine aux dépenses de la Métropole, 281. — La culture du jute, 282. — Gommages et Résines, 282. — Influence de la langue française sur la pensée annamite, 283. — L'habitation annamite, 283. — Contre le refus collectif du paiement de l'impôt, 313. — La balance du commerce, 313. — Sanctionnement et contingentement des produits coloniaux, 313. — Utilisation de l'excédent budgétaire, 313. — Un crédit de la métropole aux sinistrés, 314. — Evolution de la construction urbaine, 314. — Les croyances des Muong, 314.

B. COCHINCHINE. — Arrivée du gouverneur général Brévié, 31. — Vers une réduction des taxes de pilotage de la rivière de Saïgon, 31. — L'immigration tonkinoise en Cochinchine, 32. — L'œuvre sociale et le voyage de M. Justin Godard, 54. — Visite du gouverneur général Brévié à la Chambre de Commerce, 55. — La culture du ricin, 89. — Les écoles indigènes, 90. — Un cours de tissage, 90. — Améliorations sylvicoles par l'entreprise privée, 123. — L'hydraulique agricole à Bentré, 123. — Une nouvelle route Saïgon-Cap Saint-Jacques, 124. — Elections municipales, 155. — L'amélioration des riz, 155. — A propos des élections municipales de Saïgon, 188. — Le mouvement économique, 188. — Un essai de régénération forestière, 222. — Suppression des coolies-pousses, 222. — L'instruction des enfants pauvres,

223. — L'éducation physique dans les écoles publiques, 223. — Voyage d'inspection du Gouverneur général, 252. — Une nouvelle route, 252. — La situation, 284. — Les grèves, 284. — Travaux d'hydraulique agricole, 284. — Réunion du Conseil colonial, 314. — Le commerce d'exportation en 1937, 315. — L'enseignement populaire, 316. — La lutte contre la famine, 316. — Evolution des minorités moï, 316.

C. ANNAM. — Le réseau d'irrigation de Vinh-Nord, 32. — La Sériculture, 55. — L'éducation des Minorités ethniques, 55. — Une grammaire annamite, 56. — Les Annamites au Laos, 58. — La foire de Hué en 1937, 90. — La distribution des calendriers, 90. — L'impératrice au Collège de Jeunes Filles de Hué, 124. — L'œuvre des maisons-abris, 124. — Mouvements des ports, 156. — La foire de Hué, 156. — A Than-Hoa, 156. — A l'Institut Pasteur de Nha-Trang, 188. — Le programme général des irrigations, 223. — La colonisation au Langbian, 224. — Les droits de souveraineté de l'Annam, 253. — L'aménagement du port de Tourane, 253. — L'assistance médicale dans la province de Than-Hoa, 285. — A la Chambre des représentants, 317. — Les condamnés politiques, 317. — Epidémie de choléra, 317.

D. TONKIN. — Le peuplement des lacs de mer, 32. — L'immigration tonkinoise en Cochinchine, 32. — Contrôle des biens communaux, 32. — Augmentation des exportations, 56. — La reprise à Haiphong, 56. — Vers une Faculté des Sciences, 57. — Le réveil du port de Haiphong, 90. — M. Brévié à Hanôï, 124. — Découverte d'une mine d'amiante, 124. — Un grand barrage, 124. — Une nouvelle route, 124. — Pour accroître le rendement du riz, 124. — La sauvegarde des sites, 124. — Une tournée d'inspection de M. Brévié, 156. — Le système métrique obligatoire, 157. — La formation intellectuelle des Annamites, 157. — Le barrage du Day, 189. — Activité de l'aérodrome de Gia-Lam, 189. — Un congrès de journalistes, 189. — Le voyage de M. Varenne au Yunnan, 189. — Les théiers du « Phou-Sang », 224. — Les hôpitaux de Haiphong, 224. — Les inondations, 253. — Le maïs, 254. — Les inondations, 286. — La colonisation annamite dans la moyenne région, 286. — A la Chambre des représentants, 318. — L'assainissement antimalarien de Ha-Giang, 318.

E. CAMBODGE. — La mise en valeur et l'accroissement de la production, 33. — Une école d'application de bonzes, 33. — L'équipement sanitaire, 57. — La lutte contre l'usure, 57. — Le baptême de l'air de S. M. Monivong, 58. — Visite du gouverneur général, 91. — Les lois sociales, 92. — Surveillance des prix, 92. — La première foire aux bœufs de Takéo, 92. — Allègement des charges de l'indigène, 125. — Cérémonie traditionnelle à la Cour, 125. — La fête de la Lune à Païlin, 125. — Nouvelle découverte près d'Angkor, 126. — Les assesseurs cambodgiens à la Cour criminelle, 157. — A l'école des Arts cambodgiens, 158. — La foire de Kampot, 190. — Générosité royale, 190. — Réorganisation de l'administration provinciale, 224. — Dans la province de Kampot, 225. — Un voyage du Gouverneur général, 254. — Une crue inopinée du Mékong, 254. — La saison à Angkor, 255. — Interdiction d'exporter le riz, 287. — La foire de Kompong-Cham, 287. — Le gibier cambodgien, 287. — Emissions radiophoniques, 287. — Une route à Kompong-Khléang, 319. — L'œuvre de Suzanne Karpelès, 319.

F. LAOS. — Les Sports, 33. — La protection maternelle et de l'enfance, 58. — Les Annamites au Laos, 58. — Le voyage du Gouverneur général, 92. — Les liaisons aériennes, 126. — Visite du Gouverneur général à Sam-Neua, 158. — Le benjoin, 158. — Une tournée du Résident supérieur en hydravion, 190. — Transport des vaccins par avion, 190. — Le déblocage du Haut-Laos, 225. — Fermeture des routes, 255. — Cessation des services fluviaux sur le Mékong, 287. — Les ressources agricoles, 319.

*Bibliographie.* — François ICHÉ : *Le statut politique et international du Laos français ; sa condition juridique dans la communauté du droit des gens*, 72. — *La maison de l'évêque d'Adran à Saïgon*, par G. TABOULET, 136. — *Le « Choei-king » tchou et l'ancienne géographie indochinoise*, par M. MÉDARD (Cl. MADROLLE), 264. — *Ming-Mang*, par Marcel GAULTIER, 331.

## II. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

*Chroniques.* — Dispersion et morcellement de nos établissements, 226. — L'état-civil des indigènes, 226. — La réglementation du mariage, 255.

## ASIE ANTÉRIEURE

(LEVANT, ARABIE, IRAN, AFGHANISTAN)

## I. — GÉNÉRALITÉS

*Articles.* — Le pacte oriental, par xxx, 207. — Le projet de partage de la Palestine et les réactions musulmanes, par xxx, 271.

*Document.* — Texte du Pacte oriental, 288.

*Chroniques.* — Les « promesses arabes », de 1915, 158. — L'accord quadripartite ou pacte oriental, 229. — Le congrès de Bloudane, 257. — L'Italie et les pays de mandat, 320. —

*Bibliographie.* — Jean PICHON : *Les origines orientales de la guerre mondiale*, 296.

## II. — LEVANT

**Pays de mandat français.** — *Article.* — L'enseignement de la langue turque dans le sandjak d'Alexandrette, 44.

*Documents.* — Le traité franco-libanais, 20. — La question du sandjak d'Alexandrette devant le Conseil de la Société des Nations, 78. — Le rattachement des territoires des Alaouites et au Djebel Druse à l'Etat de Syrie, 174.

*Variétés.* — Les escadrons tcherkesses de Syrie, par J. ZIMMERMANN, 116, 151.

*Chroniques.* — Le nouveau parlement syrien, 34. — Une dépêche du roi Ibn-Saoud, 34. — L'inquiétude libanaise, 34. — Les observateurs de la S. D. N. dans le Sandjak d'Alexandrette, 34. — Retour à la constitution libanaise de 1926-1929, 35. — Au cimetière militaire d'Alexandrette, 35. — Les observateurs de la S. D. N. dans le Sandjak, 58. — La question du Sandjak à la 96<sup>e</sup> session du Conseil de la S. D. N., 59. — Les clauses de l'arrangement, 59. — Les réactions dans les pays sous mandat, 60. — Entre Etats sous mandat et Allemagne, 60. — Le ministère Ahdab devant le Parlement libanais, 60. — Vers un traité de commerce entre Irak et Syrie, 62. — L'opinion turque et la question du Sandjak, 63. — La question du Sandjak devant le comité d'experts, 93. — L'inquiétude en Syrie, 93. — Préparation de la mise en vigueur de l'accord du 9 septembre 1936, 94. — Pour l'application du traité franco-libanais, 94. — Pour l'indépendance du négoce syrien, 94. — La question du port de Tripoli, 94. — Les écoles françaises du Djebel Druse, 95. — La question du Sandjak d'Alexandrette et ses répercussions, 126. — Au Parlement libanais, 126. — La question du Djebel Druse, 127. — Revendications alaouites, 127. — L'affaire du Sandjak d'Alexandrette, 127. — La situation en Syrie, 128. — Organisation de l'armée libanaise, 128. — Propagande communiste, 128. — Le comte de Martel en Irak, 130. — Entre Turquie et Syrie, 130. — Le litige d'Alexandrette, 158. — L'œuvre française dans les pays sous mandat, 159. — La conférence des intérêts communs, 159. — Revendications musulmanes au Liban, 160. — Les questions confessionnelles en Syrie, 160. — L'amnistie politique en Syrie, 161. — La question du Sandjak à la Chambre syrienne, 161. — Un pacte entre Irak et Syrie, 162. — Le litige d'Alexandrette à la Société des Nations, 191. — Les accords franco-turcs relatifs au Sandjak, 191. — Satisfaction du gouvernement français, 192. — Le mécontentement en Syrie, 192. — L'amnistie politique et le retour des exilés, 193. — La question de Tripoli, 193. — Un geste de Soltan el-Attrache, 194. — Ratification des traités franco-syrien et franco-libanais, 227. — Situation politique au Liban, 227. — Les difficultés du Cabinet syrien, 227. — Les Syriens à la Jamaïque, 227. — Relations turco-syriennes, 229. — La question des intérêts communs, 256. — La campagne électorale au Liban, 256. — Les difficultés du Cabinet syrien, 256. — Incidents en Djezireh, 257. — Elections en région alaouite 257. — Le congrès de Blou-

dane, 257. — La situation politique dans le Sandjak d'Alexandrette, 257. — Le traité franco-turc de garantie de l'intégrité territoriale du Sandjak d'Alexandrette et l'accord franco-turc de garantie de la frontière turco-syrienne, 258. — Situation politique en Syrie, 289. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ? 289. — Les élections au Liban, 289. — Prorogation du mandat du Président de la République libanaise, 289. — Les élections dans le Sandjak d'Alexandrette, 289. — Passage d'une délégation turque dans les pays de mandat, 320. — Le nouveau gouvernement libanais, 320. — Dissolution des ligues paramilitaires au Liban, 320. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ? 320. — Décentralisation administrative en Syrie, 321. — Les inondations en Syrie, 321. — Accord syro-irakien, 322. — Elections au Djebel Druze, 322. — Les élections dans le sandjak d'Alexandrette, 322.

*Bibliographie.* — COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DES TROUPES DU LEVANT : *Revue des Troupes du Levant*, 71. — Jean GAULMIER : *Notes sur le mouvement syndicaliste à Hama*, 71. — *La révolte druze et l'insurrection de Damas (1925-1926)*, par le général ANDRÉA, 200.

**Pays de mandat britannique et Irak.** — *Articles.* — Le coup d'état militaire en Irak, par KAHTANI, 45. — Le Problème palestinien, par le lieutenant-colonel G. BESNARD, 204.

*Variétés.* — Les adorateurs de Satan, par P. M., 26. — Une ville biblique renaît à la lumière, par Jean DE LA ROCHE, 248.

*Document.* — La Politique britannique en Palestine, 108.

*Chroniques.* — Les Arabes et la Commission d'enquête, 36. — En faveur de l'Université Hébraïque, 36. — Le pacte d'amitié irako-saoudien, 36. — Fin de l'enquête de la Commission royale, 61. — La reprise des troubles, 61. — Coût des troubles de 1936, 62. — Un nouveau code criminel, 62. — Les ports de Caïffa et de Tel-Aviv, 62. — Le ministère irakien et la question palestinienne, 62. — Vers un traité de commerce de l'Irak avec la Syrie, 62. — Le mufti de Jérusalem à La Mecque, 64. — Le coût des troubles de 1936, 95. — Le malaise palestinien, 95. — La Commission d'enquête en Angleterre, 96. — Attitude de l'émir Abdallah, 96. — L'immigration israélite en Palestine, 97. — L'enseignement du français à l'Ecole Edmond de Rothschild de Caïffa, 97. — Modification au traité anglo-transjordanien, 97. — Un accord commercial entre Palestine et Irak, 97. — La reprise des troubles, 128. — Rumeurs relatives aux pouvoirs de la Puissance mandataire, 129. — Le travail de la Commission d'enquête, 129. — L'inquiétude en Transjordanie, 129. — Le comte de Martel en Irak, 130. — Conseillers turcs en Irak, 130. — L'inquiétude arabe en Palestine, 161. — Dans l'attente du rapport de la Commission royale, 161. — La conférence sioniste de Jérusalem, 162. — Restriction de l'immigration israélite en Palestine, 162. — Un pacte entre Irak et Syrie, 162. — Relations turques avec l'Irak, 162. — Entre Yémen, Saoudié et Irak, 163. — La Commission royale d'enquête, 194. — Une insurrection en Irak, 194. — Le programme du ministère irakien, 194. — Le partage de la Palestine, 227. — Un service d'aviation entre Pologne et Palestine, 228. — Remaniement ministériel à Bagdad, 228. — Rébellion chiite du moyen Euphrate, 228. — Mouvement kurde, 228. — Envoi d'étudiants irakiens dans les écoles de Turquie, 229. — Règlement du différend frontalier irako-iranien, 229. — Le congrès de Bloudane, 257. — Le problème palestinien, 258. — Assassinat du chef d'état-major Bekir Sidky et changement de gouvernement en Irak, 259. — Le problème palestinien, 289. — Les Assyriens de l'Irak, 290. — Accord syro-irakien, 322. — Le problème palestinien, 322. — Démission du haut Commissaire à Jérusalem, 322. — L'immigration juive en Palestine, 322. — Le vingtième anniversaire de la déclaration Balfour, 322. — Statistiques palestiniennes, 323. — Prévisions pour l'année budgétaire 1937-1938, 323. — Les Assyriens de l'Irak, 323. — Accords de l'Irak avec l'Irak, 330.

*Cartes.* — Les états palestiniens du rapport Peel, 205. — Carte de la Palestine montrant la situation d'AI, 249.

**TURQUIE.** — *Article.* — Le pacte oriental, par xxx, 207. — L'évolution économique de la Turquie, par F. T., 300.

*Chroniques.* — La question du Sandjak d'Alexandrette, 36. — Turquie et Afghanistan, 37. — Le rachat des chemins de fer, 37. — La production du tabac, 37. — Pour l'essor de la culture du coton, 37. — L'opinion et la question du sandjak, 62. — Visite de M. Rustu Aras au comte Ciano, 63. — Amendements à la constitution, 63. — Pourparlers anglo-turcs, 64. — Un plan d'irrigation, 64. — Après le rapprochement turco-italien, 97. — Pour la marine turque, 97. — Dénonciation de l'accord de clearing avec l'Allemagne, 98. — Chauvinisme journalistique, 98. — L'affaire du Sandjak d'Alexandrette, 127. — Conseillers turcs en Irak, 130. — Vers la conclusion du pacte quadripartite, 130. — Entre Turquie et Syrie, 130. — Une route de transit entre Turquie et Iran, 130. — Envoi de techniciens en Afghanistan, 130. — Le litige d'Alexandrette, 158. — Relations franco-turques, 162. — Relations avec l'Irak, 162. — Relations avec l'Afghanistan, 163. — Encore le pacte quadripartite, 163. — Les relations avec la Russie, 163. — Une visite du Président du Conseil en France, 163. — Nouveaux crédits militaires, 163. — Pour l'aviation civile, 163. — Le litige d'Alexandrette à la Société des Nations, 191. — Les accords franco-turcs relatifs au Sandjak, 191. — Le litige d'Alexandrette, 194. — Le statut des fonctionnaires, 195. — Diffusion de la langue turque, 195. — Envoi d'étudiants irakiens dans les écoles de Turquie, 229. — L'accord quadripartite ou pacte oriental, 229. — Les relations turco-syriennes, 229. — Agitation dans le Kurdistan, 229. — Les grandes manœuvres turques, 229. — Pour la marine de commerce, 229. — Pour la marine de guerre, 229. — La situation politique dans le Sandjak d'Alexandrette, 257. — Le traité franco-turc de garantie de l'intégrité territoriale du Sandjak d'Alexandrette et l'accord franco-turc de garantie de la frontière turco-syrienne, 258. — Le premier ministre en congé, 259. — Agitation dans le Kurdistan, 259. — Un traité d'amitié et d'établissement avec l'Égypte, 260. — Achat d'aéroplanes anglais, 261. — Départ du premier ministre, 290. — L'éducation militaire des femmes, 290. — Passage d'une délégation turque dans les pays de mandat, 320. — La politique du nouveau gouvernement d'Ankara, 323. — Un nouveau traité de commerce avec l'U. R. S. S., 323. — Les relations franco-turques, 323. — Un projet de loi contre l'admission des Juifs, 324. — Les troubles du Kurdistan, 324. — Relations irano-turques, 329.

**Possessions italiennes de la mer Egée.** — *Chronique.* — Un gouvernement paternel, 131.

**Chypre.** — *Chroniques.* — Une base navale anglaise, 37. — En faveur de l'irrigation, 37. — Les projets de base aérienne, 64.

### III. — ARABIE

*Article.* — L'Arabie du Sud : Hadramaout et Yémen, par F. TAILLARDAT, 210, 237.

*Chroniques.* — Une dépêche du roi Ibn Saoud, 34. — Le pacte d'amitié irako-saoudien, 36. — Rapports italo-saoudiens, 64. — Le mufti de Jérusalem à La Mecque, 64. — La politique italienne, 64. — Le « traité de fraternité arabe et d'alliance » à la Société des Nations, 98. — Ambitions économiques allemandes, 98. — Le pèlerinage aux Lieux Saints en 1937, 163. — Entre Yémen, Saoudie et Irak, 163. — Le Prince héritier d'Arabie saoudite à Paris, 229. — Traité d'amitié entre la France et le Yémen, 230. — Un traité entre le Yémen et l'Italie, 261. — Revendications saoudiennes sur Akaba, 290. — Accord italo-yéménite, 290. — Confédération des émirats du golfe Persique, 324.

*Carte.* — Arabie du Sud-Ouest et mers avoisinantes, 211.

*Bibliographie.* — *Yémen et Saoudia* : L'Arabie actuelle, par le général BRÉMOND, 232.

### IV. — IRAN

*Article.* — Les « Annales du Services Archéologique de l'Iran », par Henri MASSÉ, 145.

*Chroniques.* — Iran et Iraniens, 40. — Une représentation diplomatique de la Suisse à Téhéran, 40. — La tâche de l'Académie iranienne, 40. — Une route de transit entre

Turquie et Iran, 130. — Relations irano-turques, 162. — Règlement du différend frontalier irako-iranien, 229. — L'accord quadripartite ou pacte oriental, 229. — Relations irano-turques, 330. — Accords avec l'Irak, 330. — Création de nouveaux ministères, 330. — Production et exportation pétrolières, 331. — Collaboration de l'industrie tchécoslovaque, 331. — Accélération des services postaux, 331.

### V. — AFGHANISTAN

*Chroniques.* — Turquie et Afghanistan, 37. — Envoi de techniciens turcs en Afghanistan, 130. — Relations turques avec l'Afghanistan, 163.

## EXTRÊME-ORIENT

### I. — GÉNÉRALITÉS

*Articles.* — La rivalité russo-japonaise en Extrême-Orient, par F. T., 138. — Origine du conflit sino-japonais, par Albert MAYBON, 215. — Aperçu de la situation économique de l'Est asiatique, par P.-A. P., 218.

*Chronique.* — Liaison aérienne Hongkong-San Francisco, 195.

*Bibliographie.* — *Extrême-Orient et Pacifique*, par Roger LÉVY, 71.

### II. — SIAM

*Articles.* — La politique extérieure du Siam, par J. B., 110. — Le Siam et l'Indochine française, par P.-B. DE LA BROUSSE, 170. — Indochine et Siam, par Jules Bosc, 233.

*Chroniques.* — Une échauffourée entre Annamites et force publique, 65. — Une période de prospérité, 65. — Les finances publiques, 98. — Deux sous-marins siamois, 98. — Relations commerciales avec la France, 131. — A l'Assemblée nationale, 163. — Dans la marine, 164. — Les travaux du port de Bangkok, 164. — Le cinquième anniversaire de la constitution, 230. — La marine nationale, 230. — Balance commerciale, 230. — Une loi relative aux étrangers, 230. — La crise gouvernementale, 261. — Négociations franco-siamoises, 261. — Débats parlementaires, 261. — Inondations, 261. — L'amitié avec le Japon, 324. — Nouveaux traités, 324.

### III. — CHINE

*Articles.* — Le Japon dans le commerce et le développement économique du Mandchoukouo, par I.-O. LÉVINE, 48. — Les perspectives du commerce français dans la Chine nouvelle, par P.-B. DE LA BROUSSE, 74. — Origine du conflit sino-japonais, par Albert MAYBON, 215. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 244. — L'aviation commerciale en Chine, par xxx, 246. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 276. — Le commerce extérieur de la Chine, par A. M., 278. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 304.

*Chroniques.* — Chiffres de population, 37. — Les missions et la législation chinoise, 37. — Dans les chemins de fer, 38. — Pour la bibliothèque de l'Université « l'Aurore », 38. — La traite des femmes russes à Changhaï, 39. — Un consulat général d'Italie en Mandchourie, 39. — Condamnation de Tchang Sué Liang, 66. — Participation de la France à la construction ferroviaire, 66. — La coopération britannique, 67. — Nankin et la politique communiste, 99. — La S. D. N. en Chine, 99. — Recettes des Douanes et de la Gabelle, 100. — Participation de l'Allemagne aux travaux ferroviaires, 100. — Evolution de la mentalité chinoise, 101. — Vers un Front populaire, 131. — La « Vie nouvelle », 132. — Les écoles catholiques, 132. — Adaptation de fêtes païennes au catholicisme, 133. — Population de la Chine, 164. — Deux hauts fonctionnaires, 164. — La situation économique, 164. — Projets de lignes ferrées, 165. — Causes du chômage, 165. — Le petit commerce chinois à Madagascar, 166. — Economistes japonais en mission en Chine, 168. — L'Indochine et l'île de Haïnan, 185. — Le voyage de M. Varenne au Yunnan, 189. — Au Setchoan, 196. — Démarcation de la frontière sino-birmane, 196. — La situation dans le Charhar, 196. — Progrès de la population catholique, 197. — A l'école des Hautes-Études

de Tientsin, 197. — Souvenirs de captivité de Chang-Kai-Shek, 197. — Les finances du Kouangtong, 231. — Population de Changhaï, 231. — Un pacte sino-soviétique, 261. — L'appel de la Chine à la S. D. N., 262. — La « reconstruction » rurale pour la jeunesse instruite, 262. — La transformation de la Chine, 263. — Les secours aux blessés, 291. — Chiffres de population, 291. — L'industrie minière, 291. — Les entreprises industrielles, 291. — Populations de grandes villes mandchoues, 292. — Les grands organismes du Mandchoukouo, 292. — Arrivée de travailleurs chinois en Malaisie britannique, 295. — L'attitude chinoise au début du conflit sino-japonais, 324. — L'île de Haïnan est-elle menacée ? 325. — Collaboration économique franco-chinoise, 325. — Fabrication de la soie artificielle, 325. — Les grands travaux, 328. — Constitution de la « Fédération de Mongolie », 325.

*Bibliographie.* — *Le « Choei-king tchou » et l'ancienne géographie indo-chinoise*, par M. MÉDARD (Cl. MADROLLE), 264. — *La Mongolie historique, géographique, politique*, par J. LEVINE, 331.

#### IV. — JAPON

*Articles.* — Le Japon dans le commerce et le développement économique du Mandchoukouo, par I.-O. LEVINE, 48. — Fin de la guerre économique nippon-australienne, par Albert MAYBON, 82. — La pêche japonaise dans les eaux russes, par I.-O. LEVINE, 112. — La rivalité russo-japonaise en Extrême-Orient, par F. T., 138. — Origine du conflit sino-japonais, par Albert MAYBON, 215. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 244. — Le mémoire Tanaka, par SAINT-PIERRE, 266. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 276. — Le conflit d'Extrême-Orient et les relations économiques de l'empire Britannique et des Etats-Unis avec le Japon, par P.-B. DE LA BROUSSE, 298. — Le conflit sino-japonais, par A. M., 304.

*Chroniques.* — Le déficit du budget, 39. — La question du mandat sur les îles du Pacifique, 40. — La mise en état de défense des archipels sous mandat, 40. — Anciennes visées sur l'Indochine française, 40. — Crise politique, 68. — Le cabinet du général Hayashi, 101. — Négociations nippon-soviétiques sur les pêcheries, 103. — L'émigration japonaise, 103. — L'exposition de Nagoya, 103. — Dissolution de la Chambre des représentants, 133. — Un grand hôtel franco-japonais, 133. — Pêcheurs japonais dans les mers australes, 133. — La nouvelle chambre, 166. — Les relations internationales, 167. — Economistes japonais en mission en Chine, 168. — Le cabinet Konoyé, 198. — Suppression des baux perpétuels, 198. — Difficultés budgétaires, 231. — L'aérodrome de Daïren, 232. — Un incident soviéto-nippon, 263. — Relations économiques avec les Indes Néerlandaises, 264. — A la Diète, 292. — Déclarations nippones sur le conflit sino-japonais, 293. — L'influence japonaise en Malaisie britannique, 295. — L'amitié du Siam avec le Japon, 324. — Le « grand quartier général », 327. — Conférence de la « Jeune Asie », 327. — Relations commerciales avec l'Allemagne, 328. — Relations commerciales avec l'U. R. S. S., 328. — Relations commerciales avec Cuba, 328. — Relations commerciales avec le Brésil, 328. — Les courants d'opinion avant la guerre, 329.

*Bibliographie.* — *Japanese Aggression and World Opinion*, 331.

#### ASIE ANGLAISE

*Articles.* — La lutte contre les usuriers dans le Bhavnagar, par P. M., 147. — Les recettes douanières et le commerce extérieur aux Indes, par François DE LA BROUSSE, 176.

*Variétés.* — Un procès étrange, par P. M., 184. — Une chasse au chacal aux environs de Delhi, par P. M., 218. — Une figure originale, par P. M., 312.

*Chroniques.* — A. EMPIRE DES INDES. — Progrès de l'hygiène, 69. — L'électrification dans le Pendjab, 70. — Recul de l'animisme parmi les populations de la péninsule, 70. — Hindouisme et Catholicisme au Deccan, 70. — La lutte contre l'intouchabilité, 70. — Survivances d'anciennes coutumes, 71. — Gandhi et l'hindouisme, 134. — Le sultan de Travancore et les « Intouchables », 134. — L'organisation de la T. S. F., 134. — L'influence russe aux Indes, 294. — Une enquête égyptienne sur les « Intouchables », 294. — La fin du commerce indien en Ethiopie, 294.

B. CEYLAN. — Développement des idées communistes, 134.

C. BIRMANIE. — Démarcation de la frontière sino-birmane, 196.

D. MALAISIE BRITANNIQUE. — Une succession difficile, 134. — Arrivée de travailleurs chinois, 295. — L'influence japonaise, 295.

E. STRAITS SETTLEMENTS. — L'Aéroport de Singapour, 295.

F. HONG-KONG. — Liaison aérienne Hong-Kong-San-Francisco, 195.

#### ASIE RUSSE

*Articles.* — La Rivalité anglo-russe en Asie centrale, par F. TAILLARDAT : Le Turkestan chinois, 6. — Une nouvelle Géographie de l'U. R. S. S., par T., 83. — La pêche japonaise dans les eaux russes, par I.-O. LEVINE, 112. — La production de l'or en Russie d'Asie, par I.-O. LEVINE, 307.

*Variétés.* — Un Anglais en Sibérie, par Paul MARTIN, 278.

*Chroniques.* — A. CAUCASE. — Une revendication géorgienne à propos des Détroits, 199. — Rapatriement d'Arméniens exilés, 199. — Revendications nationalistes, 330.

B. SIBÉRIE. — Une nouvelle ligne transsibérienne, 199. — Une nouvelle ligne de chemin de fer, 330.

#### AUSTRALASIE

(INSULINDE, PHILIPPINES, AUSTRALIE ET NOUVELLE ZÉLANDE, MICRONÉSIE ET POLYNÉSIE)

*Insulinde.* — *Articles.* — La crise ouvrière à Java, par P.-B. DE LA BR., 25. — La dévaluation aux Indes Néerlandaises, par P.-B. DE LA BR., 51.

*Chronique.* — Relations économiques du Japon avec les Indes Néerlandaises, 264.

*Bibliographie.* — *The historical Development of the labour relationships in a remote corner of Java as they apply to the cultivation of Rice*, par G.-H. VAN DER KOLFF, 104.

*Philippines.* — *Article.* — Le problème des Philippines, par François DE LA BROUSSE, 182.

*Micronésie.* — *Chroniques.* — La question du mandat japonais sur les îles du Pacifique, 40. — La mise en état de défense des archipels sous mandat japonais, 40.

*Australie.* — *Article.* — Fin de la guerre économique nippon-australienne, par Albert MAYBON, 82.

*Polynésie.* — *Chronique.* — Pour les Annamites immigrés aux Nouvelles-Hébrides, 221.



# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

FEVRIER 1937

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. *Littre 97-39.*

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**



*dans la brousse  
comptez  
sur moi*

Le problème du ravitaillement est simplifié avec le riz d'Indochine. Facile à transporter, d'une cuisson rapide et simple, c'est l'aliment sain, nutritif et économique par excellence pour ceux qui s'avancent dans la brousse.

**le riz d'Indochine**

XII  
2-1

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.

N° 348

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

MARS 1937

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS.

TÉLÉPH. : Littré 97-39.

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**

HAVAS



*je suis partout  
dans le monde*

Dans toutes les colonies françaises, le Riz d'Indochine est à l'honneur. Facile à cuire, il est à la base de l'alimentation du colonial qui a le goût de la bonne cuisine et le... sens de l'économie ! Demandez au comptoir le livre des cent recettes du riz d'Indochine.

***le riz d'Indochine***

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

AVRIL 1937

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS  
TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**



**POUR "TENIR"  
A LA COLONIE**

***mangez une  
nourriture saine***

...et l'aliment le plus sain, le plus nourris-  
sant, c'est le riz, le bon riz d'Indochine,  
que l'on peut accomoder en cent manières  
pour le rendre savoureux, succulent. De-  
mandez au comptoir le livre des recettes  
du riz d'Indochine. Ce petit recueil vous  
sera précieux.

**Le riz d'Indochine**

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

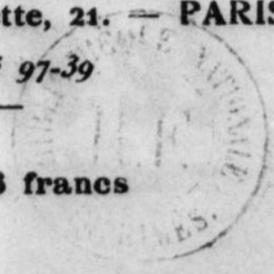
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

MAI 1937

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS  
TÉLÉPH. : *Litré 97-39*

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**

HAVAS



*je suis français  
préférez-moi*

A la colonie, mangez et faites manger du riz d'Indochine. C'est l'aliment le plus sain, le plus nutritif, le plus économique. Préférez le riz d'Indochine, parce qu'il est vraiment meilleur, préférez-le aussi par sympathie pour notre colonie d'Extrême-Orient.

**le riz d'Indochine**

XII  
21

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.

N° 351

RETRON  
NEWS

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JUIN 1937

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS 2<sup>e</sup>, rue de Cassette, 21. — PARIS



Litré 97-39.

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**



**les coloniaux  
sont frères!**

Le riz d'Indochine est un frère de la colonie ! De préférence, achetez le riz d'Indochine. Il est français, et entre nous il est meilleur !

**le riz d'Indochine**

**REVENIR**  
**CONTRE LE PALUDISME**

Pour vous même  
pendant votre séjour à la colonie,  
pour protéger votre personnel...

UTILISEZ LA  
**Quinacrine**  
Atébrine (Nom déposé)

**TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE PAR L'ORGANISME**

VIENT À BOUT RAPIDEMENT  
**DE L'ACCÈS AIGU**  
CONVIENT A LA  
**PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

DOSES: *Comprimés dosés à 0g.10*  
CURATIVE: 3 *Comprimés par jour pendant 5 à 8 jours*  
PRÉVENTIVE: 2 *Comprimés par semaine*

PRENDRE LES COMPRIMÉS AU MILIEU OU À LA FIN DES REPAS

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers  
PORT-SAID  
DJIBOUTI  
COLOMBO  
SINGAPORE  
SAIGON  
TOURANE  
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

**Voyages de Tourisme**  
**en Indochine**

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

**La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud**

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

*Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs*

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haiphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

**SOCIÉTÉ ANONYME DES**  
**Etablissements L. DELIGNON**  
18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE  
DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS  
TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, PARIS

**SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE**

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie S.A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

## SUCCURSALES ET AGENCES

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. — CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — SIAM : Bangkok. — STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8°

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

**RÉPUBLIQUE SYRIENNE** — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

**RÉPUBLIQUE LIBANAISE**. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

*Bureau représentatif.*

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf. - Élysées 38.95



**Passagers - Postes - Messageries**

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**  
9, rue Auber. - Opéra 41.00

**REPRO**  
CONTRE LE PALUDISME

Pour vous même  
pendant votre séjour à la colonie,  
pour protéger votre personnel...

UTILISEZ LA  
**Quinacrine**  
Atébrine (Nom déposé)

TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE PAR L'ORGANISME

VIENT À BOUT RAPIDEMENT  
DE L'ACCÈS AIGU  
CONVIENT À LA  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

PRENDRE LES COMPRIMÉS AU MILIEU OU À LA FIN DES REPAS

DOSES: *Comprimés dosés à 0gr10*  
CURATIVE: 3 *Comprimés par jour pendant 5 à 8 jours*  
PRÉVENTIVE: 2 *Comprimés par semaine*

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers  
PORT - SAID  
DJIBOUTI  
COLOMBO  
SINGAPORE  
SAIGON  
TOURANE  
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme  
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villiers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine  
et du Yunnan (C.I.Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins.

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris.

**SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE**

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie S.A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

## SUCCURSALES ET AGENCES

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8°

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

**RÉPUBLIQUE SYRIENNE** — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

**RÉPUBLIQUE LIBANAISE**. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

*Bureau représentatif.*

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## Messageries Maritimes

### CROISIÈRES

#### EN MÉDITERRANÉE

Durée : de 24 à 37 jours  
A partir de frs : 5.550  
(Excursions comprises)

#### EN INDOCHINE

Durée : 80 jours  
A partir de frs : 4.500  
(Excursions en Indochine comprises)

#### en CHINE et au JAPON

Durée : 90 jours  
A partir de frs : 17.500  
(Excursions comprises)

#### A MADAGASCAR

Durée : 65 jours  
A partir de frs : 4.500  
(Excurs. à Madagascar, La Réunion et Maurice comprises)

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

Pour tous renseignements, brochures illustrées et itinéraires détaillés, s'adresser au Service des Passages des MESSAGERIES MARITIMES 12, boulevard de la Madeleine, Paris (9°), ainsi qu'à toutes les Agences de Voyages.

**REVENIR**  
**CONTRE LE PALUDISME**

Pour vous même  
pendant votre séjour à la colonie,  
pour protéger votre personnel...

UTILISEZ LA  
**Quinacrine**  
Atébrine (Nom déposé)

**TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE PAR L'ORGANISME**

VIENT À BOUT RAPIDEMENT  
DE L'ACCÈS AIGU  
CONVIENT À LA  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

DOSES: *Comprimés dosés à 0gr10*  
CURATIVE: 3 *Comprimés par jour pendant 5 à 8 jours*  
PRÉVENTIVE: 2 *Comprimés par semaine*

PRENDRE LES COMPRIMÉS AU MILIEU OU À LA FIN DES REPAS

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT - SAID  
DJIBOUTI  
COLOMBO  
SINGAPORE  
SAIGON  
TOURANE  
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

**Voyages de Tourisme**  
**en Indochine**

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

**La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud**

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.

SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine  
et du Yunnan (C.I.Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins.

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris.

**SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE**

17 et 19, rue Lefebvre, Saigon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie S.A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

## SUCCURSALES ET AGENCES

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8°

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.  
Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## Messageries Maritimes

### CROISIÈRES

#### EN MÉDITERRANÉE

Durée : de 24 à 37 jours  
A partir de frs : 5.550  
(Excursions comprises)

#### EN INDOCHINE

Durée : 80 jours  
A partir de frs : 4.500  
(Excursions en Indochine comprises)

#### en CHINE et au JAPON

Durée : 90 jours  
A partir de frs : 17.500  
(Excursions comprises)

#### A MADAGASCAR

Durée : 65 jours  
A partir de frs : 4.500  
(Excurs. à Madagascar, La Réunion et Maurice comprises)

### VOYAGES AUTOUR DU MONDE

Pour tous renseignements, brochures illustrées et itinéraires détaillés, s'adresser au Service des Passages des MESSAGERIES MARITIMES 12, boulevard de la Madeleine, Paris (9°), ainsi qu'à toutes les Agences de Voyages.

**REVENO**  
**CONTRE LE PALUDISME**

Pour vous même  
pendant votre séjour à la colonie,  
pour protéger votre personnel...

UTILISEZ LA  
**Quinacrine**  
Atébrine (Nom déposé)

**TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE PAR L'ORGANISME**

VIENT À BOUT RAPIDEMENT  
**DE L'ACCÈS AIGU**  
CONVIENT À LA  
**PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

PRENDRE LES COMPRIMÉS AU MILIEU OU À LA FIN DES REPAS

DOSES: *Comprimés dosés à 0gr10*  
CURATIVE: 3 *Comprimés par jour pendant 5 à 8 jours*  
PRÉVENTIVE: 2 *Comprimés par semaine*

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT - SAID  
DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

**Voyages de Tourisme**  
**en Indochine**

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des  
services réguliers à destination de :

**La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud**

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.

SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine  
et du Yunnan (C.I.Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins.

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris.

**SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE**

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie S.A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

## SUCCURSALES ET AGENCES

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8°

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.  
Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf. - Élysées 38.95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**  
9, rue Auber. - Opéra 41.00

**REVENIR**  
CONTRE LE PALUDISME

Pour vous même  
pendant votre séjour à la colonie,  
pour protéger votre personnel...

UTILISEZ LA  
**Quinacrine**  
Atébrine (Nom déposé)

TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE PAR L'ORGANISME

VIENT À BOUT RAPIDEMENT  
DE L'ACCÈS AIGU  
CONVIENT À LA  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

DOSES: *Comprimés dorés à 0gr10*  
CURATIVE: 3 *Comprimés par jour pendant 5 à 8 jours*  
PRÉVENTIVE: 2 *Comprimés par semaine*

PRENDRE LES COMPRIMÉS AU MILIEU OU À LA FIN DES REPAS

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers  
PORT - SAID  
DJIBOUTI  
COLOMBO  
SINGAPORE  
SAIGON  
TOURANE  
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme  
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

*Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs*

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indochine  
et du Yunnan (C.I.Y.)

Exploitation de la ligne Haïphong à Yunnanfou, ainsi que de toutes autres entreprises de travaux publics, minières, commerciales ou industrielles et toutes entreprises de transport sur le territoire de l'Indochine ou des pays voisins.

Siège social, 89, rue de Miromesnil, Paris.

**SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE**

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et C<sup>ie</sup> S.A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE : ANNAM :** Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBOUGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE :** Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. -- **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- **SIAM :** Bangkok. -- **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

**RÉPUBLIQUE SYRIENNE.** — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

**RÉPUBLIQUE LIBANAISE.** — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zablé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf. - Élysées 38.95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE  
FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTREME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**

9, rue Auber. - Opéra 41.00

RETRO  
NEWS

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine – Levant – Extrême-Orient

JUILLET-AOÛT 1937



AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS  
TÉLÉPH. : *Litré* 97-39.

Le Numéro : 7 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**

HAVAS



**avec moi...**

**la cuisine  
est simplifiée**

Si vous saviez tous les plats savoureux succulents que l'on peut faire avec le bon riz d'Indochine! Facile à cuire on peut l'accomoder en cent manières, et faire en quelques minutes des plats irrésistibles.

**le riz d'Indochine**

XII  
27

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.

N° 353

# L'Asie Française

*BULLETIN MENSUEL*

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

**Indochine — Levant — Extrême-Orient**

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1937

AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 21, Rue Cassette, 21.

TÉLÉPH. : *Littré* 97-39.

Le Numéro : 7 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**

HAVAS



*je suis partout  
dans le monde*

Dans toutes les colonies françaises, le Riz d'Indochine est à l'honneur. Facile à cuire, il est à la base de l'alimentation du colonial qui a le goût de la bonne cuisine et le... sens de l'économie ! Demandez au comptoir le livre des cent recettes du riz d'Indochine.

***le riz d'Indochine***

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

NOVEMBRE 1937



AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. : Littré 97-39

Le Numéro : 6 francs



**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**

HAVAS



*je suis partout  
dans le monde*

Dans toutes les colonies françaises, le Riz d'Indochine est à l'honneur. Facile à cuire, il est à la base de l'alimentation du colonial qui a le goût de la bonne cuisine et le... sens de l'économie ! Demandez au comptoir le livre des cent recettes du riz d'Indochine.

***Le riz d'Indochine***

XII  
2-1

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

N° 355

# L'Asie Française

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine - Levant - Extrême-Orient

DÉCEMBRE 1937



AU SIÈGE DU COMITÉ  
PARIS — 21, Rue Cassette, 21. — PARIS

TÉLÉPH. : *Litré 97-39*

Le Numéro : 6 francs

RETRO  
NEWS

**ROYAL  
KEBIR**



**VIN RENOMMÉ  
D'ALGÉRIE**

—  
**SE BOIT  
DANS LE MONDE ENTIER**  
—

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**

Pendant votre séjour à la colonie,  
pour vous - même,  
pour votre personnel...

*Utilisez, contre le paludisme*

LA **QUINACRINE**

*Atébrine (Nom déposé)*

**TRAITEMENT CURATIF ET  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE**

LA **PRÉMALINE**

**PROPHYLAXIE COLLECTIVE**

*Aucune toxicité ni accoutumance*

ODETTE  
ZÉAU

Mettons en valeur nos colonies  
L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier, à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche, à Paris.

## SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie, S. A., 7, place Carnot  
Le Havre

Exportation — Importation — Charbonnage  
Assurances — Consignation de navires

SOCIÉTÉ ANONYME DES

## Etablissements L. DELIGNON

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :

Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT-SAID

DJIBOUTI

COLOMBO

SINGAPORE

SAIGON

TOURANE

HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

## Voyages de Tourisme en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

# CANNES

## CASINO MUNICIPAL

THÉÂTRE - MUSIC-HALL

Tous les Jeux...

Tous les Sports...

Restaurant des Ambassadeurs

GALAS — ATTRACTIONS

Saison de Décembre à Mai

## BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000  
dont moitié versée

### COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS  
7, rue Meyerbeer, 7  
Téléph. : Opéra 67-00  
Agence à MARSEILLE  
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

### COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES  
26, Throgmorton Street E.-C. 2  
Agence à MANCHESTER  
56/60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancien Constantinople Galata)  
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

### PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine  
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

### BANQUES AFFILIÉES :

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN  
BANQUE FRANCO-SERBE  
BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)  
BANK OF ROUMANIA Ltd

La Banque peut offrir les meilleures conditions  
pour toutes

OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT

R. C. N° 48.883

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**

Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE : ANNAM :** Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE :** Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. — **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — **SIAM :** Bangkok. — **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

## PRINCIPALES OPÉRATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances  
Toutes opérations sur titres  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.000.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tel. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297

### AGENCES :

**RÉPUBLIQUE SYRIENNE.** — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié.

**RÉPUBLIQUE LIBANAISE.** — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

**GOVERNEMENT DE LATTACQUIEH.** — Lattaquieh, Tartous.

**GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE.** — Soueida.

**MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.**

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'Industrie, l'Agriculture et le Commerce des Etats sous mandat.

# AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf - Elysées 38-95



**Passagers - Postes - Messageries**

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**

9, rue Auber - Opéra 41-00

Pendant votre séjour à la colonie,  
pour vous - même,  
pour votre personnel...

*Utilisez, contre le paludisme*



LA **QUINACRINE**

Atébrine (*Noms déposés*)

TRAITEMENT CURATIF ET  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

ODETTE  
ZÉAU

*Aucune toxicité ni accoutumance*

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

**PORT-SAID**  
**DJIBOUTI**  
**COLOMBO**  
**SINGAPORE**  
**SAIGON**  
**TOURANE**  
**HAIPHONG**

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

**Voyages de Tourisme**  
**en Indochine**

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

**La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud**

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villiers.

## BANQUE OTTOMANE

FONDÉE EN 1863

Capital : Frs 250.000.000 ou £ 10.000.000  
dont moitié versée

### COMITÉ A PARIS

Siège à PARIS  
7, rue Meyerbeer, 7  
Téléph. : Opéra 67-00  
Agence à MARSEILLE  
38, rue St-Ferréol - Tél. 12-52

### COMITÉ A LONDRES

Siège à LONDRES  
26, Throgmorton Street E.-C. 2  
Agence à MANCHESTER  
56 / 60 Cross Street

Siège Central : ISTANBUL (Ancient Constantinople Galata)  
Agence à YENI-ÇAMI et bureau à BEYOGLU

### PLUS DE 60 AGENCES EN ORIENT

Turquie - Égypte - Chypre - Palestine  
Transjordanie - Irak - Iran - Grèce

### BANQUES AFFILIÉES :

**BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND-LIBAN**  
**BANQUE FRANCO-SERBE**  
**BRITISH-FRENCH DISCOUNT BANK Ltd (Athènes)**  
**BANK OF ROUMANIA Ltd**

La Banque peut offrir les meilleures conditions  
pour toutes

**OPÉRATIONS de BANQUE avec l'ORIENT**

R. C. N° 48.883

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1933 : 127.000.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES :

**INDOCHINE : ANNAM :** Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — **CAMBODGE :** Battambang, Pnom-Penh. — **COCHINCHINE :** Cantho, Saïgon. — **TONKIN :** Haïphong, Hanoi, Nam-Dinh.

**ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE :** Papeete. — **NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES :** Nouméa. — **ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE :** Pondichéry. — **COTE FRANÇAISE DES SOMALIS :** Djibouti. — **CHINE :** Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. — **SIAM :** Bangkok. — **STRAITS SETTLEMENTS :** Singapore.

## PRINCIPALES OPERATIONS :

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances  
Toutes opérations sur titres  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

*Société Anonyme au Capital de 25.000.000 Francs.*  
12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>  
Tél. Anjou 06-44, 06-45 06-46. — R. C. Seine 52.297

### AGENCES :

**RÉPUBLIQUE SYRIENNE.** — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir ez-Zor, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié.  
**RÉPUBLIQUE LIBANAISE.** — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.  
**GOVERNEMENT DE LATTACUIEH.** — Lattaquieh, Tartous.  
**GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE.** — Soueida.

**MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.**  
*Bureau représentatif.*

*Renseignements concernant l'industrie, l'Agriculture et le commerce des Etats sous mandat.*

## AIR-FRANCE

2, rue Marbœuf - Elysées 38-95

**Passagers - Postes - Messageries**

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE  
FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**

9, rue Auber - Opéra 41-00

Pendant votre séjour à la colonie,  
pour vous - même,  
pour votre personnel...

Utilisez, *contre le paludisme*

LA **QUINACRINE**

Atébrine (*Noms déposés*)

TRAITEMENT CURATIF ET  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

LA **PRÉMALINE**

PROPHYLAXIE COLLECTIVE

*Aucune toxicité ni accoutumance*

OPETTA  
ZÉAU

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers

PORT - SAID  
DJIBOUTI  
COLOMBO  
SINGAPORE  
SAIGON  
TOURANE  
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme  
— en Indochine —

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des  
services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes,  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthra-  
cites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite  
idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

**Etablissements L. DELIGNON**

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE  
DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS  
TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, PARIS

**SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE**

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie S.A., 7, place Carnot, Le  
Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde. Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1936 : 135.348.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>)**

## SUCCURSALES ET AGENCES

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALEDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. -- COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

Société Anonyme au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

**RÉPUBLIQUE SYRIENNE** — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

**RÉPUBLIQUE LIBANAISE**. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.  
*Bureau représentatif.*

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf. - Élysées 38.95



Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE  
FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**  
9, rue Auber. - Opéra 41.00

**RETRON**  
CONTRE LE PALUDISME

Pour vous même  
pendant votre séjour à la colonie,  
pour protéger votre personnel...

UTILISEZ LA  
**Quinacrine**  
Atébrine (Nom déposé)

TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE PAR L'ORGANISME

VIENT À BOUT RAPIDEMENT  
DE L'ACCÈS AIGU  
CONVIENT À LA  
PROPHYLAXIE INDIVIDUELLE

DOSES: *Comprimés dorés à 0gr10*  
CURATIVE: 3 *Comprimés par jour pendant 5 à 8 jours*  
PRÉVENTIVE: 2 *Comprimés par semaine*

PRENDRE LES COMPRIMÉS AU MILIEU OU À LA FIN DES REPAS

## CHARGEURS RÉUNIS

Services Réguliers de :  
Paquebots et Vapeurs de Charges

Au départ de :  
Anvers - Dunkerque - Le Havre - Marseille

vers  
PORT-SAID  
DJIBOUTI  
COLOMBO  
SINGAPORE  
SAIGON  
TOURANE  
HAIPHONG

Au retour les Paquebots touchent à Nantes

Voyages de Tourisme  
en Indochine

LES CHARGEURS RÉUNIS assurent également des services réguliers à destination de :

La Côte Occidentale d'Afrique - L'Amérique du Sud

Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS : 3, Boulevard Malesherbes.  
SAIGON : 15-16, Quai Le-Myre-de-Villers.

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

## DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

**SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU**

*Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs*

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haïphong.  
Siège administratif : 5, Rue Blanche à Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES

**Etablissements L. DELIGNON**

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE  
DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÉPONS  
TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, PARIS

SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),  
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :  
E. Raoul-Duval et Cie S.A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage —  
Assurances — Consignation de navires

# BANQUE DE L'INDOCHINE

Société Anonyme ayant le privilège d'émettre des billets de banque en Indochine, Établissements Français de l'Océanie, Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Établissements Français de l'Inde, Côte Française des Somalis. (Loi du 31 Mars 1931).

**CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS**  
Réserves au 31 décembre 1936 : 135.348.000 de francs

**SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (8°)**

## SUCCURSALES ET AGENCES

**INDOCHINE : ANNAM : Hué, Quinhon, Tourane, Vinh. — CAMBODGE : Battambang, Pnom-Penh. — COCHINCHINE : Cantho, Saïgon. — TONKIN : Haïphong, Hanoï, Nam-Dinh.**

**ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE : Papeete. — NOUVELLE-CALÉDONIE & DÉPENDANCES : Nouméa. — ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE : Pondichéry. — COTE FRANÇAISE DES SOMALIS : Djibouti. -- CHINE : Canton, Fort-Bayard, Hankéou, Hongkong, Mongtze, Peping, Shanghai, Tientsin, Yunnanfou. -- SIAM : Bangkok. -- STRAITS SETTLEMENTS : Singapore.**

## PRINCIPALES OPÉRATIONS

Émission de billets de banque. — Émission de chèques et de lettres de crédit.  
Ouverture de comptes courants et de dépôts. — Escompte et Avances.  
Toutes opérations sur titres.  
Transferts de fonds. — Opérations de change. — Location de coffres-forts.

## BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8°

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

### AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE. — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-*ez-Zor*, Hama, Homs, Idlib, Kamechlié, Lattaquieh, Soueida, Tartous.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zahlé, Aley.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

*Bureau représentatif.*

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce en Syrie et au Liban.

## AIR-FRANCE

2, rue Marbeuf. - Élysées 38.95

Passagers - Postes - Messageries

FRANCE - EUROPE  
AFRIQUE DU NORD  
AFRIQUE OCCIDENTALE  
FRANÇAISE  
AMÉRIQUE DU SUD  
PROCHE-ORIENT  
EXTRÊME-ORIENT

Pour tous renseignements sur horaires et tarifs, s'adresser au :

**SERVICE COMMERCIAL**

9, rue Auber. - Opéra 41.00

**RETRO  
NEWS**